



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUÉBEC, SAMEDI, 17 AOUT 1878.

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 12 août 1878.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en Conseil, d'associer George Childs, écuyer, de la cité de Montréal, à la commission de la paix, pour le district de Montréal.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 12 août 1878.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer John Gibson, James D. Bryson, Thomas Baird, Peter McLaren, Felix Finn, George Elliott et James Mills, écuyers, de la paroisse de Saint-Malachie d'Ormstown, dans le comté de Châteauguay, commissaires pour la décision sommaire des petites causes dans la dite paroisse de Saint-Malachie d'Ormstown. Ancienne commission révoquée. 5969

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 15 août 1878.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer John Martin, Nelson Hyde, senior, et Ferdinand Dorion, écuyers, sous l'autorité de l'article 728 du code municipal, estimateurs pour la paroisse de Saint-André d'Argenteuil.

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 17th AUGUST, 1878.

Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 12th August, 1878.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR in Council has been pleased to associate George Childs, esquire, of the city of Montreal, to the commission of the peace for the district of Montreal.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 12th August, 1878.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased to appoint John Gibson, James D. Bryson, Thomas Baird, Peter McLaren, Felix Finn, George Elliott and James Mills, esquires, of the parish of Saint Malachie d'Ormstown, in the county of Chateauguay, to be commissioners for the summary trial of small causes in the said parish of Saint Malachie d'Ormstown. Former Commission revoked. 5970

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 15th August, 1878.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased to appoint John Martin, Nelson Hyde, senior, and Ferdinand Dorion, esquires, under the authority of article 728 of the municipal code, valuers for the parish of Saint André d'Argenteuil.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 15 août 1878.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer François Clovis Basinet, Célestin Bergevin, Moyse Vieau, Denis Lefebvre et Alexis Vincent, écuyers, de la paroisse de Saint-Clement, dans le comté de Beauharnois, commissaires pour la décision sommaire des petites causes, dans la dite paroisse de Saint-Clement, dans le dit comté de Beauharnois. Ancienne commission révoquée.

6049

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 15th August, 1878.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased to appoint François Clovis Basinet, Célestin Bergevin, Moyse Vieau, Denis Lefebvre and Alexis Vincent, esquires, of the parish of Saint Clement, in the county of Beauharnois, commissioners for the summary trial of small causes, in the said parish of Saint Clement, in the said county of Beauharnois. Former commission revoked.

6050

Proclamation.

CANADA,
Province of
Quebec.
[L. S.]

L. LETELLIER.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner—SALUT :

DAVID A. ROSS, } **A**TTENDU que, sur présentation au conseil du comté de Maskinongé, d'une requête des deux tiers des propriétaires municipaux habitant un certain territoire situé dans la paroisse de Saint-Antoine de la Rivière-du-Loup, dans le dit comté, dans notre province de Québec, demandant l'érection de ce territoire en municipalité de village, le dit conseil du comté de Maskinongé, a nommé Eugène Vadeboncoeur, écuyer, surintendant spécial aux fins de visiter le dit territoire, de constater le nombre de maisons y bâties et habitées et de faire rapport sur la dite requête ; **A**TTENDU que le dit surintendant spécial a fait au dit conseil un rapport mentionnant le nombre de maisons bâties et habitées sur le dit territoire, et la désignation des limites qui, dans son opinion, doivent être assignées au dit territoire, contenant au moins quarante maisons habitées dans une étendue n'excédant pas soixante arpents en superficie ; **E**T **A**TTENDU que le dit rapport du dit surintendant a été homologué en vertu des dispositions de l'article cinquante-neuvième du Code Municipal de la province de Québec ; **E**T **A**TTENDU que le Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec, a par et avec l'avis du Conseil Exécutif de Notre dite Province, approuvé le dit rapport sans amendement ;

A CES CAUSES, sous l'autorité du Code Municipal de la Province de Québec, Nous déclarons et ordonnons que le dit territoire borné et décrit comme suit, savoir : au nord par la terre d'Alfred Saucier inclusivement, au sud par la terre de Félix Houde, aussi inclusivement, à l'est par le centre de la Grande Rivière-du-Loup, et à l'ouest par le centre de la Petite Rivière-du-Loup. Le dit territoire comprenant environ deux cent trente-six arpents en superficie, est et sera détaché de la municipalité de la paroisse de Saint-Antoine de la Rivière-du-Loup, dans le comté de Maskinongé, et formera à l'avenir une municipalité séparée sous le nom de "MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE LA RIVIÈRE-DU-LOUP" ; **E**T par les présentes constitutions, érigeons et déclarons le dit VILLAGE DE LA RIVIÈRE-DU-LOUP, une municipalité de village conformément aux dispositions du Code Municipal.

De tout ce que dessus tous Nos fœux sujets et tous autres que les présentes pourront concerner,

Proclamation.

Canada,
Province of
Quebec.
(L. S.)

L. LETELLIER.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To all to whom these presents shall come or whom the same may concern—GREETING :

DAVID A. ROSS, } **W**HEREAS, on presentation to the county council of Maskinongé, of a petition from two thirds of the municipal electors, residents of a certain territory therein mentioned, situate in the parish of Saint Antoine de la Rivière-du-Loup, in the said county, in Our Province of Quebec ; praying for the erection of the said territory into a village municipality, the said county council of the said county of Maskinongé, has named Eugène Vadeboncoeur, esquire, special superintendent, charged to visit the aforesaid territory, for the purpose of establishing the number of houses thereon built and inhabited, and to report on the said petition ; **A**ND WHEREAS the said special superintendent has transmitted to the said council a report mentioning the number of houses erected and inhabited on the said territory, and the designation of the limits which, in his opinion, should be assigned to the said tract of land hereinafter more particularly described, containing at least forty inhabited houses within a space not exceeding sixty superficial arpents ; **A**ND WHEREAS the said report of the said special superintendent has been homologated in virtue of the provisions of article fifty nine of the Municipal Code of the Province of Quebec ; **A**ND WHEREAS the Lieutenant Governor of Our Province of Quebec, has, by and with the advice of the Executive Council of Our said Province, approved the said report without amendment ;

NOW KNOW YE, that under the authority of the Municipal Code of the Province of Quebec, We do hereby declare that the tract of land, bounded and described as follows, to wit : on the north by the property of Alfred Saucier inclusively, on the south by the property of Felix Houde, also inclusively, on the east by the centre of the Grand River du Loup, on the west by the centre of the Petite River du Loup. Said territory comprising about two hundred and thirty six arpents in superficies, is and shall be detached from the municipality of the parish of Saint Antoine of the River du Loup, in the county of Maskinongé, and shall henceforth form a separate municipality under the name of "MUNICIPALITY OF THE VILLAGE OF RIVER DU LOUP" ; **A**ND We do hereby make, constitute, erect and describe the said "VILLAGE OF RIVER DU LOUP," a village municipality pursuant to the provisions of the said Municipal Code.

Of all which our loving subjects and all others whom these presents may concern are hereby

sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

En Foi de Quoi, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à celles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec : Témoins, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable LUC LETELLIER de Saint-Just, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

À Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce SEPTIEME jour d'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et dix-huit, et de Notre Règne la quarante-deuxième.

Par ordre,

PH. J. JOLICEUR,
Assistant Secrétaire.

5959

required to take notice and to govern themselves accordingly.

In Testimony Whereof, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Québec to be hereunto affixed: WITNESS, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable LUC LETELLIER de Saint-Just, Lieutenant Governor of the Province of Québec.

At Our Government House, in Our City of Québec, in Our said Province of Québec, this SEVENTH day of AUGUST, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy eight, and in the forty second year of Our Reign.

By command,

PH. J. JOLICEUR,
Assistant Secretary.

5960

Avis du Gouvernement.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demandes de délimitation, etc., de municipalités scolaires en vertu de la 5e section, 41st Vic., ch. 6.

Détacher de la municipalité scolaire de East Farnham, dans le comté de Brôme, les lots Nos. 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26 et 27, dans le sixième rang, et les annexer à la paroisse de Saint-Alphonse, dans le comté de Shefford, pour les fins scolaires, la description étant comme suit : borné au nord par le chemin qui sépare le 6e rang d'East Farnham du premier rang du township de Granby, à l'est par la ligne qui sépare les lots Nos. 15 et 16, à l'ouest par la ligne seigneuriale, et au sud par la ligne qui sépare le 5e du 6e rang du township de East Farnham.

5965

Détacher de la municipalité scolaire de la paroisse de Saint-Zotique, toute cette partie des terres et terrains de la dite municipalité situés au bas du rang Sainte-Catherine, et les annexer à la municipalité scolaire de la paroisse de Saint-Polycarpe, dont il font déjà partie pour tout autres fins religieuses et civiles, pour avoir effet le 1er juillet 1879.

5967

Government Notices.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

Notice of applications to fix limits of school municipalities in virtue of the 5th section, 41st Vic., ch. 6.

To detach from the school municipality of East Farnham, in the county of Bromie, lots Nos. 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26 and 27, in the sixth range, and to annex them to the parish of Saint Alphonse, in the county of Shefford, for school purposes, the description being as follows : bounded on the north by the road separating the 6th range of East Farnham, from the first range of the township of Granby, on the east by the line separating lots Nos. 15 and 16, on the west by the seigniorial line, and on the south by the line separating the 5th from the 6th range of the township of East Farnham.

5966

To detach from the school municipality of the parish of Saint Zotique, all that portion of the lots and lands of the said municipality situate below the Sainte Catherine range, and annex the same to the school municipality of the parish of Saint Polycarpe, of which it already forms part for all other purposes, religious and civil, to take effect from and after the 1st of July, 1879.

5968

Avis Divers.

Province de Québec, }
District de Québec, }
Comté de Portneuf. }

Cap Santé, 6 août 1878.

ELECTION DE 1878.

DÉPENSES encourues, au nom de, et par Isidore Noël Belleau, avocat, et candidat à la dite election..... \$222 00
5961 A. D. HAMELIN.

AVIS.

La société en commandite qui existait ci-devant entre nous, soussignés, sous les nom et raison de "The Canada Horse Nail Company" et W. M. Mooney & Cie., a été ce jour dissoute de consentement mutuel. Une nouvelle société en commandite sous les mêmes raisons a été formée pour la même période de temps par nous, James Ferrier, junior, étant aussi admis comme un associé général.

W. M. MOONEY,
J. FERRIER.

Montréal, 2 août 1878.

5817; 2

Miscellaneous Notices.

Province of Québec, }
District of Québec, }
County of Portneuf. }

Cap Santé, 6th August, 1878.

ELECTION OF 1878.

EXPENSES incurred by and on behalf of Isidore Noël Belleau, advocate, and candidate at the said election..... \$222 00
5962 A. D. HAMELIN.

NOTICE.

The limited partnership heretofore subsisting between us, the undersigned, under the style and firm of The Canada Horse Nail Company and W. M. Mooney & Co., has this day been dissolved by mutual consent. A new limited partnership under the same designation has been formed for the same period of time by us, James Ferrier, junior, being also admitted as a general partner.

W. M. MOONEY,
J. FERRIER.

Montreal, 2nd August, 1878.

5818

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
No. 2678.

Ideltrude Leblanc, de la cité et du district de Montréal, épouse de Louis Viau, gentleman, du même lieu, et dûment autorisé à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit Louis Viau, son dit époux,

Défendeur.

Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause.

PREVOST & PREFONTAINE,

Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 7 août 1878. 5855 2

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
No. 2499.

Dame Octavie Marcil, de la paroisse de Saint-Jacques le Mineur, dans le district de Montréal, épouse de Camille Brosseau, commerçant, du même lieu, et dûment autorisé à ester en justice pour les fins de la présente action, Demanderesse ;

vs.

Le dit Camille Brosseau,

Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée ce jour en cette cause par la demanderesse contre le dit défendeur.

GEOFFRION, RINFRET,

ARCHAMBEAULT & DORION,

Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 31 juillet 1878. 5785 3

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François }
No. 2499.

Dame Lucy Mehitable Noyes, du canton de Stanstead, dans le district de Saint-François, épouse de Leonard Morse, du même lieu, cultivateur, dûment autorisée pour toutes fins à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Léonard Morse, du dit canton de Stanstead, dans le dit district de Saint-François, Défendeur.

Une action en séparation de corps et de biens a été instituée en cette cause le dix-septième jour de juillet courant.

TERRILL & HACKETT,

Procureurs de la Demanderesse.

Sherbrooke, 17 juillet 1878. 5391 5

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District des Trois-Rivières. }
No. 2499.

Dame Emélie Moreau, de la paroisse Saint-Tite, épouse d'André Dupuis, ci-devant marchand, de la dite paroisse, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit André Dupuis,

Défendeur.

Une action en séparation de biens a, ce jour, été instituée par la demanderesse contre le défendeur en cette cause.

HOULD & OLIVIER,

Procureurs de la Demanderesse.

Trois-Rivières, 12 juillet 1878. 5527 4

Avis est par le présent donné que Dame Annie Keenan, épouse de Donald McLean, de Verdun, dans le district de Montréal, commerçant, a ce vingt-septième jour de juillet dix huit cent soixante et dix-huit, institué une action en séparation de biens contre son dit mari.

L. N. BENJAMIN,

Procureur de la demanderesse.

Montréal, 27 juillet 1878. 5693 3

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }
No. 2678.

Ideltrude Leblanc, of the city and district of Montreal, wife of Louis Viau, gentleman, of the same place, and duly authorized to sue, Plaintiff ;

vs.

The said Louis Viau, her said husband,

Defendant.

An action in separation as to property has been instituted in this cause.

PREVOST & PREFONTAINE,

Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 7th August, 1878. 5856

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }
No. 2499.

Dame Octavie Marcil, of the parish of Saint Jacques le Mineur, in the district of Montreal, wife of Camille Brosseau, of the same place, trader, and duly authorised to ester en justice for the purposes of suit, Plaintiff ;

vs.

The said Camille Brosseau,

Defendant.

An action for separation as to property has this day been instituted in this cause by the plaintiff against said defendant.

GEOFFRION, RINFRET,

ARCHAMBEAULT & DORION,

Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 31st July, 1878. 5786

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis. }
No. 2499.

Dame Lucy Mehitable Noyes, of the township of Stanstead, in the district of Saint Francis, wife of Leonard Morse, of the same place, farmer, duly and expressly authorized for all and every the purposes hereof to ester en justice in this behalf, Plaintiff ;

vs.

Leonard Morse, of the said township of Stanstead, in the said district of Saint Francis, Defendant,

An action en séparation de corps et de biens has been instituted in this cause this seventeenth day of July instant.

TERRILL & HACKETT,

Attorneys for Plaintiff.

Sherbrooke, 17th July, 1878. 5392

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Three Rivers. }
No. 2499.

Dame Emélie Moreau, of the parish of Saint Tite, wife of André Dupuis, heretofore merchant, of the said parish, duly authorized to appear in judicial proceedings, Plaintiff ;

vs.

The said André Dupuis,

Defendant.

An action for separation as to property has this day been instituted in this cause by plaintiff against the said defendant.

HOULD & OLIVIER,

Attorneys for Plaintiff

Three Rivers, 12th July, 1878. 5528

Notice is hereby given that Dame Annie Keenan, wife of Donald McLean, of Verdun, in the district of Montreal, trader, has this day, the twenty seventh day of July, eighteen hundred and seventy eight, instituted an action against her said husband for separation as to property.

L. N. BENJAMIN,

Plaintiff's attorney.

Montreal, 27th July, 1878. 5694

Canada, }
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
Dame Jemima Lane, de la cité et du district de
Montréal, épouse de John B. Edwards, du même
lieu, professeur, et bien et dûment autorisé à
ester en justice, Demanderesse ;

vs.
Le dit John B. Edwards, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été ce jour
instituée en cette cause.

HUTCHINSON & WALKER,
Avocats de la demanderesse.
Montréal, 3 juillet 1878. 5643 4

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
Dame Philomène Price, épouse de Joseph Brière,
boucher, de la cité et du district de Montréal,
dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.
Le dit Joseph Brière, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été instituée
en cette cause, ce jour.

F. X. A. TRUDEL,
Avocat de la Demanderesse.
Montréal, 19 juin 1878. 5697 3

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
Dame Jemima Lane, of the city and district of
Montreal, wife of John B. Edwards, of the same
place, teacher, and duly authorized to ester en
justice, Plaintiff ;

vs.
The said John B. Edwards, Defendant.
An action for separation of property has been
this day instituted in this cause.

HUTCHINSON & WALKER,
Attorneys for plaintiff.
Montreal, 3rd July, 1878. 5644

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
Dame Philomène Price, wife of Joseph Brière,
butcher, of the city and district of Montreal,
duly authorized to ester en justice, Plaintiff ;

vs.
The said Joseph Brière, Defendant.
An action for separation as to property has
been instituted in this cause, this day.

F. X. A. TRUDEL,
Attorney for Plaintiff.
Montreal, 19th June, 1878. 5698

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN- DEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
Dans l'affaire d'Anthony McKeand et James
McKeand Cochrane, faillis.

Les soussignés ont déposé au bureau de cette
cour un acte de composition et décharge, et
jeudi, le dix-neuvième jour de septembre prochain,
ils s'adresseront à la dite cour pour en obtenir
une ratification de la décharge.

ANTHONY MCKEAND,
JAMES MCKEAND COCHRANE,
Par JOSEPH & BURROUGHS,
Procureurs ad litem.
Montréal, 13 août 1878. 5999

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN- DEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Walker & Co., faillis.
Un bordereau des dividendes a été préparé et
sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-huitième
jour d'août courant, après lequel jour les
dividendes seront payés.

THOMAS DARLING,
Syndic.
182, rue Saint-Jacques,
Montréal, 9 août 1878. 5963

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN- DEMENTS.

L. L. Maillet, de la cité de Montréal, avocat, De-
mandeur ; vs. Noël Jubinville, de la paroisse de
Vaudreuil, sellier et commerçant, Défendeur.
Un bref de saisie-arrest a émané en cette cause,
et les créanciers sont notifiés de s'assembler au
bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64, 66
& 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal,
vendredi, le trentième jour d'août A. D. 1878, à
onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un
état des affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à
propos, et pour le règlement des affaires de la
faillite en général.

C. O. PERRAULT,
Syndic officiel.
Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Montréal, 10 août 1878. 6041

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
In the matter of Anthony McKeand and James
McKeand Cochrane, Insolvents.

The undersigned have filed in the office of this
court a deed of composition and discharge, and
on Thursday, the nineteenth day of September
next, they will apply to the said court for a con-
firmation of the discharge.

ANTHONY MCKEAND,
JAMES MCKEAND COCHRANE,
By JOSEPH & BURROUGHS,
Attorneys ad litem.
Montreal, 13th August, 1878. 6000

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Joseph Walker & Co., Insolvents.
A dividend sheet has been prepared open to
objection until the twenty eighth day of August
instant, after which dividend will be paid.

THOMAS DARLING,
Assignee.
182, Saint James street,
Montreal, 9th August, 1878. 5964

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

L. L. Maillet, of the city of Montreal, advocate,
Plaintiff ; vs. Noël Jubinville, of the parish of
Vaudreuil, saddler and trader, Defendant.
A writ of attachment has issued in this cause,
and the creditors are notified to meet at the office
of Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64, 66 & 68,
Saint James street, in the city of Montreal, on
Friday, the thirtieth day of August A. D. 1878,
at eleven of the clock in the forenoon, to
receive statements of affairs, to appoint an assignee
if they see fit, and for the ordering of the affairs
of the estate generally.

C. O. PERRAULT,
Official assignee.
Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Montreal, 10th August, 1878. 5880

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph J. Ford, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au deuxième jour de septembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

ALEX. MOFFAT,

Syndic.
5997

Montréal, 15 août 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Thomas H. Schneider & Cie., des cité et district de Montréal, commerçants, Demandeurs; vs. John J. Vipond & Frère, de Dundee, dans le district de Beauharnois, marchands et commerçants, Défendeurs.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause.

E. L. NORMANDIN,

Syndic officiel.

Saint-Louis de Gonzague, 6 août 1878. 5957

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Goulet, hôtelier, de la ville de Joliette, failli.

Un premier et final dividende sur le produit de la vente de l'immeuble en faveur des créanciers, dont les réclamations sont privilégiées, a été déclaré, ouvert aux objections jusqu'à lundi, le deuxième jour de septembre prochain exclusivement, jour auquel le dit dividende sera payé.

A. MAGNAN,

Syndic.
6039

Joliette, 12 août 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

L'Honorable Joseph G. Robertson, Demandeur; vs. William E. Jones, du village de Richmond, Québec, imprimeur et éditeur, Défendeur, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers du failli sont notifiés d'assembler à mon office, en la cité de Sherbrooke, à l'Hotel de Ville, le vingt-deuxième jour d'août 1878, à deux heures p. m., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

J. A. ARCHAMBAULT,

Syndic officiel.

Sherbrooke, 5 août 1878.

6031

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET LEURS AMENDEMENTS.

Canada,

Province de Québec.

District de Montréal.

Cour Supérieure.

Dans l'affaire de John Sheridan, de la cité de Montréal, droguiste, failli.

Judi, le dix-neuvième jour de septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dit actes.

JOHN SHERIDAN,

Par ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT.

Ses procureurs ad litem.

Montréal, 14 août 1878.

6027

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Samuel Goltman, des cité et district de Montréal, marchand-tailleur, Demandeur; vs. William J. J. Malsbury, du même lieu, et aussi du village de Sainte-Rose, district de Montréal, entrepreneur et ingénieur civil, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64, 66 et 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, vendredi, le trentième jour d'août A. D.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Joseph J. Ford, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared open to objection until the second day of September next, after which dividend will be paid.

ALEX. MOFFAT,

Assignee.
5998

Montreal, 15th August, 1878.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Thomas H. Schneider & Co., of the city and district of Montreal, traders, Plaintiffs; vs. John J. Vipond & Bros., of Dundee, in the district of Beauharnois, merchants and traders, Defendants.

A writ of attachment has issued in this cause.

E. L. NORMANDIN,

Official assignee.

Saint Louis de Gonzague, 6th August, 1878. 5958

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Joseph Goulet, hotel-keeper, of the town of Joliette, an Insolvent.

A first and final dividend on the product of the sale of the property in favor of the creditors, whose claims are privileged, has been declared open to objections until Monday, the second day of September next exclusively, on which day dividend shall be paid.

A. MAGNAN,

Assignee.
6040

Joliette, 12th August, 1878.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

The Honorable Joseph G. Robertson, Plaintiff; vs. William E. Jones, of the village of Richmond, Quebec, printer and publisher, Defendant, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors of the insolvent are notified to meet at my office, in the City Hall Building, in the city of Sherbrooke, the twenty second day of August, 1878, at two o'clock p. m., to receive statements of his affairs, appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

J. A. ARCHAMBAULT,

Official assignee.

Sherbrooke, 5th August, 1878.

6032

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,

Province of Québec,

District of Montréal.

Superior Court.

In the matter of John Sheridan, of the city of Montreal, druggist, an Insolvent.

On Thursday, the nineteenth day of September next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JOHN SHERIDAN,

By ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,

His attorneys ad litem.

Montreal, 14th August, 1878.

6028

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Samuel Goltman, of the city of Montreal, in the district of Montreal, merchant tailor, Plaintiff; vs. William J. J. Malsbury, of the same place, and also of the village of Sainte Rose, district of Montreal, builder contractor and civil engineer, Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Lajoie, Perrault and Seath, Nos. 64, 66 and 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Friday, the thirtieth day of August A. D.

1878, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

C. O. PERRAULT,
Syndic officiel.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath.
Montréal, 12 août 1878. 6043

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Hugh J. McCready, de la cité de Montréal, marchand de cuir et commerçant, failli.

Je, soussigné, Edward Evans, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois, et sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 22, rue Saint-Jean, en la cité de Montréal, mardi, le troisième jour de septembre prochain, à dix heures et demie de l'avant-midi, pour sanctionner la vente de la succession en bloc.

EDWARD EVANS,
Syndic officiel.

Montréal, 14 août 1878. 6025

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John M. Holland et John A. Holland, tous deux de Montréal, manufacturiers et commerçants, faisant affaires ensemble comme tels en la dite cité de Montréal, sous les nom et raison de M. Holland & Fils, faillis.

Un bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au neuvième jour de septembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN FULTON,
Syndic.

26, rue Saint François Xavier.
Montréal, 14 août 1878. 6023

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Eusèbe Bricault dit Lamarche, fabricant de voitures, de la paroisse de Saint-Lin, district de Joliette, failli.

Un premier et final dividende a été déclaré sur le produit de la vente de l'immeuble ouvert aux objections jusqu'à lundi, le vingt-sixième jour d'août courant, après laquelle date le dit dividende sera payé.

A. MAGNAN,
Syndic.

Joliette, 1er août 1878. 5841 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Marie-Onézime Versailles, de la cité de Montréal, marchande publique et commerçante, faillie.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le vingt-sixième jour d'août 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Montréal, 6 août 1878. 5881 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, }
District de Montréal, } Cour Supérieure.

Dans l'affaire de Rémi Courcelles, failli.

Mardi, le dixième jour de septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

REMI COURCELLES,
Par P. G. COYLE,
Son procureur ad litem.

5635 4

1878, at three of the clock in the afternoon, to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

C. O. PERRAULT,
Official assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath.
Montreal, 12th August, 1878. 6044

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Hugh J. McCready, of the city of Montreal, leather merchant and trader, an insolvent.

I, the undersigned, Edward Evans, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month, and are notified to meet at my office, No. 22, Saint John street, in the city of Montreal, on Tuesday, the third day of September next, at half past ten o'clock in the forenoon, to sanction the sale of the estate en bloc.

EDWARD EVANS,
Official assignee.

Montreal, 14th August, 1878. 6026

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of John M. Holland and John A. Holland, both of Montreal, manufacturers and traders, carrying on business together as such at said city of Montreal, under the name and style of M. Holland & Son, Insolvents.

A dividend sheet has been prepared open to objection until the ninth day of September next, after which dividend will be paid.

JOHN FULTON,
Assignee.

26, Saint François Xavier street,
Montreal, 14th August, 1878. 6024

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Eusèbe Bricault dit Lamarche, carriage maker, of the parish of Saint Lin, district of Joliette, an insolvent.

A first and final dividend has been declared on the proceeds of the sale of the property open to objection until Monday, the twenty sixth day of August instant, after which date said dividend shall be paid.

A. MAGNAN,
Assignee.

Joliette, 1st August, 1878. 5842

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Marie Onézime Versailles, of the city of Montreal, marchande publique and trader, an Insolvent.

A first and final dividend has been prepared subject to objection until Monday, the twenty sixth day of August, 1878, after day dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Montreal, 6th August, 1878. 5882

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec, }
District of Montreal, } Superior Court.

In the matter of Rémi Courcelles, an Insolvent.

Tuesday, the tenth day of September instant, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

REMI COURCELLES,
By P. G. COYLE,
His attorney ad litem.

5636

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Marc Couture, de Lévis, failli.
Avis public est par le présent donné que, lundi, le vingt-sixième jour d'août prochain, à trois heures de l'après-midi, aura lieu, à mon bureau, No. 28, rue Saint-Pierre, Québec, une assemblée des créanciers pour prendre en considération un acte de composition et décharge dont les termes sont de payer vingt cents dans la piastre, à trois six, neuf et douze mois, avec garanties.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic
5923 2

Québec, 5 août 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
Dans l'affaire d'OVILA Brunelle et Dosithée Veronneau, commerçants, de la cité et du district de Montréal, faillis.

Mardi, le dixième jour de septembre prochain, les soussignés feront application à la dite cour pour leur décharge en vertu du dit acte.

OVILA BRUNELLE,
DOSITHÉE VERONNEAU,
Par PREVOST & PREFONTAINE,
Leurs procureurs *ad litem*.
Montréal, 7 août 1878. 5857 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec. } No. 135.
Dans l'affaire de Jean-Baptiste Bertrand, de la Jeune Lorette, commerçant, failli.

Lundi, le deuxième jour de septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour supérieure sa décharge comme syndic de la dite faillite en vertu du dit acte.

WILLIAM WALKER,
Syndic.
Par WILLIAM COOK,
Son procureur *ad litem*.
Québec, 24 juillet 1878. 5531 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Henry Collins, Demandeur; contre William Collins, Défendeur.
Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause.

J. A. ARCHAMBAULT,
Syndic officiel.

Bloc Odell,
Sherbrooke, 7 août 1878. 5905 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Marcel St. Amour, de Sainte-Scholastique, failli.
Un bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-sixième jour d'août courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

ALEX. PRUDHOMME,
Syndic.
Montréal, 7 août 1878. 5883 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

John H. Hull, Demandeur; vs. Donald et Gordon McLeod, Défendeurs.
Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause.

J. A. ARCHAMBAULT,
Syndic officiel.

Bloc Odell,
Sherbrooke, 27 juillet 1878. 5907 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Marc Couture, of Lévis, an Insolvent.

Public notice is hereby given that on Monday, the twenty sixth day of August next, at three o'clock in the afternoon, will take place at my office, No. 28, Saint Peter street, Quebec, a meeting of the creditors to take into consideration a deed of composition and discharge which terms are to pay twenty cents in the dollar, at three, six, nine and twelve months, with securities.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.
5924

Quebec, 5th August, 1878.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }
In the matter of OVILA Brunelle and Dosithée Veronneau, traders, of the city and district of Montreal, Insolvents.

On Tuesday, the tenth day of September next, the undersigned will apply to said court for their discharge under said act.

OVILA BRUNELLE,
DOSITHÉE VERONNEAU,
Per PREVOST & PREFONTAINE,
Their attorneys *ad litem*.
Montreal, 7th August 1878. 5858

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec. } No. 135.
In the matter of Jean Baptiste Bertrand, of La Jeune Lorette, trader, an Insolvent.

On Monday, the second day of September next, the undersigned will apply to the said superior court for a discharge as assignee to the said estate under the said act.

WILLIAM WALKER,
Assignee.
By WILLIAM COOK,
His attorney *ad litem*.
Québec, 24th July, 1878. 5532

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Henry Collins, Plaintiff; against William Collins, Defendant.
A writ of attachment has issued in this cause.

J. A. ARCHAMBAULT,
Official assignee.

Odells Block,
Sherbrooke, 7th August, 1878. 5906

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Marcel St. Amour, of Sainte-Scholastique, an Insolvent.
A dividend sheet has been prepared open to objection until the twenty sixth day of August instant, after which dividends will be paid.

ALEX. PRUDHOMME,
Assignee.
Montreal, 7th August, 1878. 5884

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

John H. Hull, Plaintiff; vs. Donald and Gordon McLeod, Defendants.
A writ of attachment has issued in this cause.

J. A. ARCHAMBAULT,
Official assignee.

Odell's Block,
Sherbrooke, 27th July, 1878. 5908

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province of Québec,
Comté de Bonaventure,
District de Gaspé. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Robert LeBuffe, failli.
Le treizième jour de septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte et ses amendements.

ROBERT LEBUFFE,
Par M. TREMBLAY,
Son procureur *ad litem*.

New Carlisle, 28 juin 1878. 5765 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET AMENDEMENTS.

Province of Québec,
District of Québec. } *Cour Supérieure.*

In re :—James Byrne, de Québec, failli.
Le quatrième jour de septembre prochain, le failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

THOS. J. MOLONY,
Son procureur *ad litem*.

88, rue Saint-Pierre, B. V.,
Québec, 3 août 1878. 5801 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province of Québec,
District of Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire d'Ambroise Boisvert, de la cité et du district de Montréal, failli.

Mardi, le dixième jour de septembre prochain, le soussigné fera application à la dite cour pour sa décharge en vertu du dit acte.

AMBROISE BOISVERT,
Par PREVOST & PREFONTAINE,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 7 août 1878. 5859 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province of Québec,
District of Ottawa. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Walton Smith, du village de Quyon, dans le comté de Pontiac et district d'Ottawa, province de Québec, marchand de bois et commerçant, failli.

Vendredi, le onzième jour d'octobre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

WALTON SMITH,
Par FLEMING, CHURCH & KENNY,
Ses procureurs *ad litem*.

Aylmer, 5 août 1878. 5851 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de P. J. E. Hensley, de la cité de Montréal, marchand de marchandises sèches et commerçant, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le vingt-sixième jour d'août A. D. 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Montréal, 8 août 1878. 5945 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Labelle, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Un deuxième et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le vingt-septième jour d'août 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Montréal, 8 août 1878. 5943 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada,
Province of Québec,
County of Bonaventure,
District of Gaspé. } *Superior Court.*

In the matter of Robert LeBuffe, an Insolvent.
On the thirteenth day of September next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act and amendments.

ROBERT LEBUFFE,
By Mr. TREMBLAY,
His attorney *ad litem*.

New Carlisle, 28th June, 1878. 5766

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Province of Québec,
District of Québec. } *Superior Court.*

In re :—James Byrne, of Québec, an Insolvent.
The fourth day of September next, the Insolvent will apply to the said court for his discharge under the said acts.

THOS. J. MOLONY,
His attorney *ad litem*.

88, Saint Peter street, L. T.,
Québec, 3rd August, 1878. 5802

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Canada,
Province of Québec,
District of Montréal. } *Superior Court.*

In the matter of Ambroise Boisvert, trader, of the city and district of Montréal, an Insolvent.

On Tuesday, the tenth day of September next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under said acts.

AMBROISE BOISVERT,
Per PREVOST & PREFONTAINE,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 7th August, 1878. 5860

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Québec,
District of Ottawa. } *Superior Court.*

In the matter of Walton Smith, of the village of Quyon, in the county of Pontiac and district of Ottawa, province of Québec, lumber merchant and trader, an Insolvent.

On Friday, the eleventh day of October next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

WALTON SMITH,
By FLEMING, CHURCH & KENNY,
His attorneys *ad litem*.

Aylmer, 5th August, 1878. 5852

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of P. J. E. Hensley, of the city of Montreal, dry goods merchant and trader, an Insolvent.

A first and final dividend has been prepared subject to objection until Monday, the twenty sixth day of August, A. D. 1878, after which day dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Montreal, 8th August, 1878. 5946

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Jean Baptiste Labelle, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

A second and final dividend has been prepared subject to objection until Tuesday, the twenty seventh day of August, 1878, after which day dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Montreal, 8th August, 1878. 5944

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de L. J. Béliveau, failli.

Un bordereau des dividendes des produits de la vente du lot officiel numéro quarante-six, quartier centre, lot officiel numéro sept, quartier Saint-Laurent et lot officiel numéro cent soixante et quinze, quartier Saint-Louis, tous dans la cité de Montréal, a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à vendredi, le trentième jour d'août courant 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

GEORGE BURY,
Syndic.

Bureau de Bury & McIntosh,
Molson's Bank Chambers,
Montréal, 10 août 1878. 5937 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Charles S. Rodier, junior, de la cité de Montréal, et y faisant affaires seul sous les nom et raison de Rodier, Hearn & Cie., épiciers en gros et commerçant, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le vingt-septième jour d'août A. D. 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

C. O. PERRAULT,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Montréal, 7 août 1878. 5865 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } Cour Supérieure.
District of Saint-François }

Dans l'affaire de Edwin H. Lothrop et Moses E. Haseltine, tous deux ci-devant du village de Coaticook, dans le dit district de Saint-François, commerçants et y faisant affaires comme tels sous les nom et raison de Lothrop et Haseltine, faillis.

Mercredi, le onzième jour de septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

EDWIN H. LOTHROP,
Par G. O. DOAK,

Son procureur ad litem.
Sherbrooke, 6 août 1878. 5843 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } Cour Supérieure.
District of Québec } No. 405.

Dans l'affaire de George M. Pierce, de la cité de Québec, libraire et marchand d'articles de fantaisie, failli.

Lundi, le deuxième jour de septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour supérieure sa décharge comme syndic à la dite faillite en vertu du dit acte.

WILLIAM WALKER,
Syndic.

Par WILLIAM COOK,
Son procureur ad litem.
Québec, 24 juillet 1878. 5529 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } Cour Supérieure.
District of Iberville }

Dans l'affaire de Daniel Salt, de Stottsville, dans le dit district d'Iberville, ci-devant commerçant, failli.

Vendredi, le vingtième jour de septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

DANIEL SALT,
Par MACMASTER, HALL & GREENSHIELDS,
Ses procureurs ad litem.

Saint-Jean, 12 juillet 1878. 5517 4

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of L. J. Béliveau, an Insolvent.

A dividend sheet of proceeds of sale of lot, official number forty six, centre ward, lot official number seven, Saint Lawrence ward, and lot official number one hundred and seventy five, Saint Louis ward, all in the city of Montreal, has been prepared, open to objection until Friday, the thirtieth day of August instant 1878, after which dividend will be paid.

GEORGE BURY,
Assignee.

Office of Bury & McIntosh,
Molson's Bank Chambers,
Montreal, 10th August, 1878. 5938

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Charles S. Rodier, junior, of the city of Montreal, and there doing business alone under the name and style of Rodier, Hearn & Co., wholesale grocer and trader, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared open to objection until Tuesday, the twenty-seventh day of August A. D. 1878, after which dividend will be paid.

C. O. PERRAULT,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Montreal, 7th August, 1878. 5866

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Québec, } Superior Court.
District of Saint Francis }

In the matter of Edwin H. Lothrop and Moses E. Haseltine, both formerly of the village of Coaticook, in said district of Saint Francis, traders and carrying on business there as such under the name style and firm of Lothrop and Haseltine, Insolvents.

On Wednesday, the eleventh day of September next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

EDWIN H. LOTHROP,
By G. O. DOAK,

His attorney ad litem.
Sherbrooke, 6th August, 1878. 5844

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Canada,
Province of Québec, } Superior Court.
District of Québec } No. 405.

In the matter of George M. Pierce, of the city of Québec, stationer and dealer in fancy goods, an Insolvent.

On Monday, the second day of September next, the undersigned will apply to the said superior Court for a discharge as assignee to the said estate under the said act.

WILLIAM WALKER,
Assignee.

By WILLIAM COOK,
His attorney ad litem.
Québec, 24th July, 1878. 5530

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Québec, } Superior Court.
District of Iberville }

In the matter of Daniel Salt, of Stottsville, in said district of Iberville, heretofore trader, an Insolvent.

On Friday, the twentieth day of September next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

DANIEL SALT,
By MACMASTER, HALL & GREENSHIELDS,
His attorneys ad litem.

Saint John's, 12th July, 1878. 5518

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, }
District de Québec. }
Dans l'affaire de Siméon Simonson, de la cité de Québec, marchand de tabac, failli.

Lundi, le deuxième jour de septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour supérieure sa décharge comme syndic à la dite faillite en vertu du dit acte.

WM. WALKER,
Syndic.

Par WILLIAM COOK,
Son procureur ad litem.

Québec, 24 juillet 1878. 5533 4

Règles de Cour.

Canada,
Province de Québec, }
District de Saint-François. }
No. 176.

John G. Clough, Demandeur,

vs. Défendeur,

David Young, et

Diverses parties, Opposantes.

Le dix-huitième jour de juin mil huit cent soixante et dix-huit.

PRÉSENT :—L'honorable M. le juge Doherty, J. C. S.

Il est ordonné sur motion du demandeur en cette cause, en autant que des oppositions afin de conserver ont été produites en cette cause par diverses parties alléguant l'insolvabilité et déconfiture du dit défendeur que dans le but de distribuer les argent prélevés en cette cause, les créanciers du dit défendeur soient requis et notifiés, par avis public publié deux fois dans les langues anglaise et française, dans la *Gazette Officielle de Québec*, de produire leurs réclamations avec pièces justificatives sous quinze jours à partir de la date de la première publication d'icelui, au bureau du greffier de la susdite cour.

Par la cour,

5811 2 C. A. RICHARDSON, G. C. C.

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District d'Ottawa. }
Dans l'affaire de Alanson H. Baldwin, de la cité d'Ottawa, dans le comté de Carleton, dans la Province d'Ontario, marchand de bois, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits appartenant à la succession du dit failli, seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, au bureau de MM. Fleming, Church & Kenney, rue Principale du village d'Aylmer, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec, }
District of Quebec. }
In the matter of Siméon Simonson, of the city of Quebec, tobaccoconist, an Insolvent.

On Monday, the second day of September next, the undersigned will apply to the said superior court for a discharge as assignee to the said estate under the said act.

WM. WALKER,
Assignee.

By WILLIAM COOK,
His attorney ad litem.

Quebec, 24th July, 1878. 5534

Rules of Court.

Canada,
Province of Quebec, }
District of Saint Francis. }
No. 176.

John G. Clough, Plaintiff,

vs. Defendant,

David Young, and

Divers parties, Opposants.

The eighteenth day of June, one thousand eight hundred and seventy eight.

PRESENT :—The Honorable Mr. Justice Doherty, J. S. C.

It is ordered on motion on behalf of the plaintiff in this cause, inasmuch as oppositions *afin de conserver* have been filed in this cause by divers parties alleging the insolvency and *déconfiture* of the said defendant that for the purposes of distributing the monies levied in this cause, the creditors of the said defendant be required and notified by public notice inserted twice in the english and french languages in the *Quebec Official Gazette*, to file their claims with vouchers therefor within fifteen days from the date of the first insertion thereof, in the office of the clerk of the above named court.

By the court.

5812 C. A. RICHARDSON, C. C. C.

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, }
District of Ottawa. }
In the matter of Alanson H. Baldwin, of the city of Ottawa, in the county of Carleton, in the Province of Ontario, lumber merchant, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned belonging to the estate of the said insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler* *afin de distraire*, or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the office of Messrs. Fleming, Church & Kenney, Main street, in the village of Aylmer, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. Cette partie du lot numéro trois, dans le sixième rang du canton de Hull, s'étendant du côté ouest du dit lot, trois acres et demi de front sur la rivière Gatineau, avec une profondeur suffisante pour former dix acres en superficie ; et bornée en front par la rivière Gatineau, du côté ouest par le lot numéro quatre, dans le sixième rang de Hull, et de l'autre côté par le dit lot, le tout tel que ci-devant borné et possédé par le dit Alanson H. Baldwin.

2. Ce certain morceau de terre joignant le lot ou morceau de terre en dernier lieu mentionné et borné comme suit, à savoir : commençant sur la rivière Gatineau, environ quatre-vingt-cinq pas au nord de la terre de Thomas McGoey, sur le lot numéro trois, dans le sixième rang de Hull, vis-à-vis d'un petit orme plaqué près du chemin ; et de là s'étendant dans une direction ouest jusqu'au dit arbre ; et de là s'étendant à un grand orme plaqué sur le champ ; et de là à un poteau planté dans le champ sur le haut d'une terrasse dans le dit champ ; de là vers le nord le long du haut de la dite terrasse à un poteau planté et plaqué ; et de là vers le nord à un poteau de la clôture du dit Alanson H. Baldwin, plaqué sur le côté sud ; de là le long de la rivière Gatineau, au point de départ, ce que les dites bornes peuvent contenir.

3. Cette partie de terre formant la partie nord du lot numéro treize, la partie nord-ouest du lot numéro douze et un petit morceau de la partie est du dit lot numéro douze, tous dans le sixième rang du dit canton de Hull, contenant cent soixante et deux acres, plus ou moins, le dit morceau de terre étant désigné aux plan des dits lots numéros treize et douze, comme étant marqué en vert, le dit plan étant annexé à l'acte de vente des dits morceaux de terre par Charles Pink et autres à Alanson H. Baldwin, passé devant N. Tetreau, notaire public, le vingt-deuxième jour de novembre mil huit cent soixante et douze, et étant annexé à l'original d'icelui ; le dit morceau de terre étant borné comme suit : vers le nord par la ligne de concession entre les sixième et septième rangs du dit canton de Hull, en arrière par la ligne entre les lots treize et quatorze dans le dit sixième rang de Hull, une longueur de cinquante-six chaînes et quarante-six chaînons, vers l'est par la ligne entre les lots numéros douze et onze dans le dit sixième rang, une longueur de trente-quatre chaînes et quatre-vingt-cinq chaînons sur la partie nord de la dite ligne, et vers le sud partie par le chemin de la Montagne ci-dessous décrit, et les autres parties par la propriété de Charles Pink et Alexander Pink sur une ligne bien croche marquée par un poteau planté dans la terre tel que décrit sur le dit plan, la dite ligne commençant sur la ligne entre les lots quatorze et treize à vingt-cinq chaînes de la dite ligne nord de la ligne entre les cinquième et sixième rangs du dit canton de Hull ; et de là courant partie vers le nord-est, partie vers le nord et partie vers l'est à un point d'environ une chaîne et cinquante chaînons sud de la ligne de concession entre les sixième et septième rangs du dit canton de Hull, et environ cinq chaînes et soixante et quinze chaînons ouest de la ligne de division entre les lots numéros onze et douze, et ensuite la dite ligne courant vers le sud et l'est sur le bord de la côte (Montagne), du côté est du dit lot numéro douze à un point sud à environ trente-quatre chaînes et quatre-vingt-cinq chaînons de la ligne de concession entre les sixième et septième rangs sur lequel dit morceau de terre sont deux couches de mines de fer—ensemble avec les couches de mines, et tout autre minéral ou minéraux qui peuvent être trouvés sur les dits morceaux de terre tel que décrits, sujet au droit de chemin tel que maintenant fréquenté, et sans bâtisses sus-érigées.

4. Toute cette étendue de terre de la partie sud-est du lot numéro treize, et la partie sud-ouest du lot numéro douze, dans le dit sixième rang du dit canton de Hull, étant toute les parties de la Montagne des dites parties des lots treize et douze,

1. That part of lot number three, in the sixth range of the township of Hull, extending from the west side of said lot, three and one half acres in front on the river Gatineau, with sufficient depth to form ten acres in superficies ; and to be bounded in front by the river Gatineau, on the west side by lot number four, in the sixth range of Hull, and on the other side by the said lot, all as heretofore bounded and possessed by the said Alanson H. Baldwin.

2. That certain piece of land adjoining the last mentioned lot or parcel of land and bounded as follows, to wit : commencing on the Gatineau river, about eighty five paces to the north of the land of Thomas McGoey, on lot number three, in the sixth range of Hull, opposite to a small elm tree blased near the road ; and thence to extend in a western direction to the said tree ; and thence to extend to a large elm tree blased in the field ; and thence to a picket planted in the field on the top of a bank or terrace in the said field ; thence northward along the top of the said bank a terrace to a post there planted and blased ; and thence northward to a post of the fence of the said Alanson H. Baldwin, blased on the south side ; thence along the Gatineau river, to the place of beginning, whatever the said boundaries may contain.

3. That certain portion of land forming the north part of lot number thirteen, the north west part of lot twelve and a small piece of the east part of said lot twelve, all in the sixth range of the said township of Hull, containing one hundred and sixty two acres, more or less, the said piece of land being described on the plan of said lots numbers thirteen and twelve, as being bordered green, said plan being annexed to the deed of sale of said piece of land by Charles Pink and others to Alanson H. Baldwin, passed before N. Tetreau, notary public, on the twenty second day of November one thousand eight hundred seventy two, and remaining annexed to the original thereof ; said piece of land being bounded as follows : towards the north by the concession line between the sixth and seventh ranges of the said township of Hull, towards the rear by the line between the lots numbers thirteen and fourteen in said sixth range of Hull, a length of fifty six chains and forty six links towards the east by the line, between the lots numbers twelve and eleven in said sixth range, a length of thirty four chains and eighty five links, on the north part of said line and towards the south part by the Mountain road below described, and the other parts by the property of Charles Pink and Alexander Pink on a very crooked line marked by posts put in the ground as described on said plan, said line starting on the line between the lots fourteen and thirteen at twenty five chains of said line north of the line between the fifth and sixth ranges of said township of Hull ; and then running partly towards the north east, partly towards the north and partly towards the east to a point about one chain and fifty links south of the concession line between the sixth and seventh ranges of said township of Hull, and about five chains and seventy five links west of the division line between lots numbers eleven and twelve, and then said line running towards the south and east on the edge of the hill (Mountain), on the east side of said lot number twelve to a point south at about thirty four chains and eighty five links from the concession line between the sixth and seventh ranges, upon which said piece of land are situated to iron ore beds—together with the said ore beds and a other mineral or minerals which may be found upon the said piece of land so described subject to the right of roads as now travelled, and without any buildings thereon erected.

4. All that piece or parcel of the south east part of lot number thirteen, and the south west part of lot number twelve, in said sixth range of said township of Hull, being all the Mountain parts of said parts of lots thirteen and twelve, as described

telle que décrite sur le dit plan, étant marqué en vert et marquée sur le terrain par des piquets ou poteau, le dit morceau de terre contenant quatre-vingt-sept acres de terre de Montagne, plus ou moins, et étant d'une telle forme irrégulière qu'aucune autre borne peut-être donnée que les piquets ou poteaux plantés dans la terre—sans aucune bâtisse sus-érigée et sujet à tel droit de chemin tel que maintenant fréquenté.

5. Vingt-neuf quarante huitième de parts égales indivises de la propriété suivante, savoir : la partie sud du lot numéro onze, dans le septième rang du canton de Hull susdit, contenant quarante acres en superficie, plus ou moins.

6. Partie du lot numéro quatre, dans le sixième rang du dit canton de Hull, contenant trente acres, trois vergées, quatre quatre-vingt-deux centième de perches, et plus particulièrement décrit dans un acte de vente par la Canada Mining Manufacturing Company, à Joseph A. Reddington, passé à Montréal, devant J. S. Hunter, notaire, le vingt-huitième jour d'octobre 1871, et dûment enregistré au bureau du registraire du comté d'Ottawa, le dix-neuvième jour d'avril 1872.

Pour être vendus au bureau du registraire pour le comté d'Ottawa, en la cité de Hull, dans le district d'Ottawa, le TRENTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

FRANCIS CLEMOW,

Syndic dans la susdite affaire.

Aylmer, 22 juillet 1878.

5617 2

[Première publication, 27 juillet 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Ambroise Sénécal, de la paroisse de Saint-Guillaume d'Upton, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits appartenant à la succession du dit failli, seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à mon bureau, dans la paroisse de Saint-François du Lac, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Une portion de terre située dans la paroisse de Saint-Guillaume, dans le cinquième rang du township d'Upton, au sud-ouest de la rivière David, contenant huit arpents en superficie, plus ou moins, étant tout le terrain contenu dans les limites suivantes : tenant d'un bout au chemin Royal du rang connu sous le nom de rang Baribeault, de l'autre bout à la rivière David, d'un côté vers le nord au chemin Royal des quatrième et cinquième rangées, et de l'autre côté au terrain d'Augustin Baribeault—avec maison, écuries, hangards et autres bâtisses dessus construites.

2. Un emplacement ou morceau de terre situé dans la paroisse de Saint-Guillaume, sur la quatrième rangée du township d'Upton, contenant cent vingt-huit pieds au front, cent neuf pieds à la profondeur sur la longueur de cent quarante-huit pieds dans la ligne sud-ouest et cent trente-huit pieds dans la ligne nord-est, tenant par devant au chemin Royal, en profondeur et des deux côtés au terrain du dit Ambroise Sénécal—ensemble deux maisons et autres bâtisses dessus construites.

3. Une portion de terre située dans la dite paroisse de Saint-Guillaume d'Upton, dans le qua-

on said plan, being bordered green and marked on the ground with pickets or posts, said piece of land containing eighty seven acres of Mountain land, more or less, and being of such an irregular form that no other boundary can be given than the pickets or posts planted in the ground—without any building thereon erected, and subject to such right of roads as now travelled.

5. Twenty nine undivided one forty eighths equal parts of the following property, viz : the south part of lot number eleven, in the seventh range of the township of Hull aforesaid, containing forty acres in superficies, more or less.

6. Part of lot number four, in the sixth range of said township of Hull, containing thirty acres, three rods, and four eighty two hundreds perches, and more particularly described in a deed of sale by the Canada Mining and Manufacturing Company to Joseph A. Reddington, passed at Montreal, before J. S. Hunter, notary, on the twenty eighth day of October, (1871), and duly registered in the registry office of the county of Ottawa, on the nineteenth day of April, 1872.

To be sold at the office of the registrar for the county of Ottawa, in the city of Hull, in the district of Ottawa, on the THIRTIETH day of SEPTEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon.

FRANCIS CLEMOW,

Assignee in above matter.

Aylmer, 22nd July, 1878.

5618

[First published, 27th July, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Ambroise Sénécal, of the parish of Saint Guillaume d'Upton, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables belonging to the estate of the aforesaid insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civile procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the parish of Saint François du Lac, previous to the fifteen days next proceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A piece of land situated in the said parish of Saint Guillaume, in the fifth range of the township of Upton, on the south west of the river David, containing eight arpents in superficies, more or less, being all the land contained in the following boundaries; bounded at one end by the front road of the range called range Baribeault, at the other end by the river David, on one side towards the north by the public road of the fourth and fifth ranges, and on the other side by the land of Augustin Baribeault—together with a house, stables, sheds, and other buildings thereon erected.

2. A piece of land or emplacement situated in the said parish of Saint Guillaume, in the fourth range of the township of Upton, containing at its front one hundred and twenty eight feet in front, and at its rear one hundred and nine feet in width, by a length of one hundred and forty eight feet in the south west line, and one hundred and thirty eight feet in the north east line; bounded in front by the public highway, in rear and on both sides by the land of the said Ambroise Sénécal—together with two houses and other buildings thereon erected.

3. A piece of land situated in the parish of Saint Guillaume of Upton, in the fourth range, of an

trième rang, de forme irrégulière, contenant quatre arpents et demi de largeur sur deux arpents et demi de profondeur, le tout plus ou moins et sans garantie de mesure précise; borné en front par le chemin de front du dit quatrième rang, en profondeur partie à la rivière David et partie à Gaspard T. Pelletier, d'un côté vers le sud-ouest au dit Gaspard T. Pelletier, et de l'autre côté vers le nord-est à la route qui conduit au rang de Sorel—avec un moulin à scie, ses engins et accessoires, un moulin à farine et accessoires, quatre maisons, écuries, remises, hangars, et autres dépendances dessus érigées, ainsi que le pouvoir d'eau à l'usage des dits moulins qui se trouve sur la rivière David qui coupe la dite portion de terre; (à distraire de la dite portion de terre l'emplacement et dépendances ci-dessus en deuxième lieu désigné). Pour être, cette portion de terre en dernier lieu désignée avec ses dits moulins et dépendances, vendue sujette à et à la charge par l'adjudicataire de payer à Ferdinand Mercier, bourgeois, de la paroisse de Saint-Guillaume d'Upton, une rente foncière annuelle constituée rachetable de cent trente-deux dollars et quatre-vingt-seize centins, dont la dite portion de terre est gravée, payable annuellement le premier décembre chaque année, à commencer à payer la dite rente le premier décembre prochain, laquelle rente est due en vertu d'un acte de vente par le dit Mercier à Louis Adélard Sénécal et Carlos Darius Meigs, reçu devant J. B. Commault, notaire, le vingt et un juillet mil huit cent soixante et trois, et suivant tous autres titres y relatif.

4. Une portion de terre située dans la dite paroisse de Saint-Guillaume d'Upton, dans le quatrième rang, de forme irrégulière, pouvant contenir un arpent et demi de largeur sur un arpent de profondeur, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure précise; tenant en front au chemin de front du dit quatrième rang, en profondeur au cordon des terres du cinquième rang, d'un côté au sud-ouest au dit Ambroise Sénécal, et de l'autre côté à la rivière David—avec une boutique de forge dessus construite et ses dépendances et accessoires.

5. Une portion de terre située dans la dite paroisse de Saint-Guillaume d'Upton, dans le quatrième rang, de forme triangulaire, contenant cent pieds, plus ou moins, sur le chemin de front du quatrième rang; et borné d'un côté au nord à Xavier Millette, et de l'autre côté au sud à la rivière David, de la contenance qu'elle peut avoir telle que renfermée dans les bornes susdites.

6. Une portion de terre située dans la dite paroisse de Saint-Guillaume d'Upton, dans le quatrième rang, de quatre arpents de largeur sur vingt-cinq arpents de profondeur, le tout plus ou moins; tenant en front partie au chemin de front du quatrième rang, et partie aux emplacements de Joseph Francoeur et un nommé Grégoire ou représentants, en profondeur au chemin de front du troisième rang, d'un côté en haut à Joseph ou François Dupré et le nommé Grégoire ou représentants, et de l'autre côté en bas à Gaspard T. Pelletier et Solomon Bélanger ou représentants—avec maison, grange, étable et autres bâtisses dessus construites.

7. Une portion de terre située dans la dite paroisse de Saint-Guillaume d'Upton, dans le troisième rang appelé rang de Sorel, de un arpent et quatre perches de largeur, allant en retrecissant d'une extrémité à l'autre sur vingt-cinq arpents de profondeur, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure précise; tenant d'un bout au cordon du quatrième rang, de l'autre bout à la ligne de Louis Tessier, d'un côté en haut à un nommé Lefebvre, et de l'autre côté en bas à un nommé Rondeau.

8. Une portion de terre située dans la paroisse de Saint-Guillaume d'Upton, dans le sixième rang, appelé concession Saint-Louis formant partie des lots numéros vingt et un, vingt-deux et vingt-trois,

irregular form, containing four arpents and a half in width by two arpents and a half in depth, the whole more or less, and without warranty as to precise measure; bounded in front by the front road of the said fourth range, in rear partly by the river David and partly by Gaspard T. Pelletier, on one side towards the south west by the said Gaspard T. Pelletier, and on the other side towards the north east by the route which leads to the range of Sorel—together with a saw mill, its engines and accessories, a grist mill and accessories, four houses, stables, sheds, and other buildings thereon erected, and also the water power for the use of the said mills in the river David, which runs through the said piece of land; (to be taken off from the said piece of land the emplacement hereinabove in the second place described.) This lastly above described piece of land, together with its said mills and dependencies, to be sold subject to and on condition that the purchaser will be bound to pay to Ferdinand Mercier, gentleman, of the parish of Saint Guillaume of Upton, a yearly constituted redeemable ground rent of one hundred and thirty two dollars and ninety six cents, to which the said piece of land is affected, payable yearly on the first day of December in each year, to commence to pay the said rent on the first day of December next, which rent is due by virtue of a deed of sale from the said Mercier to Louis Adélard Sénécal and Carlos Darius Meigs, passed before J. B. Commault, notary, on the twenty first day of July, one thousand eight hundred and sixty three, and according to all other titles thereto relating.

4. A piece of land situated in the said parish of Saint Guillaume of Upton, in the fourth range, of an irregular form, containing one arpent and a half in width by one arpent in depth, more or less, and without any warranty as to precise measure; bounded in front by the front road of the said fourth range, in depth by the cross line cordon of the lands of the fifth range, on one side to the south west by the said Ambroise Sénécal, and on the other side by the river David—together with a blacksmith shop thereon erected and dependencies and accessories.

5. A piece of land situated in the said parish of Saint Guillaume of Upton, in the fourth range, of a triangular form, containing one hundred feet, more or less, on the front road of the fourth range; bounded on one side to the north by Xavier Millette, and on the other side to the south by the river David, of the superficies which it may have, such as enclosed in the above boundaries.

6. A piece of land situated in the said parish of Saint Guillaume of Upton, in the fourth range, of four arpents in width by twenty five arpents in depth, more or less; bounded in front partly by the front road of the fourth range and partly by the emplacements of Joseph Francoeur and a person named Gregoire or representatives, in depth by the front road of the third range, on one side en haut by Joseph or François Dupré and the above named Grégoire or representatives, and on the other side en bas by Gaspard T. Pelletier and Solomon Bélanger or representatives—together with one house, barn, stable and other buildings thereon erected.

7. A piece of land situated in the said parish of Saint-Guillaume of Upton, in the third range called Rang de Sorel, of one arpent and four perches in width, gitting narrower from end to the other by twenty five arpents in depth, more or less, and without any warranty as to precise measure; bounded at one end by the cross line (cordon) of the fourth range, at the other end by the line of Louis Tessier, on one side en haut by a man named Lefebvre, and on the other side en bas by a man named Rondeau.

8. A piece of land situated in the parish of Saint Guillaume of Upton, in the sixth range called concession Saint-Louis, being part of the lots numbers twenty one, twenty two and twenty three, of the

des terres du sixième rang d'Upton, et étant marquée A, sur le plan de la nouvelle division des dits lots de terre, étant de forme irrégulière, et contenant soixante et treize arpents en superficie; tenant devant partie au chemin de front de la concession Saint-Louis, et partie à Isaie Fafard, derrière à la rivière David, d'un côté au sud-ouest à Alfred Dauphiné, et de l'autre côté partie à la rivière David et partie à Xavier Fafard.

9. Une portion de terre située dans la paroisse de Saint-Guillaume d'Upton, dans le sixième rang, appelé concession Saint-Louis, et le septième rang, formant partie des lots numéros dix-neuf, vingt, vingt et un, vingt-deux et vingt-trois des terres du sixième et du septième rangs d'Upton, et comprenant les terrains numéros huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt et un, vingt-deux et vingt-trois de la division actuelle, contenant en tout onze cent soixante arpents de terre en superficie; borné en front au cordon de la concession Saint-Louis, en profondeur à la rivière David, d'un côté au sud-ouest à la ligne du township de Grantham, et de l'autre côté au nord-est à Léon Hervieux, le tout en bois debout.

10. Une portion de terre située dans la dite paroisse de Saint-Guillaume d'Upton, dans le septième rang, formant partie des lots de terre numéros vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six et vingt-sept, des terres du septième rang du township d'Upton, et étant les numéros deux, trois, quatre, cinq, six et sept, de la première concession du septième rang, division actuelle, les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six et sept de la deuxième concession du septième rang, division actuelle, et partie des lots numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix et onze de la troisième concession du dit septième rang, division actuelle, d'après un plan figuratif d'une partie du septième rang du township d'Upton, fait par Charles Campbell Sheppard, arpenteur, par ordre de Louis Adélaïde Sénécal, écuyer, le trente et un août mil huit cent soixante et six, la dite portion de terre comprenant tous les terrains ci-haut mentionnés et désignés sous le titre 10°, contenant en totalité mille vingt-neuf arpents et soixante et dix-neuf perches de terrain en superficie, et le tout borné d'un bout au nord-est au chemin de front de la concession Saint-Louis, de l'autre bout au sud-ouest au chemin de fer de la compagnie des chemins de fer du sud-est, d'un côté au sud-est à la ligne de Grantham, et de l'autre côté au nord-ouest partie au cordon du sixième rang et partie à Adélaïde Dauphinais ou représentants, le tout en bois debout.

11. Une portion de terre située dans la dite paroisse de Saint-Guillaume d'Upton, faisant partie des lots numéros vingt-huit et vingt-neuf, des terres du septième rang du township d'Upton, étant partie du terrain numéro onze, de la troisième concession du septième rang, division actuelle, contenant cinquante-neuf arpents et quatre-vingt quatre centièmes en superficie; tenant d'un bout au nord-est au dit chemin de fer, de l'autre bout à la ligne des terres du rang du cordon, d'un côté au sud-est à la ligne de Grantham, et de l'autre côté au nord-ouest à un nommé Chapdelaine dit Larivière.

12. Une portion de terre située dans la dite paroisse de Saint-Guillaume d'Upton, dans le sixième rang, faisant partie des lots de terre numéros dix-huit, dix-neuf, vingt et vingt et un, des terres du sixième rang du township d'Upton, et étant les terrains numéros trente-deux, trente-trois et trente-quatre, de la division actuelle, contenant en tout cent soixante et dix-sept arpents et

lands of the sixth range of Upton, and being marked A, on the plan of the new division of the said lots of land, being of an irregular form, and containing seventy three arpents in superficies; bounded in front partly by the front road of the concession Saint-Louis, and partly by Isaie Fafard, in rear by the river David, on one side to the south west by Alfred Dauphiné, and on the other side partly by the river David and partly by Xavier Fafard.

9. A piece of land situated in the parish of Saint Guillaume of Upton, in the sixth range, called concession Saint Louis, and the seventh range, being part of lots numbers nineteen, twenty, twenty one, twenty two and twenty three, of the lands of the sixth and of the seventh ranges of Upton, and comprising the lands numbers eight, nine, ten, eleven, twelve, thirteen, fourteen, fifteen, sixteen, seventeen, eighteen, nineteen, twenty, twenty one, twenty two and twenty three, of the new and present division, containing in all eleven hundred and sixty arpents of land in superficies; bounded in front by the cross line (cordon) of the concession Saint Louis, in depth by the river David, on one side to the south west by the line of the township of Grantham, and on the other side to the north east by Léon Hervieux, the whole in timber land.

10. A piece of land situated in the said parish of Saint Guillaume of Upton, in the seventh range, being part of the lots of land numbers twenty three, twenty four, twenty five, twenty six and twenty seven, of the lands of the seventh range of the township of Upton, and being the numbers two, three, four, five, six and seven, of the first concession of the seventh range, new and present division, the numbers one, two, three, four, five, six and seven, of the second concession of the seventh range, new and present division, and part of lots numbers one, two, three, four, five, six, seven, eight, nine, ten and eleven, of the third concession of the said seventh range, new and present division according to a figurative plan of a part of the seventh range of the township of Upton, made by Charles Campbell Sheppard, land surveyor, by order of Louis Adélaïde Sénécal, esquire, on the thirty first August, one thousand eight hundred and sixty six, the said piece of land comprising all the lands hereinabove mentioned and described in this paragraph under the title 10°, containing in all one thousand and twenty nine arpents and seventy nine perches of land in superficies, and the whole bounded at one end to the north east by the front road of the concession Saint Louis, at the other end to the south west by the railroad of the south eastern railway company, on one side to the south east by the line of Grantham, and on the other side to the north west partly by the cross line (cordon) of the sixth range, and partly by Adélaïde Dauphinais or representatives, the whole in timber land.

11. A piece of land situated in the said parish of Saint Guillaume of Upton, being part of the lots numbers twenty eight and twenty nine, of the lands of the seventh range of the township of Upton, being part of the land number eleven, of the third concession of the seventh range, new and present division, containing fifty nine arpents and eighty four hundredths in superficies; bounded at one end to the north east by the said railroad at the other end by the line of the lands of the range called du Cordon, on one side to the south east by the line of Grantham, and on the other side to the north west by a man named Chapdelaine dit Larivière.

12. A piece of land situated in the said parish of Saint Guillaume of Upton, in the sixth range, being part of the lots of land numbers eighteen, nineteen, twenty and twenty one, of the lands of the sixth range of the township of Upton, and being the lands numbers thirty two, thirty three and thirty four, of the new and present division containing in whole one hundred and seventy seven

seize centièmes en superficie ; tenant d'un bout au nord-est au grand chemin qui conduit à Drummondville, de l'autre bout au sud-ouest à la rivière David, d'un côté au sud-est à la ligne du township de Grantham, et de l'autre côté au nord-ouest à Louis Gèneveux, en bois debout.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté d'Yamaska, dans la paroisse de Saint-François du Lac, le DIX-NEUVIÈME jour du mois de SEPTEMBRE prochain (1878), à DIX heures de l'avant-midi.

V. GLADU,
Syndic.

Saint-François du Lac, 8 juillet 1878. 5165 3
[Première publication, 13 juillet 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Charles François Lapointe, de la paroisse de Sainte-Flavie, district de Rimouski, marchand, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, appartenant à la succession du dit failli, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler afin de distraire, afin de charges, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du sousigné, bureau de J. N. Pouliot, écuyer, avocat, dans la ville de Rimouski, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un emplacement situé dans le premier rang des concessions de la paroisse de Sainte-Flavie, dans le comté de Rimouski, contenant un arpent de front sur la profondeur qu'il y a ; borné par le sud au chemin Royal actuel, par le nord au fleuve Saint-Laurent, par le nord-est à Joseph Aubin, et par le sud-ouest à Dame veuve Louis Langlois—avec maison, magasin et autres bâtisses sus-construites, appartenances et dépendances.

2. Un emplacement situé sur le deuxième rang de la paroisse de Sainte-Flavie, dans le comté de Rimouski, de forme irrégulière, de la contenance d'environ cinq perches en superficie ; borné par le nord-ouest à Fadin alias Fabien Lavoie, par le sud-est à François Malenfant, par le sud-ouest à François Norbert Blanchette, et par le nord-est à la route ou chemin Matapédia—avec maison, étable et autres bâtisses, appartenances et dépendances ; sujet le dit emplacement à une rente annuelle de six piastres, payable annuellement le premier de mai, à M. François Norbert Blanchette, de la paroisse de Sainte-Flavie.

3. Une terre sise et située le long du chemin Matapédia, dans la paroisse de Sainte-Angèle de Méricie, sur les terres de la couronne, contenant trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur ; bornée au nord-ouest à Narcisse Beaulieu ou ses représentants, par le sud-est à Joseph Ouellet, par le nord-est au fronteau, et par le sud-ouest à la grande ligne—avec ensemble les bâtisses dessus construites, excepté toutefois le moulin à scie sus-érigé, ainsi que son emplacement qui sont réservés.

4. Tous les droits de préemption sur le lot numéro dix-sept, contenant cent soixante acres en superficie, situé dans le premier rang du township Cansapscal ; borné au sud à la rivière Matapédia, au nord au bout de la profondeur, à l'est à Alexander Hall, à l'ouest aux terres de la couronne—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

5. Tous les droits et prétentions sur une terre sise et située au quatrième rang du township Amqui,

arpents and sixteen hundredths in superficies ; bounded at one end to the north east by the highway which leads to Drummondville, at the other end to the south west by the river David, on one side to the south east by the line of the township of Grantham, and on the other side to the north west by Louis Gèneveux, in timber land.

To be sold at the registry office for the county of Yamaska, in the parish of Saint François du Lac, on the NINETEENTH day of the month of SEPTEMBER next (1878), at TEN o'clock in the forenoon.

V. GLADU,
Assignee.

Saint François du Lac, 8th July, 1878. 5166
[First published, 13th July, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Charles François Lapointe, of the parish of Sainte Flavie, district of Rimouski, merchant, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immoveables hereinafter described, belonging to the estate of the said insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed at the office of the undersigned, office of J. N. Pouliot, esquire, advocate, in the town of Rimouski, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A lot situate in the first range of concessions of the parish of Sainte Flavie, in the county of Rimouski, containing one arpent in front by the depth there may be ; bounded on the south by the Queen's road, on the north by the river Saint Lawrence, on the north east by Joseph Aubin, and on the south west by Mrs. widow Louis Langlois—with a house, store and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A lot situate in the second range of the parish of Sainte Flavie, in the county of Rimouski, of irregular outline, containing about five perches in superficies ; bounded on the north west by Fadin *alias* Fabien Lavoie, on the south east by François Malenfant, on the south west by François Norbert Blanchette, and on the north east by the Matapédia road—with house, stable and outbuildings, appurtenances and dependencies ; said lot being subject to an annual rent of six dollars, payable on the first of May of every year, to François Norbert Blanchette, of the parish of Sainte Flavie.

3. A land situate and being along the Matapédia road, in the parish of Sainte Angèle de Méricie, on the crown lands, measuring three arpents in front by twenty arpents in depth ; bounded on the north west by Narcisse Beaulieu or representatives, on the south east by Joseph Ouellet, on the north east by the front line, and on the south west by the grand line—together with the buildings thereon erected ; excepting, however the saw mill thereon erected, and its site which are reserved.

4. All the preemption rights on lot number seventeen, containing sixty acres in superficies, situate in the first range of township Cansapscal ; bounded on the south by the river Matapédia, on the north by the end of the depth, on the east by Alexander Hall, on the west by the crown lots—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

5. All the rights and pretensions to a land situate in the fourth range of the township of

contenant cent trente arpents en superficie, contenu dans le lot numéro cinquante-six et la partie du terrain y appartenant qui se trouve sur la seigneurie Matapédia—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances qui se trouvent sur le terrain dépendant de la dite seigneurie.

Pour être vendus les lots numéros un et deux, à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Flavie, le SEIZIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures avant-midi. Le lot numéro trois, au bureau du second district d'enregistrement du comté de Rimouski, à Rimouski, le DIX-SEPTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures avant-midi. Et les lots numéros quatre et cinq, au bureau de la première division d'enregistrement du comté de Rimouski, en la paroisse de Saint-Jérôme de Matane, le DIX-NEUVIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures avant-midi.

ELZ. COTE,
Syndic.

Rimouski, 8 juillet 1878.
[Première publication, 13 juillet 1878.]

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Simon M. Bruneault, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

1. Deux emplacements contigus situés dans le village et la paroisse Saint-David, le premier étant le No. 2, du rang Saxton, et l'autre le No. 3, du rang Vue du Manoir, de la contenance chacun de 99 x 168 pieds ou environ—avec bâties sus-érigées; à la charge d'une redevance annuelle en faveur des représentants Wurtele.

2. Une terre située dans la dite paroisse, dans la concession Viviane, étant la demi sud-ouest du No. 2, de 3 x 16 arpents—sans bâties.

3. Une terre située dans la même paroisse, dans la concession Arthur, étant partie nord-ouest du No. 1, et la moitié sud-ouest du No. 2, de 4½ x 4 arpents—avec les bâties sus-érigées.

4. Un emplacement situé dans le dit village Saint-David, étant la ¼ nord-ouest du No. 16, du rang Wolfred, de 100 pieds de front sur la profondeur qui se trouve entre le chemin du dit rang et la rivière David—sans bâties.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse Saint-David, LUNDI, le TRENTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures avant-midi.

G. H. DUMESNIL,
Syndic.

Montréal, 23 juillet 1878.
[Première publication, 27 juillet 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Jean R. LeBel, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article

Amqui, containing one hundred and thirty arpents in superficie, comprised in lot number fifty six, and the piece of land thereto belonging which is on the Matapédia seigniorie—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies on the lot depending from the said seigniorie.

To be sold as follows, to wit: numbers one and two, at the church door of the parish of Sainte Flavie, on the SIXTEENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Lot number three, at the registry office of the second registration division of the county of Rimouski, at Rimouski, on the SEVENTEENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. And lots number four and five, at the registry office of the first registration district of the county of Rimouski, in the parish of Saint Jerome de Matane, on the NINETEENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon.

ELZ. COTE,
Assignee.

Rimouski, 8th July, 1878.
[First published, 13th July, 1878.]

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Simon M. Bruneault, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. Two emplacements adjoining one another, situated in the village and parish of Saint David, the first one being No. 2, of Saxton range, and the other one No. 3, of "Vue du Manoir range," containing each one 99 x 168 feet or thereabout—with the buildings thereon; and at the charge of paying an annuity to the heirs Wurtele.

2. A farm situated in the said parish of Saint David, being the south west half of lot No. 2, of "Viviane concession," containing 3 x 16 arpents—without any buildings.

3. A farm situated in the same parish, being the north west part of lot No. 1, and the south west half of lot No. 2, of Arthur concession, containing 4½ x 4 arpents—with the buildings thereon.

4. An emplacement situate in the said village of Saint David, being the north west ¼ of lot No. 16, of Wolfred range, containing 100 feet front on the depth that may be found between the road of said Wolfred range and the David river—without any buildings.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint David, on MONDAY, the THIRTIETH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon.

G. H. DUMESNIL,
Assignee.

Montreal, 23rd July, 1878.
[First published, 27th July, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Jean R. LeBel, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter mentioned, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure

700 du code de procédure civile du Bas-Canada, ont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées à son bureau, dans la cité de Québec, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente à savoir :

Un terrain situé dans le village de Kamouraska, dans le district de Kamouraska, de forme irrégulière quant au front et consistant en tout le terrain, borné comme suit : au nord-ouest partie à Louis Miller ou son représentant, et partie aux représentants de feu Joseph Raymond, au sud-est au chemin Royal de front entre les représentants du dit feu Joseph Raymond, au nord-est à la rue qui conduit au chemin de la grève, au sud-ouest—avec la maison, hangard, et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances,

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Kamouraska, MARDI, le PREMIER jour d'OCTOBRE prochain, à DEUX heures de l'après-midi.

D. LORTIE,
Syndic.

Bureau de Wurtele et Lortie,
Rue Dalhousie, Québec, 5599 2
[Première publication, 27 juillet 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de F. X. Bénéard, de la cité de Montréal, failli.

ATTENDU qu'à une vente d'immeubles sous le dit acte tenue au bureau du soussigné, en la cité de Montréal, le nommé O. G. Lemoine, de la dite cité de Montréal, s'est porté adjudicataire de l'immeuble ci-après décrit, et attendu, que le neuvième jour de juillet courant, un ordre émané de l'honorable cour supérieure, pour le district de Montréal, la dite cour siégeant en faillite, ordonnant au syndic soussigné de vendre le dit immeuble ci-après désigné à la folle enchère du dit O. G. Lemoine. En conséquence, le dit syndic procédera à la vente de l'immeuble suivant, savoir :

" Un lot de terre ou emplacement sis et situé dans le quartier est de la dite cité de Montréal, connu et désigné comme étant partie du lot numéro officiel cent cinquante-quatre (154), sur les plan et livre de renvoi officiels du cadastre du dit quartier est, de la contenance de vingt-six pieds de front sur cent quatre-vingt-sept pieds de profondeur; borné en front par la rue Notre-Dame, en arrière par la rue du Champ de Mars, d'un côté par le numéro officiel cent cinquante-trois, appartenant à la succession Masson, et de l'autre côté par le résidu du dit lot No. 154, du dit quartier—avec une maison et autres bâties dessus construites.

Pour être vendu au bureau du soussigné, MÉR-CREDI, le ONZIÈME jour de SEPTEMBRE mil huit cent soixante et dix-huit, à ONZE heures de l'avant-midi.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau : 15, Place d'Armes, Montréal. 5619
[Première publication, 10 août 1878.]

Ventes par le Shérif.—Arthabaska.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'ar-

of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charges, or other* oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Québec, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot situate in the village of Kamouraska, in the district of Kamouraska, of irregular outline in front and made up of all the ground within the following limits; bounded on the north west partly by Louis Miller or his representatives, and partly by the representatives of the late Joseph Raymond, on the south east by the Queen's highway in front between the representatives of the late Joseph Raymond aforesaid, on the north east by the street leading to the beach road, on the south west—with the house, hangard and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Kamouraska, on TUESDAY, the FIRST day of OCTOBER next, at TWO o'clock in the afternoon.

D. LORTIE,
Assignee.

Office of Wurtele & Lortie,
Dalhousie street, Québec. 5600
[First published, 27th July, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1876 AND AMENDMENTS

In the matter of F. X. Bénéard, of the city of Montréal, an Insolvent.

WHEREAS at a sale of the immovable property in this affair, in the office of the undersigned, in the city of Montréal, one named O. G. Lemoine, of the city of Montréal, was the last and highest bidder upon the property hereinafter described, and whereas, on the ninth day of July instant, an order was issued from the honorable the superior court for the district of Montréal, sitting in insolvency, ordering the undersigned assignee to sell the said property hereinafter described, at the *folle enchère* of the said O. G. Lemoine. Accordingly the said assignee will proceed to the sale thereof, namely :

A certain lot of land situate in east ward of the said city of Montréal, known and designated as part of lot number one hundred and fifty four (154), of the official plan and book of reference of the cadastre for the east ward aforesaid, measuring twenty six feet in front by one hundred and eighty seven feet in depth; bounded in front by Notre Dame street, in rear by Du Champ de Mars street, on one side by the official number one hundred and fifty three, belonging to the Masson estate, and on the other side by the residue of the said lot No. 154, of the said ward—with a house and outbuildings thereon erected.

To be sold at the office of the undersigned, on WEDNESDAY, the ELEVENTH day of SEPTEMBER, one thousand eight hundred and seventy eight, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office : 15, Place d'Armes, Montreal. 5620
[First published, 10th August, 1878.]

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure

tielle 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Juge.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.
Arthabaska, à savoir: } **LA SOCIÉTÉ PERMANENTE DE CONSTRUCTION DU DISTRICT D'ARTHABASKA**, Demanderesse; contre **GODFROY LAROCHE**, Défendeur.

1. La moitié indivise d'une terre faisant partie du lot numéro treize, du deuxième rang, du canton de Warwick, contenant deux arpents et demi de front, plus ou moins, sur la profondeur du lot; bornée d'un côté au nord-est à Xavier Frechette ou représentants, et de l'autre au sud-ouest à Honoré Martel ou représentants—avec bâtisses dessus érigées.

2. La moitié nord-est de la moitié nord-est du lot de terre numéro dix-sept, du quatrième rang du canton de Warwick.

Pour être vendues au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le DIX-HUITIÈME jour de DECEMBRE prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de décembre prochain.

CHARLES J. POWELL, Député Shérif.
Bureau du Shérif, Arthabaskaville, 14 août 1878. 5993
[Première publication, 17 août 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Arthabaska.
Arthabaska, à savoir: } **CHARLES H. H. WADLEIGH**, Demandeur; contre **NARCISSE ROBIDA**, Défendeur.

La moitié sud-est de la moitié nord-ouest du lot numéro dix-sept, dans le septième rang du canton de Kingsey.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le DIX-NEUVIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de décembre prochain.

CHARLES J. POWELL, Député Shérif.
Bureau du Shérif, Arthabaskaville, 12 août 1878. 5989
[Première publication, 17 août 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Arthabaska.
Arthabaska, à savoir: } **WILLIAM McDougall**, Demandeur; contre **PIERRE ROY**, Défendeur.

1. La moitié sud-ouest du lot numéro sept, dans le huitième rang du canton de Tingwick.

2. La moitié nord-est du lot numéro sept, dans le neuvième rang du canton de Tingwick.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le DIX-HUITIÈME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour de janvier prochain.

CHARLES J. POWELL, Député Shérif.
Bureau du Shérif, Arthabaskaville, 12 août 1878. 5991
[Première publication, 17 août 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.
Arthabaska, à savoir: } **LA COMPAGNIE DE PRET ET CREDIT FONCIER**, Demanderesse; contre **THOMAS GORDON**, Défendeur.

of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Arthabaska.
Arthabaska, to wit: } **THE PERMANENT BUILDING SOCIETY OF THE DISTRICT OF ARTHABASKA**, Plaintiff; against **GODFROY LAROCHE**, Defendant.

1. The undivided half of a land forming part of lot number thirteen, in the second range, of the township of Warwick, containing two arpents and a half in front, more or less, by the depth of the lot; bounded on one side to the north east by Xavier Frechette or representatives, and on the other to the south west by Honoré Martel or representatives—with buildings thereon erected.

2. The north east half of the north east half of lot of land number seventeen, in the fourth range of the township of Warwick.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the EIGHTEENTH day of DECEMBER next, at ONE of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the thirtieth day of December next.

CHARLES J. POWELL, Deputy Sheriff.
Sheriff's Office, Arthabaskaville, 14th August, 1878. 5994
[First published, 17th August, 1878.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.
Arthabaska, to wit: } **CHARLES H. H. WADLEIGH**, Plaintiff; against **NARCISSE ROBIDA**, Defendant.

The south east half of the north west half of lot number seventeen, in the seventh range of the township of Kingsey.

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the NINETEENTH day of DECEMBER next, at TWO of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the thirtieth day of December next.

CHARLES J. POWELL, Deputy Sheriff.
Sheriff's Office, Arthabaskaville, 12th August, 1878. 5990
[First published, 17th August, 1878.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.
Arthabaska, to wit: } **WILLIAM McDougall**, Plaintiff; against **PIERRE ROY**, Defendant.

1. The south west half of lot number seven, in the eighth range of the township of Tingwick.

2. The north east half of lot number seven, in the ninth range of the township of Tingwick.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the EIGHTEENTH day of DECEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the third day of January next.

CHARLES J. POWELL, Deputy Sheriff.
Sheriff's Office, Arthabaskaville, 12th August, 1878. 5992
First published, 17th August, 1878.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.
Arthabaska, to wit: } **LA COMPAGNIE DE PRET ET CREDIT FONCIER**, Plaintiff; against **THOMAS GORDON**, Defendant.

1. La moitié sud-est et aussi la moitié nord-est de la moitié nord-ouest du lot numéro vingt-quatre, dans le troisième rang du canton de Tingwick, contenant cent cinquante acres, plus ou moins, à la réserve de la partie vendue à la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc.

2. La moitié nord-est de la moitié sud-est du lot numéro vingt-six, du premier rang du canton de Tingwick, contenant cinquante acres, plus ou moins.

3. Un morceau de terre faisant partie du lot numéro vingt-trois, dans le troisième rang du canton de Tingwick, contenant cinquante-sept acres, plus ou moins; borné au nord-ouest par la ligne du rang, au sud-est par le chemin de fer du Grand Tronc, au nord-est par une terre vendue à James McKeage, et au sud-ouest par le lot numéro vingt-quatre, dans le dit rang—avec bâtisses dessus érigées.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le DIX-HUITIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour de janvier prochain.

CHARLES J. POWELL, Député Shérif.
Bureau du Shérif, Arthabaskaville, 14 août 1878. 5995
[Première publication, 17 août 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir: } L. RODOLPHE AN-
No. 96. } L. THIER, Demandeur;
contre JAMES PATRICK, en sa qualité de tuteur,
dûment élu en justice aux enfants mineurs de feu
James A. Montgomery et Dame Elizabeth Moun-
tain, son épouse, Défendeur.

Les quatre cinquièmes indivis de la moitié nord-ouest du lot numéro vingt-trois, dans le neuvième rang du canton de Durham.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le DIX-NEUVIÈME jour de DECEMBRE prochain, à TROIS heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de décembre prochain.

CHARLES J. POWELL, Député Shérif.
Bureau du Shérif, Arthabaskaville, 14 août 1878. 5987
[Première publication, 17 août 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir: } L' HONORABLE
Nos. 11-16-23. } ALEXANDER
CROSS, Demandeur; contre JOSEPH GOSSELIN,
Défendeur, et le dit Joseph Gosselin, demandeur
en garantie, contre Joseph Boutin, fils, défendeur
en garantie, et le dit Joseph Boutin, fils, deman-
deur, en arrière garantie, contre Louis Paquet,
défendeur, en arrière garantie.

Comme appartenant à Louis Paquet.

La moitié sud-ouest de la moitié sud-ouest du quatrième lot de terre dans le cinquième rang du township de Tingwick, de la contenance d'environ cinquante acres de terre en superficie; bornée au nord au chemin de Craig, au sud au cordon du sixième rang, au nord-est à Joseph Gosselin, et au sud-ouest à François Croteau ou ses représentants, avec la réserve de l'emplacement de la maison d'école qui est sise et située sur le dit quart de lot, comprenant le terrain actuellement occupé par la dite maison d'école, avec la devanture et trois pieds autour de la dite maison.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le VINGT-DEUXIÈME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'août prochain.

CHARLES J. POWELL, Député Shérif.
Bureau du Shérif, Arthabaskaville, 18 avril 1878. 3187 3
[Première publication, 20 avril 1878.]

1. The south east half and also the north east half of the north west half of lot number twenty four, in the third range of the township of Tingwick, containing one hundred and fifty acres, more or less, less the portion deeded to the Grand Trunk Railway Company.

2. The north east half of the south east half of lot number twenty six, in the first range of township of Tingwick, containing fifty acres, more or less.

3. A piece of land forming part of lot number twenty three, in the third range of the township of Tingwick, containing fifty seven acres, more or less; bounded on the north west by the range line, on the south east by the Grand Trunk Railway, on the north east by land deeded to James McKeage, and on the south west by lot number twenty four, in same range—with buildings there-on erected.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the EIGHTEENTH day of DECEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighth day of January next.

CHARLES J. POWELL, Deputy Sheriff.
Sheriff's Office, Arthabaskaville, 14th August, 1878. 5996
[First published, 17th August, 1878.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit: } L. RODOLPHE AN-
No. 96. } L. THIER, Plaintiff;
against JAMES PATRICK, in his quality of tutor,
duly elected in justice to the minor children of
the late James A. Montgomery and Dame Eliza-
beth Mountain, his wife, Defendant.

The undivided four fifths of the north west half of lot number twenty three, in the ninth range of the township of Durham.

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the NINETEENTH day of DECEMBER next, at THREE of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the thirtieth day of December next.

CHARLES J. POWELL, Deputy Sheriff.
Sheriff's Office, Arthabaskaville, 14th August, 1878. 5988
[First published, 17th August, 1878.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit: } THE HONORABLE
Nos. 11-16-23. } ALEXANDER CROSS,
Plaintiff; against JOSEPH GOSSELIN, Defendant,
and the said Joseph Gosselin, plaintiff, warranty,
against Joseph Boutin, junior, defendant, warranty,
and the said Joseph Boutin, plaintiff, in remote
warranty, against Louis Paquet, defendant, in
remote warranty.

As belonging to Louis Paquet.

The south west half of the south west half of lot number four, in the fifth range of township Tingwick, containing about fifty acres of land in superficies; bounded on the north by Craig's road, on the south by the division line of the sixth range, on the north east by Joseph Gosselin, and on the south west by François Croteau or representatives, reserving the site of the school house situate on the said quarter lot, comprising the ground actually occupied by the said school, with the front and a space of three feet around the said house.

To be sold at the registry office for the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the TWENTY SECOND day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of August next.

CHARLES J. POWELL, Deputy Sheriff.
Sheriff's Office, Arthabaskaville, 18th April, 1878. 3188
[First published, 20th April, 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Québec.

Arthabaska, à savoir : SAMUEL FISHER et
No. 1707. } Demandeurs; vs.
HUGH McCUTCHEON, Défendeur.

Le huitième nord-est du lot numéro huit, dans le huitième rang du canton de Leeds, contenant vingt-cinq acres de terre, plus ou moins; borné en front par le chemin de Craig, en arrière par Patrick White, du côté nord-est par le chemin de Nelson, et de l'autre côté vers le sud-ouest par John Thomas Lambly—avec une maison et autres bâtiessees dessus érigées, circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le QUATORZIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour d'octobre prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 18 avril 1878. 3713 3
[Première publication, 11 mai 1878.]

Ventes par le Shérif.—Beauce.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montmagny.

Beauce, à savoir : SIMÉON BERNIER, Deman-
No. 38. } deur; contre FRANÇOIS
TREMBLAY et DAME ANGÉLIQUE CAMPEAU,
veuve de feu Ulric Tremblay, Défendeurs, savoir :

Immeubles de la dite Angélique Campeau.

1. Un lopin de terre situé en la paroisse de Sainte-Claire, concession Sainte-Claire, sur les confins de la rivière Etchemin, au nord de la dite rivière, le tout formant en triangle ou pointe dont la base se trouve au nord à environ dix pieds du moulin à scie, à carder et à fouler, partant au sud-ouest d'une borne qui s'y trouve sur l'écore du ruisseau dit des Aulnets, courant vers le nord-est jusqu'à la ligne de Cinq-Mars, à un gros cailloux gris, courant le long de la clôture de Cinq-Mars, dix pagées jusqu'à l'écore du dit ruisseau et de la borne sus-mentionnée, descendant le long de la clôture sur l'écore du ruisseau sur dix-neuf pagées—avec le moulin dessus construit, circonstances et dépendances.

2. Un lopin de terre situé à Sainte-Claire, concession Sainte-Claire, au nord-est de la rivière Etchemin, contenant un arpent environ de front sur environ trois arpents de profondeur, le tout sans garantie de mesure précise; borné au sud à la rivière Etchemin, au nord au chemin du Roi, joignant au nord-est à Joseph Richard et Charles Lafamme, et au sud-ouest au terrain premièrement désigné et à François Morin—avec les bâtiessees dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Quebec.

Arthabaska, to wit: SAMUEL FISHER et al.
No. 1707. } Plaintiffs; vs. HUGH
McCUTCHEON, Defendant.

The north east eighth of lot number eight, in the eighth range of the township of Leeds, containing twenty five acres of land, more or less; bounded in front by the Craig's road, in rear by Patrick White, on the north east side by the Nelson road, and on the other side towards the south west by John Thomas Lambly—with a house and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of Megantic, at Inverness, on the FOURTEENTH day of SEPTEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of October next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 18th April, 1878. 3714
[First published, 11th May, 1878.]

Sheriff's Sales.—Beauce.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other opposition, to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montmagny.

Beauce, to wit: SIMÉON BERNIER, Plaintiff.
No. 38. } against FRANÇOIS TREM-
BLAY and DAME ANGÉLIQUE CAMPEAU,
widow of the late Ulric Tremblay, Defendants, to
wit:

Immovable property belonging to the said Dame Angélique Campeau.

1. A lot of land situate in the parish of Sainte-Claire, Sainte Claire concession, on the confines of the river Etchemin, north of the said river, the whole forming a triangle or point whereof the base is to the north at about ten feet from the saw mill, a carding and tulling mill, starting at the south west of a boundary line marked on the brink of the creek called Ruisseau des Aulnets, running north east to the line of Cinq-Mars, at a large grey stone, running along Cinq Mars' fence, ten rails (*pagées*) to the brink of the said creek and the boundary mark above mentioned, running down along the fence on the brink of the creek, nineteen rails (*pagées*)—with the mill thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A lot of land situate at Sainte Claire, in the Sainte Claire concession, north east of the river Etchemin, measuring about one arpent in front by about three arpents in depth, the whole without warranty of precise measurement; bounded on the south by the river Etchemin, on the north by the King's highway, on the north east by Joseph Richard and Charles Lafamme, and on the south west by the lot firstly above described and by François Morin—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish.

paroisse de Sainte-Claire, le VINGT-TROISIEME jour de DECEMBRE prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le quinziesme jour de janvier prochain.

T. J. TASCHEREAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph, Beauce, 12 août 1878. 5245
[Première publication, 17 août 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } MARCEL ROY, Deman-
No. 804 A. D. 1878. } deur; contre JEAN-
BAPTISTE LALIBERTÉ, Défendeur, savoir :

1. Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Anselme, concession Sainte-Anne, contenant un quart d'arpent de front sur un arpent et demi de profondeur; borné en front au chemin Royal du lieu, en profondeur et au sud-est à Thomas Roy et Romuald Roy, et au nord-ouest à Dame veuve Pierre Laliberté—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un lopin de terre situé en la dite paroisse de Saint-Anselme, même concession Sainte-Anne, contenant un arpent et demi de front sur six arpents de profondeur, borné comme suit: d'un bout au sud-ouest à Ferdinand Buteau, au nord-est et au nord-ouest à Marcel Roy, et au sud-est à Anselme Hippolyte Larochelle—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Anselme, le VINGT-TROISIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour de décembre prochain.

T. J. TASCHEREAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph, Beauce, 12 août 1878. 6047
[Première publication, 17 août 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—Québec.

Beauce, à savoir : } PIERRE COTÉ, Demandeur;
No. 2263. } contre JEAN-BAPTISTE
LABONTÉ, Défendeur, savoir :

Une terre située en la paroisse de Saint-Isidore, comté de Dorchester, étant le numéro vingt-huit, de la concession Saint-Lambert, contenant deux arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, plus ou moins; bornée en front par la rivière Chaudière, et par derrière au bout de la dite profondeur, joignant au nord à Joseph Chamberland, et au sud à Augustin Labonté—avec ensemble les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Isidore, le VINGT-CINQUIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le sixième jour de novembre prochain.

T. J. TASCHEREAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph, Beauce, 15 juin 1878. 4623 2
[Première publication, 22 juin 1878.]

Ventes par le Shérif—Beauharnois.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou tu res oppositions à la vente, excepté dans les cas

Sainte-Claire, on the TWENTY THIRD day of DECEMBER next, at TWO o'clock in the afternoon. Said writ returnable the fifteenth day of January next.

T. J. TASCHEREAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Joseph, Beauce, 12th August, 1878. 6246
[First published, 17th August, 1878.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Beauce.

Beauce, to wit : } MARCEL ROY, Plain-
No. 804 A. D. 1878. } tiff; against JEAN-
BAPTISTE LALIBERTÉ, Defendant, to wit :

1. A lot situate in the parish of Saint Anselme, Sainte Anne concession, measuring one quarter of an arpent in front by one arpent and a half in depth; bounded in front by the Queen's highway of the place, in rear and on the south east by Thomas Roy and Romuald Roy, and on the north west by Mrs. widow Pierre Laliberté—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A lot of land situate in the said parish of Saint Anselme, in the said Sainte Anne's concession, containing one arpent and a half in front by six arpents in depth, bounded as follows: at one end to the south west by Ferdinand Buteau, on the north east and north west by Marcel Roy, and on the south east by Anselme Hippolyte Larochelle—circumstances and dependencies.

To be sold at the door of the parish church of Saint Anselme, on the TWENTY THIRD day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirty first day of December next.

T. J. TASCHEREAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Joseph, Beauce, 12th August, 1878. 6048
[First published, 17th August, 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—Quebec.

Beauce, to wit : } PIERRE COTÉ, Plaintiff;
No. 2263. } against JEAN BAPTISTE
LABONTÉ, Defendant, to wit :

A land situate in the parish of Saint Isidore, county of Dorchester, being number twenty eight, of the Saint Lambert concession, measuring two arpents in front by twenty five arpents in depth, more or less; bounded in front by the river Chaudière, in rear by the end of the said depth, on the north by Joseph Chamberland, and on the south by Augustin Labonté—together with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the door of the parish church of Saint Isidore, on the TWENTY FIFTH day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the sixth day of November next.

T. J. TASCHEREAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Joseph, Beauce, 15th June, 1878. 4624
[First published, 22nd June, 1878.]

Sheriff's Sales.—Beauharnois.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the under-

de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District of Beauharnois.

Beauharnois, à savoir : } **D**AME JUDITH LEDUC et autres, Demandeurs ; contre JOSEPH SAUVÉ dit LAPLANTE, fils de Joseph, Défendeur.

Une terre tenue en franc et commun soccage, étant la moitié nord-est du numéro cinq, du quatrième rang d'Helenstown, dans la paroisse de Saint Timothée, contenant deux arpents et demi de largeur sur vingt arpents de longueur ; bornée en front par le chemin de front du dit rang, en profondeur par les terres du cinquième rang, du côté nord-est par le numéro quatre, et du côté sud-ouest par la moitié sud-ouest du numéro cinq — avec une maison, une grange et autres bâtiessees dessus construites.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Beauharnois, dans la ville de Beauharnois, le VINGT-TROISIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le second jour de décembre prochain.

L. HAINAULT,

Beauharnois, 12 juin 1878.

Shérif.

[Première publication, 22 juin 1878.] 4615

signed, at his office, previous to the fifteen days, next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Beauharnois.

Beauharnois, to wit : } **D**AME JUDITH LEDUC and others, Plaintiffs ; against JOSEPH SAUVÉ dit LAPLANTE, son of Joseph, Defendant.

A land held in free and common soccage, being the north east half of number five, of the fourth range of Helenstown, in the parish of Saint Timothe, measuring two arpents and a half in front by twenty arpents in length ; bounded in front by the front road of the said range, in rear by the lands of the fifth range, on the north east side by number four, and on the south west side by the south west half of number five—with a house, barn and outbuildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Beauharnois, in the town of Beauharnois, on the TWENTY THIRD day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the second day of December next.

L. HAINAULT,

Beauharnois, 12th June, 1878.

Sheriff.

[First published, 22nd June, 1878.] 4616

Ventes par le Shérif.—Bedford.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } **J**ÉAN-BAPTISTE MORIN, No. 2080. Demandeur ; contre les terres et tenements de DAME MARIE PILOTTE, Défenderesse.

Ce certain lot de village ou emplacement sis et situé dans le village de Waterloo, dans le comté de Shefford, dans le district de Bedford, étant partie du lot numéro vingt et un, dans le troisième rang des lots du canton de Shefford, étant le lot du village numéro deux, dans le bloc ou carré numéro cinq, suivant une carte ou plan de lot de village ci-devant la propriété de l'Hon. A. B. Foster, étant quatre-vingt cinq pieds de front par cent vingt-six pieds de profondeur, plus ou moins, et borné comme suit : à l'est en front par la rue Foster ainsi appelée, au sud par le lot de village numéro un, possédé par Charles Brouillet, à l'ouest en arrière par un lot de village possédé par un nommé Clark Hall, et au nord de l'autre côté par le lot de village numéro trois, possédé par l'épouse de William Carter—ensemble avec deux maisons sus-érigées.

Pour être vendu au bureau du régistrateur pour le comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford et district de Bedford, VENDREDI,

Sheriff's Sales.—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit : } **J**ÉAN-BAPTISTE MORIN, No. 2080. Plaintiff ; against the lands and tenements of DAME MARIE PILOTTE, Defendant.

That certain village lot or emplacement lying being and situate in the village of Waterloo, in the county of Shefford, in the district of Bedford, being part and parcel of lot number twenty one, in the third range of lots of the township of Shefford, being village lot number two, in block or square number five, according to a map or plan of village lot formerly the property of the Hon. A. B. Foster, being eighty five feet in front by one hundred and twenty six feet in depth, be the same, more or less, and bounded as follows : easterly in front by Foster street so called, south by village lot number one, owned by Charles Brouillet, west in rear by a village lot owned by one Clark Hall, and north on the other side by village lot number three, owned by William Carter's wife—together with the two houses being thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on FRIDAY,

le VINGTIÈME jour de DECEMBRE prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de décembre prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 12 août 1878.
[Première publication, 17 août 1878.]

Shérif.
5983

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } JAMES O'HALLORAN, De-
No. 2247. } mandeur ; contre les terres
et tenements de GEORGE H. KEMP, es-qualité
et al., Défendeurs.

Comme appartenant aux dits défendeurs.

Premièrement.—Une certaine étendue de terre connue et désignée comme le quart est ou quatrième partie de la moitié ouest de la moitié sud du lot numéro vingt-neuf, dans le deuxième rang des lots dans le canton de Farnham, dans le district de Bedford, contenant vingt-cinq acres de terre en superficie, plus ou moins, avec l'allocation ordinaire pour chemins publics—avec toutes les bâtisses sus-érigées.

Deuxièmement.—Cent cinq acres de terre en superficie, à être mesurés du côté nord du lot numéro vingt, dans le sixième rang des lots dans le canton de Brome, dans le district de Bedford.

Troisièmement.—Tout le résidu de la terre du dit lot en dernier lieu mentionné, sis et situé du côté est du chemin courant à travers le dit lot, et à être trouvé entre le côté nord de la terre d'un nommé Narcisse Duquettes, et la ligne sud des cent cinq acres ci-dessus décrits, supposé contenir deux acres, trois vergées et quatre perches, plus ou moins, avec l'allocation ordinaire pour chemins publics—avec toutes les maisons sus-érigées et améliorations faites.

Quatrièmement. — Une certaine étendue de terre formant partie du lot numéro vingt, dans le septième rang des lots dans le dit canton de Brome, étant la moitié nord du quart ouest du dit lot, supposé contenir vingt-cinq acres en superficie, plus ou moins ; bornée au nord par un nommé Bedard, au sud par Alexander Thompson, d'un côté à l'est par John Hillhouse, et de l'autre côté à l'ouest par la terre en deuxième lieu ci-dessus décrite.

Pour être vendus au bureau du registrateur pour le comté de Brome, à Knowlton, dans le canton de Brome et district de Bedford, SAMEDI, le VINGT-UNIÈME jour de DECEMBRE prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de décembre prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 12 août 1878.
[Première publication, 17 août 1878.]

Shérif.
5985

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } JOHN HACKETT, es-qua-
Mo. 2094. } lité, Demandeur ; contre
les terres et tenements de THOMAS RATTIGAN,
Défendeur, et Octavian N. E. Boucher, écuyer,
notaire public, du village de Sweetsburgh, dit district de Bedford, curateur dûment nommé au délaissement par le dit Thomas Rattigan.

Ce certain lot de village et maison sus-érigée, sis et situé dans le village de Waterloo, étant partie du lot numéro vingt et un, dans le troisième rang des lots du canton de Shefford, (le dit lot avec autres maintenant compris dans les limites assignées au dit village de Waterloo), mais le dit lot maintenant connu et désigné comme lot de village numéro vingt (20), dans le bloc ou quartier marqué cinq (5), sur une certaine carte ou plan des lots de village, propriété de l'honorable Ass

the TWENTIETH day of DECEMBER next, at the hour of TWELVE of the clock noon. The said writ returnable the twenty eighth day of December next.

P. COWAN,

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 12th August, 1878.
[First published, 17th August, 1878.]

Shérif.
5984

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit : } JAMES O'HALLORAN,
No. 2247. } Plaintiff ; against the lands
and tenements of GEORGE H. KEMP, es-qualité
et al., Defendants.

As belonging to the said defendants.

Firstly.—A certain piece or tract of land known and distinguished as the east quarter or fourth part of the west half of the south half of lot number twenty nine, in the second range of lots in the township of Farnham, in the district of Bedford, containing twenty five acres of land in superficies, with the usual allowance for highways, be the same, more or less—with all the buildings thereon erected.

Secondly.—One hundred and five acres of land in superficies, to be measured off of the north side of lot number twenty, in the sixth range of lots in the township of Brome, in the district of Bedford.

Thirdly.—All the remainder of the land of said lastly mentioned lot, situate and lying on the east side of the road running across said lot, and to be found between the north side of one Narcisse Duquettes land, and the south line of the one hundred and five acres above described, supposed to contain two acres, three roods and four perches, more or less, with the usual allowance for highways—with all the buildings and improvements thereon erected and made.

Fourthly.—A certain piece or parcel of land forming part of lot number twenty, in the seventh range of lots in the said township of Brome, being the north half of the west quarter of the said lot, supposed to contain twenty five acres in superficies, more or less ; bounded to the north by one Bedard, to the south by Alexander Thompson, on one side to the east by John Hillhouse, and on the other side to the west by the land secondly above described.

To be sold at the office of the registrar for the county of Brome, at Knowlton, in the township of Brome and district of Bedford, on SATURDAY, the TWENTY FIRST day of DECEMBER next, at the hour of TWELVE of the clock noon. The said writ returnable the thirty first day of December next.

P. COWAN,

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 12th August, 1878.
[First published, 17th August, 1878.]

Shérif.
5986

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit : } JOHN HACKETT, es-qualité,
No. 2094. } Plaintiff ; against the lands
and tenements of THOMAS RATTIGAN, Defen-
dant, and Octavian N. E. Boucher, esquire, notary
public, of the village of Sweetsburgh, in said dis-
trict of Bedford, curator duly appointed to the
delaissement by the said Thomas Rattigan.

That certain village lot and house thereon erected, lying, being and situate in the village of Waterloo, being part and parcel of lot number twenty one, in the third range of lots of the township of Shefford, (said lot with others now included in the limits assigned to the said village of Waterloo), but the said village lot now known and distinguished as the village lot number (20) twenty, in block or square marked (5) five, on a certain map or plan of village lots, the property of

Foster, étant soixante et trois pieds de front par cent soixante et treize pieds de longueur, plus ou moins, et borné comme suit : au sud en front par une rue de traversée entre les dits blocs cinq et trois, d'un côté par le lot de village numéro dix-neuf, possédé par E. G. Shaw, au nord en arrière par la ligne en arrière du lot numéro sept, dans le dit bloc, et à l'est par le lot de village numéro vingt et un.

Pour être vendu au bureau du registrateur pour le comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford et district de Bedford, VENDREDI, le VINGTIÈME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de décembre prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 31 juillet 1878.
[Première publication, 17 août 1878.]

Shérif.
5981

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } WILLIAM HUBBARD
No. 2218. } SABIN, Demandeur ;
contre les terres et tenements de GEORGE
ADAMS, es-qualité, Défendeur.

Remièrement.—Cette étendue de terre située dans le canton de Brôme, dans le dit district de Bedford, à être distraite du lot numéro cinq, dans le quatrième rang des lots dans le dit canton de Brôme ; bornée et décrite comme suit, savoir : commençant à un point sur le dit lot où le chemin qui conduit de Brôme corner à Sweetsburgh, se rencontre avec le chemin qui conduit des moulins Budds, aussi appelé à Sutton ; de là ouest sur le côté sud du dit chemin qui conduit à Sweetsburgh jusqu'à un point où le dit chemin en dernier lieu mentionné se rencontre avec le chemin qui conduit à Brôme Ouest ; de là en suivant le côté est du dit chemin en dernier lieu mentionné environ vingt-six perches jusqu'à un poteau, de là courant dans une direction sud-est environ sept perches jusqu'à un point ; de là courant est seize perches jusqu'à la ligne sud du dit lot ; de là en suivant la dite ligne sud du lot à travers la rivière Yamaska jusqu'au côté ouest du chemin qui conduit à Sutton ; de là en suivant le dit côté ouest du dit chemin en dernier lieu mentionné jusqu'au point de départ, supposée contenir douze acres, avec un privilège d'eau et à d'autres circonstances.

Deuxièmement.—Cette autre partie du dit lot numéro cinq, dans le quatrième rang des lots situés dans le dit canton de Brôme, commençant au coin nord-est de la terre de Thomas Sweet ; de là sud le long de la ligne est du dit Thomas Sweet, vingt-une chaînes et cinquante chaînons ; de là sud-est parallèle à la ligne sud du dit lot, douze chaînes et quinze chaînons ; de là nord-est parallèle à l'ouest, dix-sept chaînes et trente-huit chaînons jusqu'au chemin ; de là nord-est le long du dit chemin jusqu'à la ligne nord ; de là nord-ouest le long de la ligne nord, six chaînes et quarante chaînons jusqu'au point de départ, supposée contenir vingt-cinq acres—ensemble toutes les bâtisses sus-érigées.

Troisièmement.—Toute cette étendue de terre située dans la paroisse de Saint-Armand Ouest, dans le comté de Missisquoi, district de Bedford, connue et désignée comme lot numéro cent seize—avec toutes les bâtisses sus-érigées.

Quatrièmement.—Ces étendues de terre situées dans la dite paroisse de Saint-Armand Ouest, comté et district susdits, formant partie des lots numéros vingt-trois et vingt-quatre ; de la dite paroisse ; bornées d'un côté à l'est par le chemin qui conduit à Highgate, en passant la maison et lieux ci-devant appartenant à un nommé Peter Krans, et de l'autre côté à l'ouest par la terre d'un nommé John Smith, d'un côté au nord par le chemin qui conduit de Philipsburg à Frelighsburg, de l'autre côté au sud par la terre ci-devant appartenant au dit William Peter Krans, les dites étendues

the Honorable Asa B. Foster, being sixty three feet in front by one hundred and seventy three feet in length, be the same, more or less, and bounded as follows : south in front by a cross street between said block five and block three, on one side by village lot number nineteen, owned by E. G. Shaw, north in rear by the rear line of lot number seven, in said block, and east by the village lot number twenty one.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on FRIDAY, the TWENTIETH day of DECEMBER next, at the hour of ELEVEN of the clock of the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of December next.

P. COWAN,

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 31st July, 1878.
[First published, 17th August, 1878.]

Sheriff.
5982

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Bedford.

Bedford, to wit : } WILLIAM HUBBARD
No. 2218. } SABIN, Plaintiff ; against
the lands and tenements of GEORGE ADAMS es-
qualité, Defendant.

Firstly.—That certain tract or parcel of land situated in the township of Brôme, in the said district of Bedford, measured off of lot number five, in the fourth range of lots in the said township of Brôme ; bounded and described as follows, to wit : beginning at a point on the said lot where the road leading from Brôme corner to Sweetsburgh, intersects with the road leading from Budds mill, so called to Sutton ; thence westerly on the south side of said road leading to Sweetsburgh to a point where the said last mentioned road intersects with the road to west Brôme ; thence following the easterly side of said last mentioned road about twenty six rods to a post ; thence running a south easterly course or direction about seven rods to a point ; thence running easterly sixteen rods to the south line of said lot ; thence following said south line of lot across the river Yamaska to west side of road leading to Sutton ; thence following said west side of said last mentioned road to the place of beginning, supposed to contain twelve acres, with a water privilege and other appurtenances thereto belonging.

Secondly.—That other part of the said lot number five, in the fourth range of lots in the said township of Brôme, beginning at the north east corner of the land of Thomas Sweet ; thence southerly along the east line of the said Thomas Sweet, twenty one chains and fifty links ; thence south easterly parallel to the south line of the said lot, twelve chains and fifteen links ; thence north easterly parallel to the west, seventeen chains and thirty eight links to the road ; thence north easterly along the said road to the north line ; thence north westerly along the north line, six chains and forty links to the place of beginning, supposed to contain twenty five acres—together with all the buildings thereon.

Thirdly.—All that certain tract or parcel of land situated in the parish of Saint Armand West, in the county of Missisquoi, and district of Bedford, known and distinguished as lot number one hundred and sixteen—with all the buildings thereon.

Fourthly.—Those tracts of land situated in the said parish of Saint Armand West, county and district aforesaid, forming parts of lots numbers twenty three and twenty four, of said parish ; bounded on one side towards the east by the road leading to Highgate, passing the house and premises formerly belonging to one William Peter Krans, and on the other side towards the west by the land of one John Smith, on one side towards the north by the road leading from Philipsburg to Frelighsburg, on the other side towards the south by the land formerly belonging to the said Wil-

dées de terre contenant trente-cinq acres ou environ—avec toutes les bâtisses sus-érigées.

Les étendues de terre en premier et deuxième lieu désignées, pour être vendues au bureau d'enregistrement du comté de Brôme, à Knowlton, dans le canton de Brôme, district de Bedford, LUNDI, le DIX-HUITIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi; et les étendues de terre en troisième et quatrième lieu ci-dessus décrites, pour être vendues au bureau d'enregistrement du comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbridge, district de Bedford, MERCREDI, le VINGTIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de novembre prochain.

P. COWAN, Sheriff.
Bureau du Shérif, Sherif.
Sweetsburg, 9 juillet 1878. 5215
[Première publication, 13 juillet 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir: } FLAVIEN ALIAS DAVID
No. 1954. } COTÉ, Demandeur; contre les terres et tenements de LEONARD H. BERRY, Défendeur.

Cette étendue de terre sise et située dans le dit canton de Shefford, dans le district de Bedford, connue et désignée comme la moitié sud du lot numéro seize, dans le sixième rang des lots du dit canton de Shefford, supposé contenir la dite moitié du lot cent trente-cinq acres de terre en superficie, plus ou moins—ensemble avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau du registraire pour le comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, dans le district de Bedford, MARDI, le VINGT-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le treizième jour de novembre prochain.

P. COWAN, Sheriff.
Bureau du Shérif, Sherif.
Sweetsburg, 18 juin 1878. 4659-2
[Première publication, 22 juin 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—Comté de Shefford—District de Bedford.

Bedford, à savoir: } ONESIME BOISVERT, De-
No. 645. } mandeur; contre les terres et tenements de WILLIAM GRAY, Défendeur.

La moitié nord du lot de terre connu et désigné comme lot numéro vingt et un, dans le deuxième rang des lots du canton de Granby, dans le district de Bedford, supposé contenir cent acres—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau du registraire, pour le comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, dans le district de Bedford, MARDI, le VINGT-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le treizième jour de novembre prochain.

P. COWAN, Sheriff.
Bureau du Shérif, Sherif.
Sweetsburg, 18 juin 1878. 4663-2
[Première publication, 22 juin 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir: } JOHN BAKER, Deman-
No. 1872. } deur; contre les terres et tenements de NAZAIRE GIROUX, Défendeur.

Une étendue de terre prise des lots numéros

liam Peter Krans, containing the said tracts of land thirty five acres or thereabouts—with all the buildings thereon.

The tracts or parcels of land firstly and secondly above described, to be sold at the office of the registrar for the county of Brome, at Knowlton, in the township of Brome and district of Bedford, on MONDAY, the EIGHTEENTH day of NOVEMBER next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon; and the tracts and parcels of land thirdly and fourthly above described, to be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge and district of Bedford, on WEDNESDAY, the TWENTIETH day of NOVEMBER next, at the hour of ELEVEN of the clock of the forenoon. The said writ returnable the twenty seventh day of November next.

P. COWAN, Sheriff.
Sheriff's Office, Sherif.
Sweetsburg, 9th July, 1878. 5216
[First published, 13th July, 1878.]

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit: } FLAVIEN ALIAS DAVID
No. 1954. } COTÉ, Plaintiff; against the lands and tenements of LEONARD H. BERRY, Defendant.

That certain piece and tract of land, lying, being and situate in the said township of Shefford, in the district of Bedford, known and distinguished as the south half of the lot number sixteen, in the sixth range of lots of the said township of Shefford, supposed to contain said half of lot one hundred and thirty five acres of land in superficies, more or less—together with the buildings and improvements thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the County of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford, in the district of Bedford, on TUESDAY, the TWENTY NINTH day of OCTOBER next, at ONE of the clock in the afternoon. The said writ returnable the thirteenth day of November next.

P. COWAN, Sheriff.
Sheriff's Office, Sherif.
Sweetsburg, 18th June, 1878. 4660
[First published, 22nd June, 1878.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—County of Shefford—District of Bedford.

Bedford, to wit: } ONESIME BOISVERT, Plain-
No. 645. } tiff; against the lands and tenements of WILLIAM GRAY, Defendant.

The north half of the lot of land known and designated as lot number twenty one, in the second range of lots of the township of Granby, in the district of Bedford, supposed to contain one hundred acres—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford, in the district of Bedford, on TUESDAY, the TWENTY NINTH day of OCTOBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the thirteenth day of November next.

P. COWAN, Sheriff.
Sheriff's Office, Sherif.
Sweetsburg, 18th June, 1878. 4664
[First published, 22nd June, 1878.]

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit: } JOHN BAKER, Plaintiff;
No. 1872. } against the lands and tenements of NAZAIRE GIROUX, Defendant.

A piece or parcel of land taken from lots num-

quarante-six, quarante-sept et quarante-huit, dans le huitième rang des lots du canton de Farnham, dans le dit district, contenant quatre acres de largeur par dix-neuf acres dans une ligne et vingt-trois acres dans une autre ligne de profondeur, le tout plus ou moins; bornée au sud-ouest par la terre appartenant à Charles Paquet ou ses représentants, à l'est par la ligne de seigneurie de Rougemont, au nord par John Saultry ou ses représentants, et à l'ouest par la ligne de la seigneurie de Monnoir—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendue au bureau du registraire pour le comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbridge, dans le district de Bedford, JEUDI, le TRENTE-UNIEME jour d'OCTOBRE prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le neuvième jour de novembre prochain.

P. COWAN, Shérif.
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburg, 18 juin 1878. 4661 2
[Première publication, 22 juin 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit, dans et pour le comté de Shefford, District de Bedford.

Bedford, à savoir : } RICARD LUSSIER, De-
No. 9784. } mandeur; contre les
terres et tenements de NARCISSE LAPIERRE,
Défendeur.

Le quart nord du lot numéro huit, et la moitié nord du quart nord-ouest du lot de terre numéro neuf, dans le cinquième rang des lots du dit canton de Stukely, dans le dit comté de Shefford, dans le district de Bedford, supposé contenir soixante-quinze acres de terre en superficie, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, dans le district de Bedford, MARDI, le VINGT-NEUVIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le treizième jour de novembre prochain.

P. COWAN, Shérif.
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburg, 18 juin 1878. 4655 2
[Première publication 22 juin 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } LOUIS MILOTTE et al.,
No. 1046. } Demandeurs; contre les
terres et tenements de SARAH AUGUSTA
SHUFELT, Défenderesse.

Toute cette étendue de terre située dans le canton de Dunham, dans le district de Bedford, formant partie du lot numéro quatorze, dans le septième rang des lots dans le dit canton; bornée d'un côté vers l'est par les terres d'un nommé George Man, formant partie du dit lot, de l'autre côté vers l'ouest par les terres d'un nommé Philip Rhicard ou représentants, d'un côté vers le sud par les terres d'un nommé Oren Dunning ou représentants, formant partie du dit lot, et de l'autre côté vers le nord par un nommé John Gilbert, contenant ou supposé contenir quatre-vingt-dix-huit acres, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau du registraire pour le comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbridge et district de Bedford, JEUDI, le TRENTE-UNIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le neuvième jour de novembre prochain.

P. COWAN, Shérif.
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburg, 18 juin 1878. 4657 2
[Première publication, 22 juin 1878.]

bers forty six, forty seven and forty eight, in the eighth range of lots of the township of Farnham, in said district, containing four acres in width by nineteen acres in a line and twenty three acres in the other line in depth, the whole more or less; bounded on the south west by land belonging to Charles Paquet or his representatives, on the east by the line of the seignior of Rougemont, on the north by John Saultry or his representatives, and on the west by the line of the seignior of Monnoir—with the buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge, in the district of Bedford, on THURSDAY, the THIRTY FIRST day of OCTOBER next, at the hour of ONE of the clock in the afternoon. The said writ returnable the ninth day of November next.

P. COWAN, Shérif.
Sheriff's Office, Shérif.
Sweetsburg, 18th June, 1878. 4662
[First published, 22nd June, 1878.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court, in and for the county of Shefford, District of Bedford.

Bedford, to wit : } RICARD LUSSIER, Plaintiff;
No. 9784. } against the lands and tenements of NARCISSE LAPIERRE, Defendant.

The north quarter of lot number eight, and the north half of the north west quarter of the lot of land number nine, in the fifth range of lots of the said township of Stukely, in the said county of Shefford, in the district of Bedford, supposed to contain seventy five acres of land in superficies, more or less—together with the buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford, in the district of Bedford, on TUESDAY, the TWENTY NINTH day of OCTOBER next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the thirteenth day of November next.

P. COWAN, Shérif.
Sheriff's Office, Shérif.
Sweetsburg, 18th June, 1878. 4656
[First published, 22nd June, 1878.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Bedford.

Bedford, to wit : } LOUIS MILOTTE et al.,
No. 1046. } Plaintiffs; against the lands and tenements of SARAH AUGUSTA SHUFELT, Defendant.

All that certain tract of land situated in the township of Dunham, in the district of Bedford, forming part of lot number fourteen, in the seventh range of lots in the said township; bounded on one side towards the east by the lands of one George Man, forming part of the said lot, on the other side towards the west by the lands of one Philip Rhicard or representatives, on one side towards the south by the lands of one Oren Dunning or representatives, forming part of the said lot, and on the other side towards the north by one John Gilbert, containing or supposed to contain ninety eight acres, be the same, more or less—with the buildings and improvements thereon.

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge and district of Bedford, on THURSDAY, the THIRTY FIRST day of OCTOBER next, at the hour of TWO of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the ninth day of November next.

P. COWAN, Shérif.
Sheriff's Office, Shérif.
Sweetsburg, 18th June, 1878. 4658
[First published, 22nd June, 1878.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—Comté de Shefford—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } AUGUSTIN DESAUTELS, No. 859. } Demandeur; contre les terres et tenements de XAVIER LAPIERRE, Défendeur.

Premièrement.—La moitié sud de la moitié nord du lot numéro huit, dans le cinquième rang des lots dans le canton de Stukely, dans le district de Bedford, contenant cinquante acres en superficie, plus ou moins.

Deuxièmement.—Huit acres en superficie, partie de la moitié sud du même lot numéro huit, à être mesurés du coin nord-est de la dite moitié sud et s'étendant vingt-cinq perches et environ la moitié dans la ligne de la borne est des dits lots, et cinquante perches sur la ligne qui divise le dit lot en deux moitiés égales nord et sud, et s'étendant entre les lignes de borne ouest et sud, parallèle avec les lignes sus-mentionnées.

Troisièmement.—La moitié sud du quart nord-ouest ou la quatrième partie du lot numéro neuf, dans le dit cinquième rang des lots dans le dit canton de Stukely, supposé contenir vingt-quatre acres en superficie, plus ou moins—ensemble avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites sur les dits trois morceaux de terre.

Pour être vendus au bureau du registraire pour le comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, dans le district de Bedford, MARDI, le VINGT-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le treizième jour de novembre prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif,
Sweetsburg, 18 juin 1878.

Shérif.
4653 2

[Première publication, 22 juin 1878.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Circuit Court—County of Shefford—District of Bedford.

Bedford, to wit : } AUGUSTIN DESAUTELS, No. 859. } Plaintiff; against the lands and tenements of XAVIER LAPIERRE, Defendant.

Firstly.—The south half of the north half of lot number eight, in the fifth range of lots in the township of Stukely, in the district of Bedford, containing fifty acres in superficies, more or less.

Secondly.—Eight acres in superficies, part and parcel of the southerly moiety of the same lot number eight, to be measured off in the north easterly corner of the said southerly half and extend twenty five rods and about a half in the easterly boundary line of said lots, and fifty rods on the line which divides the said lot into two equal northerly and southerly moieties, and extend within the westerly and southerly boundary lines, parallel with the aforementioned lines.

Thirdly.—The south half of the north west quarter or fourth part of lot number nine, in the said fifth range of lots in the said township of Stukely, supposed to contain twenty four acres in superficies, be the same, more or less—together with the buildings and improvements erected and made on the said three pieces of land.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford, in the district of Bedford, on TUESDAY, the TWENTY NINTH day of OCTOBER next, at TWO o'clock in the afternoon. The said writ returnable the thirteenth day of November next.

P. COWAN,

Sheriff's Office,
Sweetsburg, 18th June, 1878.

Sheriff.
4654

[First published, 22nd June, 1878.]

Ventes par le Shérif.—Joliette.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—District de Joliette.

No. 1063. } LA BANQUE D'ECHANGE DU CANADA, Demanderesse; vs. JOSEPH MARTEL et DAME MARIE-LOUISE HENRIETTE PARTENAIS, Défendeurs.

Désignation de l'immeuble appartenant à la dite Dame Marie Louise Henriette Partenais.

Un emplacement situé en la ville de Joliette, comté et district de Joliette, contenant trente-six pieds de front (eh front) à la profondeur trente pieds, et environ cent dix-sept pieds de profondeur; tenant en front à la rue Saint-Charles-Borromée, en profondeur à une ruelle, d'un côté à Joseph Turcotte, et de l'autre côté à F. B. Dufréne ou représentants—avec maison, hangard et autres bâtisses, avec passage mitoyen avec le dit Joseph Turcotte; étant le dit emplacement le numéro

Sheriff's Sales.—Joliette.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—District of Joliette.

No. 1063. } THE EXCHANGE BANK OF CANADA, Plaintiff; vs. JOSEPH MARTEL and DAME MARIE-LOUISE HENRIETTE PARTENAIS, Defendants.

Description of the immovable property belonging to the said Dame Marie Louise Henriette Partenais.

A lot situate in the town of Joliette, county and district of Joliette, measuring thirty six feet in front by thirty feet in rear, and about one hundred and seventeen feet in depth; bounded in front by Saint Charles Borromée street, in rear by a lane, on one side by Joseph Turcotte, and on the other side by F. B. Dufréne or representative—with the house, hangard and outbuildings, also right of passage in common with the said Joseph Turcotte; said lot being number five hundred and sixty, on

cinq cent soixante, du cadastre, livre de renvoi et plan officiels de la ville de Joliette.

Pour être vendu au bureau du shérif, en la ville de Joliette, LUNDI, le DIX-NEUVIÈME jour du mois d'AOUT courant, à MIDI. Le dit bref rapportable le septième jour de septembre prochain.

B. H. LEPROHON,
Bureau du Shérif, Shérif.
Joliette, 1er août 1878. 5819
[Première publication, 10 août 1878.]

the official cadastre, plan and book of official reference for the town of Joliette.

To be sold at the sheriff's office, in the town of Joliette, on MONDAY, the NINETEENTH day of the month of AUGUST instant, at NOON. The said writ returnable on the seventh day of September next.

B. H. LEPROHON,
Sheriff's Office, Sheriff.
Joliette, 1st August, 1878. 5820
[First published, 10th August, 1878.]

Ventes par le Shérif.—Montréal.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } **G. HENRI DESJARDINS,**
No. 2003. } Demandeur; contre
OLIVIER ROCHON, es-qual, Défendeur.

Un terrain sis et situé dans le quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal; borné en front par la rue Albert, connu et désigné sur le plan et livre de renvoi officiels des dits quartier et cité, sous le numéro vingt-quatre (24), du dit plan—avec une maison en bois à deux étages lambrissée en briques, et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-TROISIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de décembre prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Montréal, 13 août 1878. 5975
[Première publication, 17 août 1878.]

FERI FACIAS.

Court de Circuit—District de Montréal.

Montréal, à savoir: } **FREDERIC LEFEBVRE,**
No. 4628. } Demandeur; contre
NOEL JUBINVILLE, Défendeur.

Un terrain sis et situé dans le quartier Saint-Antoine, dans la paroisse de Notre-Dame, dans la cité et district de Montréal, connu et désigné sur le plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, sous le numéro huit cent soixante et dix-sept, mesurant trois mille huit cent soixante et dix-neuf pieds en superficie, faisant front sur la rue Saint-Joseph, et formant l'encoignure de la dite rue Saint-Joseph et de la ruelle Roy—avec deux maisons dont une en brique solide avec solage en pierre, et l'autre en bois mais lambrissée en briques, et autres dépendances dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-TROISIÈME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour de décembre prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Montréal, 13 août 1878. 5977
[Première publication, 17 août 1878.]

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } **G. HENRI DESJARDINS,**
No. 2003. } Plaintiff; against **OLIVIER ROCHON, es-qual,** Defendant.

A lot of land situate in Saint Antoine ward, of the said city and district of Montreal; bounded in front by Albert street, and being lot number twenty four (24), on the official plan and in the book of reference for said Saint Antoine ward and the said city—together with a two storey wooden house faced with brick, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY THIRD day of DECEMBER next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of December next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 13th August, 1878. 5976
[First published, 17th August, 1878.]

FERI FACIAS.

Circuit Court—District of Montreal.

Montreal, to wit: } **FREDERIC LEFEBVRE,**
No. 4628. } Plaintiff; against **NOEL JUBINVILLE,** Defendant.

A lot situate in Saint Antoine ward, in the parish of Notre Dame, in the city and district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said ward, as number eight hundred and seventy seven, measuring three thousand eight hundred and seventy nine feet in superficies; fronting on Saint Joseph street, and forming the corner of the said street and Roy's lane—with two houses one of solid brick with stone foundation, and the other of wood encased in brick, and other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY THIRD day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirty first day of December next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 13rd August, 1878. 5978
[First published, 17th August, 1878.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } **A SOCIÉTÉ PERMANENTE DE CONSTRUCTION** JACQUES-CARTIER, Demanderesse ; contre **TOUSSAINT LEGAULT** dit **DESLAURIERS** *et al.*, Défendeurs.

Saisi comme appartenant à Joseph A. Mousseau, l'un des dits Défendeurs.

1. Un lot de terre sis et situé au quartier Saint-Laurent, en la cité de Montréal ; borné en front par la rue Saint-Urbain, et connu et désigné sur le plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Laurent, comme lot numéro huit (No. 8.)

2. Un autre lot de terre sis et situé au même lieu ; borné en front par la dite rue Saint-Urbain, et connu et désigné sur le plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Laurent, comme lot numéro neuf (9).

4. Un autre lot de terre ou emplacement sis et situé au quartier Saint-Jacques, en la cité de Montréal, faisant l'encoignure des rues Lagauchetière et Beaudry, et connu et désigné sur le plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Jacques, comme lot numéro trois cent cinquante-deux (352)—avec une maison et autres bâties dessus construites.

5. Un autre lot de terre ou emplacement sis et situé au quartier Saint-Antoine, en la cité de Montréal, et composé 1o. du lot de terre connu et désigné sous le numéro vingt-quatre (24), aux plan et livre de renvoi de subdivision du lot de terre connu et désigné sous le numéro quatre-vingt-six (86), des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Antoine ; 2. de la partie sud du lot de terre connu et désigné sous le numéro vingt-trois (23), aux dits plan et livre de renvoi de subdivision ; borné la dite partie du lot en front par la rue Dominion, en arrière par le numéro vingt-sept, du dit plan de subdivision, d'un côté au sud par le susdit lot numéro vingt-quatre (24), et de l'autre côté par le résidu du dit lot numéro vingt-trois (23), et contenant environ douze pieds de largeur en front, et en arrière par environ quatre-vingt-dix pieds de profondeur—avec une maison et autres bâties dessus construites.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-QUATRIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de décembre prochain.

M. H. SANBORN,

Bureau du Shérif,
Montréal, 13 août 1878.

Député-Sheriff.
5235

[Première publication, 17 août 1878.]

FIERI FACIAS.

Court de Circuit—District of Montreal.

Montréal, à savoir : } **ALFRED ROY**, fils, Demandeur ; contre **OCTAVE VIAU**, Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement situé dans la paroisse Saint Jean-Baptiste, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, dans le district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de Saint-Jean-Baptiste, paroisse de Montréal, sous le numéro onze cent onze (1111) et onze cent douze (1112), de la subdivision du numéro quinze (15)—avec maison lambrissée en briques et dépendances sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le TREIZIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt et unième jour d'octobre prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif,
Montréal, 8 mai 1878.

Shérif.
3663 3

[Première publication, 11 mai 1878.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **A SOCIÉTÉ PERMANENTE DE CONSTRUCTION** JACQUES-CARTIER, Plaintiff ; against **TOUSSAINT LEGAULT** dit **DESLAURIERS** *et al.*, Defendants.

Seized as belonging to Joseph A. Mousseau, one of the Defendants.

1. A lot of land situate in Saint Lawrence ward, in the city of Montreal ; bounded in front by Saint Urbain street, and known and designated on the official plan and in the book of reference for Saint Lawrence ward aforesaid, as lot number eight (8).

2. Another lot of land situate at the same place ; bounded in front by Saint Urbain street aforesaid, known and designated on the official plan and in the book of reference of Saint Lawrence ward aforesaid, as lot number nine (9).

4. Another lot of land situate in Saint James ward, in the city of Montreal, forming the corner of Lagauchetière and Beaudry streets, known and designated on the official plan and in the book of reference for Saint James ward aforesaid, as lot number three hundred and fifty two (352)—with a house and other buildings thereon erected.

5. Another lot situate in Saint Antoine ward, in the city of Montreal, made up, 1. Of the lot known and designated as number twenty four (24), on the official subdivision plan and book of reference to the lot known and designated as number eighty six (86), on the official plan and book of reference to the said Saint Antoine ward ; 2. Of the south part of the lot of land known and designated as number twenty three (23), on the said subdivision plan and book of reference, said part of land being bounded in front by Dominion street, in rear by number twenty seven, on the said subdivision plan, on one side to the south by the said lot number twenty four (24), and on the other side by the residue of said lot number twenty three (23), and measuring about twelve feet wide in front, and rear by about ninety feet in depth—with a house and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FOURTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the thirtieth day of December next.

M. H. SANBORN,

Sheriff's Office,
Montreal, 13th August, 1878.

Deputy Sheriff.
5236

[First published, 17th August, 1878.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Montreal.

Montreal, to wit : } **ALFRED ROY**, junior, Plaintiff ; against **OCTAVE VIAU**, Defendant.

A lot of land situate in the parish of Saint Jean Baptiste, forming heretofore part of the parish of Montreal, in the district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference for the incorporated village of Saint Jean Baptiste, parish of Montreal, as number eleven hundred and eleven (111) and eleven hundred and twelve (112), of the subdivision of number fifteen (15)—with a house cased with brick and dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRTEENTH day of SEPTEMBER next, at the hour at HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty first day of October next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office,
Montreal, 8th May, 1878.

Sheriff.
3664

[First published, 11th May, 1878.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } L'INSTRUCTION
No. 2097. } LA ROYALE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES, Demanderesse ; contre JAMES C. RITCHIE, Défendeur.

Ces lopins de terre sis et situés dans la municipalité de la paroisse de Montréal, connus et désignés sur le plan de la subdivision et au livre de renvoi officiels de la dite paroisse, comme lots de subdivision numéros vingt-cinq et vingt-six, du lot du cadastre numéro trois cent soixante dix-neuf (379-25 et 379-26)—sans garantie.

Pour être vendus à mon bureau, dans la cité de Montréal, le DOUZIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le treizième jour de septembre prochain.

M. H. SANBORN,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 7 mai 1878. 3635 3
[Première publication, 11 mai 1878.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } LA SOCIÉTÉ DE CONS-
No. 1620. } TRUCTION DU COM-
TÉ D'HOCHÉLAGA, Demanderesse ; contre MARIE JOSEPH EDMOND CHAGNON, Défendeur.

Un emplacement sis et situé sur la rue Saint-Martin, en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, faisant partie du lot numéro trois cent soixante-sept, aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine, cité de Montréal, mesurant dix-huit pieds neuf pouces de front sur cent deux pieds et deux pouces de profondeur, mesure anglaise—avec une maison en briques et autres dépendances sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le TREIZIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatorzième jour de septembre prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 8 mai 1878. 3665 3
[Première publication, 11 mai 1878.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } JOHN OSTELL, Deman-
No. 508. } deur ; contre ED. BAR-
SALO, Défendeur.

1. Un lot de terre sis et situé dans le quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal ; borné en front par le nord-est de la rue Lusignan, connu et désigné sur le plan et livre de renvoi officiels du dit quartier et dite cité, sous le numéro un (1), de la subdivision du numéro quatre cent soixante et cinq (465), du dit plan—avec une maison en briques, solage en pierre, et autres bâtisses dessus érigées.

2. Deux autres lots de terre sis et situés au même lieu ; borné en front par le sud-est de la rue Quesnel, connu et désigné sur le plan et livre de renvoi officiels du dit quartier et dite cité, sous les numéros soixante et dix-sept et soixante et dix-huit (77 et 78)—avec une maison en bois à trois étages lambrissée en briques, couvrant le front des dits deux lots de terre, et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le DOUZIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour de septembre prochain.

M. H. SANBORN,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 7 mai 1878. 3633 3
[Première publication, 11 mai 1878.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE ROYAL INSTITU-
No. 2097. } TION FOR THE ADVAN-
CEMENT OF LEARNING, Plaintiffs ; against JAMES C. RITCHIE, Defendant.

Those two certain lots of land situate and being in the municipality of the parish of Montreal, known and designated on the official subdivision plan and book of reference of the said parish, as subdivision lots numbers twenty five and twenty six, of cadastral lot number three hundred and seventy nine (379-25) and 379-26) — without buildings.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWELFTH day of SEPTEMBER next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirteenth day of September next.

M. H. SANBORN,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 7th May, 1878. 3636
[First published, 11th May, 1878.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } LA SOCIÉTÉ DE CONS-
No. 1620. } TRUCTION DU COMTE
D'HOCHÉLAGA, Plaintiff ; against MARIE JO-
SEPH EDMOND CHAGNON, Defendant.

A lot of land situate and being on Saint Martin street, in the city of Montreal, in the district of Montreal, forming part of lot number three hundred and sixty seven, on the official plan and in the book of reference for Saint Antoine ward, city of Montreal, measuring eighteen feet nine inches in front by one hundred and two feet two inches in depth, english measure—with a brick house and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRTEENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the fourteenth day of September next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 8th May, 1878. 3666
[First published, 11th May, 1878.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } JOHN OSTELL, Plaintiff ;
No. 508. } against ED. BARSALO, De-
fendant.

1. A lot of land situate and being in Saint Antoine ward, of the city of Montreal ; bounded in front to the north east by Lusignan street, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said ward and city, as number one (1), of the subdivision of number four hundred and sixty five (465), on the said plan—with brick house, stone foundation, and other buildings thereon erected.

2. Two other lots of land situate and being at the same place ; bounded in front to the south east by Quesnel street, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said ward and city, as numbers seventy seven and seventy eight (77 and 78)—with a three storey wooden house cased with brick, covering the front of the said two lots of land, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWELFTH day of SEPTEMBER next, at the hour of HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty third day of September next.

M. H. SANBORN,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 7th May, 1878. 3634
[First published, 11th May, 1878.]

Ventes par le Shérif.—Ottawa.

Sheriff's Sales.—Ottawa.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signe avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Réf.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure—Beauharnois.

Province de Québec, } **ROBERT W. GRAHAM**,
District d'Ottawa. } du canton d'Hinchin-
No. 563. } brooke, dans le district de
Beauharnois, cultivateur, et maintenant de la cité
de Montréal. Demandeur; contre les terres et
tenements de **JESSE B. HURLBERT**, du dit canton
de Hinchinbrooke, cultivateur, Défendeur, et
Messieurs **A. & W. Robertson**, avocats du Deman-
deur, demandeurs sur distraction de frais, à sa-
voir :

Tout ce certain lot ou lopin de terre sis et situé dans le canton de Hull, dans le district d'Ottawa, connu et désigné comme étant le lot numéro vingt, dans le septième rang du dit canton, contenant deux cents acres de terre plus ou moins—avec une maison en bois, une grange et autres bâties dessus érigées.

Pour être vendu au bureau du registrateur pour le comté d'Ottawa, en la cité de Hull, le **DIX-NEUVIÈME** jour de **DÉCEMBRE** prochain, à **ONZE** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de décembre 1878.

LOUIS M. COUTLÉE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Aylmer, 8 août 1878. 5955
[Première publication, 17 août 1878.]

Ventes par le Shérif.—Québec.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signe, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **OLIVIER BELANGER**,
No. 1840. } épiciier, ci-devant de la
paroisse de Saint-Sauveur de Québec, et mainte-
nant de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles;
contre **MICHEL BOULIANNE**, de la paroisse de
Saint-Sauveur de Québec, à savoir :

Un emplacement située en la paroisse de Saint-Sauveur, rue Saint-Sauveur, Banlieue de Québec,

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS,

Superior Court—Beauharnois.

Province of Québec, } **ROBERT W. GRAHAM**,
District of Ottawa. } of the township of
No. 563. } Hinchinbrooke, in the dis-
trict of Beauharnois, farmer, and now of the city
of Montreal, Plaintiff; against the lands and tene-
ments of **JESSE B. HURLBERT**, of the said
township of Hinchinbrooke, farmer, Defendant,
and Messrs **A. & W. Robertson**, plaintiff's attor-
nies, plaintiffs sur distraction de frais : to wit :

All that certain piece or parcel of land situate lying and being in the township of Hull, in the district of Ottawa, known and distinguished as lot number twenty, in the seventh range of said township, containing two hundred acres of land, more or less—with a wooden dwelling house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Ottawa, in the city of Hull, on the **NINETEENTH** day of **DECEMBER** next, at **ELEVEN** of the clock in the forenoon. The said writ returnable the twenty seventh day of December 1878.

LOUIS M. COUTLÉE,

Sheriff's Office, Shérif.
Aylmer, 8th August 1878. 5956
[First published, 17th August, 1878.]

Sheriff's Sales.—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in the certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen day next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Quebec to wit : } **OLIVIER BELANGER**, grocer,
No. 1840. } heretofore of the parish of
Saint Sauveur de Québec, now of the parish of La
Pointe aux Trembles; against **MICHEL BOU-
LIANNE**, of the parish of Saint Sauveur de
Québec, to wit :

A lot situate in the parish of Saint Sauveur, Saint Sauveur street, Banlieue of Québec, contain-

contenant quarante - deux pieds de front sur soixante pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front au nord-est à la dite rue Saint-Sauveur, en arrière au sud-ouest à Onésime Pichet, d'un côté au nord à Samuel Terrien, et d'autre côté au sud à Jérémie Jobin—avec ensemble une maison en bois lambrissée en briques à un étage et hangar dessus construits, circonstances et dépendances.

Le dit emplacement étant le (No. 2081), donné sur le plan cadastral de la paroisse de Saint-Sauveur, Banlieue de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le DIX-NEUVIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le treizième jour de janvier prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 14 août 1878.

Sheriff.

[Première publication, 17 août 1878.] 6003

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **D**ANS une cause où DAME No. 2313. } **A**NN BADENOCK, de la cité de Québec, veuve de feu James Clearihue, en son vivant, du même lieu, marchand, était Demanderesse; et **CHRYSOLOGUE COUTURE**, de la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, et Dame Adélaïde Parent, son épouse, étaient Défendeurs. La dite Dame Ann Badenock contre la dite Dame Adélaïde Parent.

Ci-suit la description de l'immeuble de la dite Dame Adélaïde Parent, à savoir :

Une terre partie en bois debout, située en la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, concession Saint-Romain, consistant en trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur; borné par devant au nord à Pierre Déry, veuve Jean Pierre Auclair et Pierre Légaré, au sud à J. B. Jobin et Pierre Déry, d'un côté au nord-est à la veuve Raphaël Giroux, et d'autre côté au sud-ouest à Jean-Baptiste Martel—circonstances et dépendances.

Sujette à l'hypothèque créée en faveur de la demanderesse par l'acte de vente fait et passé à Québec, le vingt-six juin mil huit cent trente deux devant M^{re}. A. A. Parent et confrère, notaires, par feu James Clearihue à Augustin Bédard. La dite terre étant le (No. 1141), donné sur le plan cadastral de la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, et au livre de référence d'icelui faite par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, le DIX-HUITIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dixième jour de janvier prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 14 août 1878.

Sheriff.

[Première publication, 17 août 1878.] 6001

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **A**RTHUR DAVIDSON No. 1965. } **R**OSS, de la paroisse de Saint-Patrice de Beaurivage, dans le district de Québec, seigneur; contre **MICHAEL KININ**, de la paroisse de Saint-Sylvestre, dans le district de Québec, cultivateur, à savoir :

1. Un lot de terre situé dans la paroisse de Saint-Sylvestre, étant numéroté quarante-sept, de la concession du chemin Craig est, consistant en trois arpents de front par trente arpents de profondeur; borné en front par le chemin de la Reine, en arrière par la dite profondeur, à droite par le numéro quarante-six, de la dite concession, et à gauche par le numéro quarante-huit, de la dite concession, formant une superficie de quatre-vingt dix arpents, plus ou moins, circonstances et dépendances.

2. Un lot de terre dans la dite paroisse étant

ing forty two feet in front by sixty feet in depth, more or less; bounded in front to the north east by Saint Sauveur street aforesaid, in rear to the south west by Onesime Pichet, on one side to the north by Samuel Terrien, and on the other side to the south by Jeremie Jobin—with a one storey wooden house encased with brick and hangard thereon erected, circumstances and dependencies.

The said lot of land being (No. 2081), given upon the cadastral plan of the parish of Saint Sauveur, Banlieue de Quebec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the NINETEENTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirteenth day of January next.

C. ALLEYN,

Quebec, 14th August, 1878.

Sheriff.

[First published, 17th August, 1878.] 6004

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **I**N a cause wherein DAME No. 2313. } **A**NN BADENOCK, of the city of Québec, widow of the late James Clearihue, in his lifetime of the same place, merchant, was Plaintiff; and **CHRYSOLOGUE COUTURE**, of the parish of Saint Ambroise de la Jeune Lorette, and Dame Adelaïde Parent, his wife, were Defendants. The said Dame Ann Badenock against the said Dame Adelaïde Parent.

Here follows the description of the immovable property of the said Dame Adelaïde Parent, to wit :

A land partly uncleared situate in the parish of Saint Ambroise de la Jeune Lorette, Saint Romain concession, measuring three arpents in front by twenty arpents in depth; bounded in front to the north by Pierre Déry, widow Jean Pierre Auclair and Pierre Légaré, on the south by J. B. Jobin and Pierre Déry, on one side to the north east by Mrs. widow Raphael Giroux, and on the other side to the south west by Jean Baptiste Martel—circumstances and dependencies.

Subject to the hypothec created in favor of the plaintiff by deed of sale passed at Québec, on the twenty sixth day of June, one thousand eight hundred and thirty two, before M^{re}. A. A. Parent and colleague, notaries, by the late James Clearihue to Augustin Bédard. Said land being (No. 1141), shown on the cadastral plan of the parish of Saint Ambroise de la Jeune Lorette, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Ambroise de la Jeune Lorette, on the EIGHTEENTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of January next.

C. ALLEYN,

Quebec, 14th August, 1878.

Sheriff.

[First published, 17th August, 1878.] 6002

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **A**RTHUR DAVIDSON ROSS, No. 1965. } **R**OSS, of the parish of Saint Patrick of Beaurivage, in the district of Québec, seignior; against **MICHAEL KININ**, of the parish of Saint Sylvestre, in the district of Québec, farmer, to wit :

1. A lot of land situate in the parish of Saint Sylvestre, being number forty seven, of the concession of Craig's road east, consisting of three arpents in front by thirty arpents in depth; bounded in front by the Queen's highway, in rear by the said depth, on the right hand by number forty six, of said concession, and on the left hand by number forty eight, of said concession, forming a superficies of ninety arpents, more or less—circumstances and dependencies.

2. A lot of land in the same parish being num-

numéro quarante-six, de la concession du chemin Craig East, consistant en trois arpents de front par trente arpents de profondeur; borné en front par le chemin de la Reine, en arrière par la dite profondeur, à droite par le numéro quarante-cinq de la dite concession, et à gauche par le numéro quarante-sept, de la dite concession, formant une superficie de quatre-vingt-dix arpents, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées, circonstances et dépendances.

3. Un autre lot dans la même paroisse, étant numéros quarante-six et quarante-sept, de la concession chemin Craig ouest, consistant en six arpents de front par huit arpents de profondeur; borné en front par le chemin de la Reine, en arrière par le canton de Leeds, à droite par le numéro quarante-cinq, de la dite concession, et à gauche par le numéro quarante-huit, de la dite concession, formant une superficie de quarante-six arpents, plus ou moins—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Sylvestre, le DIX-HUITIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de janvier prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 14 août 1878.

Sherif.

[Première publication, 17 août 1878.] 6053

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **DANS UNE CAUSE OU**
No. 904. } **LA SOCIÉTÉ DE CON-**
STRUCTION MUTUELLE, corps politique et incor-
poré, ayant son principal bureau d'affaires à Qué-
bec, étant Demanderesse; et DAME ISABELLA
PATTERSON, épouse séparée quant aux biens par
sentence judiciaire de Wm. John Bickell, agent
de la paroisse de Saint-Roch Nord, et le dit WM.
JOHN BICKELL, mis en cause pour assister sa
dite épouse étaient Défendeurs; la dite demande-
resse contre la dite Dame Isabella Patterson, à
savoir :

Un lot de terre situé au Gros Pin, près de Qué-
bec, dans la paroisse de Saint-Roch de Québec,
étant le numéro quatre cent quatorze, donné sur le
plan cadastral de la paroisse de Saint-Roch de
Québec Nord, et au livre de référence d'icelui fait
par le commissaire des terres de la couronne;
borné au nord-ouest par un chemin public qui le
sépare des (Nos. 414 A et 413), au sud-est par le
(No. 412), au nord-est, par une route publique, et
au sud-ouest par la ligne limitative, étant de figure
irrégulière, contenant en superficie trente-deux
arpents—circonstances et dépendances.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de
Québec, le VINGT-NEUVIEME jour d'OCTOBRE
prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rap-
portable le trente-unième jour d'octobre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 19 juin 1878.

Sherif.

[Première publication, 22 juin 1878.] 4677 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **GILBERT ROY**, de la pa-
No. 1147. } **roisse de Saint-Henri de**
Lauzon, écuyer, juge de paix et ancien marchand;
contre DAME MARGUERITE BEAULI, du
même lieu, veuve de feu Charles Genest dit
Labarre, en son vivant, de la dite paroisse de
Saint-Henri du Lauzon, à savoir :

1. Une terre située en la susdite paroisse de
Saint-Henri, concession Bois Clair sud-est, conte-
nant trois arpents de front sur trente arpents de
profondeur, le tout plus ou moins; borné en
avant au nord-ouest à la dite rivière Etchemin,
en arrière au sud-est au bout de sa dite profon-
deur, d'un côté au nord-est à Ubalde Genest dit
Labarre, et de l'autre côté au sud-ouest à Michel
Béland—avec maison, grange, étable, hangard et
laiterie dessus construites, circonstances et dépen-
dances.

2. Une partie d'île, située en la susdite paroisse
de Saint-Henri, dans la rivière Etchemin, vis-à-vis

ber forty six, of the concession of Craig's road
east, consisting of three arpents in front by
thirty arpents in depth; bounded in front by
the Queen's highway, in rear by the said depth,
on the right hand by number forty five, of the said
concession, and on the left hand by number forty
seven, of the said concession, forming a superficies
of ninety arpents, more or less—with buildings
thereon erected, circumstances and dependencies.

3. Another lot in the same parish, being number
forty six and forty seven, of the concession of
Craig's road west, consisting of six arpents in front
by eight arpents in depth; bounded in front by
the Queen's highway, in rear by the township of
Leeds, on the right hand by number forty five, of
the said concession, and on the left hand by num-
ber forty eight, of the said concession, forming a
superficies of forty six arpents, more or less—
circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish
of Saint Sylvestre, on the EIGHTEENTH day of
DECEMBER next, at TEN o'clock in the fore-
noon. The said writ returnable on the tenth day
of January next.

C. ALLEYN,

Québec, 14th August, 1878.

Sheriff.

[First published, 17th August, 1878.] 6054

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **IN A SUIT WHEREIN THE**
No. 904. } **MUTUAL BUILDING**
SOCIETY, a body politic and corporate, having its
principal business office at Quebec, was Plaintiff;
and DAME ISABELLA PATTERSON, wife
separated as to property by judicial sentence, of
Wm. John Bickell, agent, of the parish of Saint
Roch North, and the said WM. JOHN BICKELL,
mis en cause to assist his said wife, were Defen-
dants; the said plaintiff against the said Dame
Isabella Patterson, to wit :

A lot of land situate at Gros Pin, near Quebec, in
the parish of Saint Roch de Québec, being number
four hundred and fourteen, given on the cadastral
plan of the parish of Saint Roch de Québec Nord,
and on the book of reference thereto made by the
commissioner of crown lands; bounded on the
north west by a public road separating it from
(Nos 414 A and 413), on the south east by (No. 412),
on the north east by a public by-road, and on the
south west by the boundary line, being of irregular
shape, containing in superficies thirty two arpents
—with circumstances and dependencies.

To be sold at my office, in the city of Quebec,
on the TWENTY NINTH day of OCTOBER next,
at TEN o'clock in the forenoon. Said writ return-
able the thirty first day of October next.

C. ALLEYN,

Québec, 19th June, 1878.

Sheriff.

[First published, 22nd June, 1878.] 4677 1

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **GILBERT ROY**, of the parish
No. 1147. } **of Saint Henri de Lauzon**,
esquire, justice of the peace, and formerly mer-
chant; against DAME MARGUERITE BEAULI,
of the same place, widow of the late Charles
Genest dit Labarre, in his lifetime, of the said
parish of Saint Henri de Lauzon, to wit :

1. A land situate in the aforesaid parish of Saint
Henri, Bois Clair concession south east, measuring
three arpents in front by thirty arpents in depth;
the whole more or less; bounded in front to the
north west by the river Etchemin aforesaid; in
rear to the south east by the end of the said depth,
on one side to the north east by Ubalde Genest
dit Labarre, and on the other side to the south
west by Michel Beland—with a house, barn, stable,
hangard, dairy, thereon erected—circumstances
and dependencies.

2. A piece of island situate in the said parish of
Saint Henri, in the river Etchemin, opposite to

et faisant partie de la concession *Bois Clair* sud-est, contenant cinq arpents de terre en superficie, plus ou moins; bornée au sud à un rigolet, au nord à la rivière Etchemin, au nord-est à un rigolet, et au sud-ouest à Dame veuve Pierre Fecteau.

Pour être vendues à la porte de l'église de la susdite paroisse de Saint-Henri, le VINGT-QUATRIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quatrième jour de novembre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 15 juin 1878.

Sherif.

[Première publication, 22 juin 1878.] 4675 2

FIERI FACIAS.

Circuit de Québec.

Québec, à savoir: } **A COMPAGNIE D'ASSURANCE DESTADACONA**
No. 4885. } **CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE**, corps politique et incorporé ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Québec; contre **VITAL SIMARD**, de la paroisse de Saint-Jean, Isle d'Orléans, à savoir:

Un emplacement sis et situé en la paroisse de Saint-Jean, Isle d'Orléans, contenant le dit lot de terre, cinq perches de large environ sur une profondeur de vingt perches environ; borné en arrière de la dite profondeur, au nord à Joseph Thivierge, au sud au fleuve Saint-Laurent, au sud-ouest et au sud du chemin public à Jean Bte. Thivierge, et au nord du dit chemin public à Marcel Letellier, et au nord-est au sud du chemin public à François Turcot, et au nord du chemin public à une route qui sert à François Turcot et George Larue, écuyer—avec ensemble une maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Jean, Isle d'Orléans, le VINGT-HUITIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trente-unième jour d'octobre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 17 juin 1878.

Sherif.

[Première publication, 22 juin 1878.] 4673 2

FIERI FACIAS.

Circuit de Québec.

Québec, à savoir: } **A COMPAGNIE D'ASSURANCE DE STADACONA**
No. 4886. } **CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE**, corps politique et incorporé ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Québec; contre **DAVID GINGRAS**, de la paroisse de Saint-Jean, Isle d'Orléans, à savoir:

Un emplacement de forme irrégulière sis et situé en la paroisse de Saint-Jean, Isle d'Orléans, côte nord au chemin Royal, à l'endroit appelé Rivière à la Fleur, de la contenance par le bas de quatre perches et douze pieds de terre de front, et par le haut quatre perches et neuf pieds environ sur la profondeur qui peut se rencontrer à partir du dit chemin Royal, courant vers le nord jusqu'au pied de la côte qui s'y rencontre; borné par le sud par le chemin Royal, au nord au pied de la dite côte, d'un côté à l'est à Léandre Fortier, et d'autre côté au sud-ouest à Pierre Pouliot, fils—avec ensemble maisons, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Jean, Isle d'Orléans, le VINGT-HUITIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trente-unième jour d'octobre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 19 juin 1878.

Sherif.

[Première publication, 22 juin 1878.] 4671 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } **JOSEPH CLOUTIER**, culti-
No. 2525. } vateur, de la paroisse de Saint-Aubert, district de Montmagny; contre **FABIEN MOREAU**, de l'endroit appelé l'Isle aux

and forming part of the *Bois Clair* concession south east, containing five arpents of land in superficies, more or less; bounded on the south by a riverlet, on the north by the river Etchemin, on the north east by a riverlet, and on the south west by Mrs. widow Pierre Fecteau.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Henri, on the TWENTY FOURTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fourth day of November next.

C. ALLEYN,

Quebec, 15th June, 1878.

Sheriff.

[First published, 22nd June, 1878. 4676

FIERI FACIAS.

Quebec Circuit.

Quebec, to wit: } **THE STADACONA FIRE**
No. 4885. } **AND LIFE INSURANCE COMPANY**, a body politic and corporate having its principal place of business in the city of Quebec; against **VITAL SIMARD**, of the parish of Saint Jean, Isle d'Orleans, to wit:

A land situate in the parish of Saint Jean, Isle d'Orleans, said lot of land measuring about five perches in width by a depth of about twenty perches; bounded in rear by the said depth, on the north by Joseph Thivierge, on the south by the river Saint Lawrence, on the south west and south of the main road by Jean Bte Thivierge, and on the north of the main road aforesaid by Marcel Letellier, and on the north east on the south of the main road by François Turcot, and on the north of the said road by a road used as an outlet for François Turcot and George Larue, esquire—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Jean, Isle d'Orleans, on the TWENTY-EIGHTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirty first day of October next.

C. ALLEYN,

Quebec, 17th June, 1878.

Sheriff.

[First published, 22nd June, 1878.] 4674

FIERI FACIAS.

Quebec Circuit.

Quebec, to wit: } **THE STADACONA FIRE**
No. 4886. } **AND LIFE INSURANCE COMPANY**, a body politic and corporate having its principal place of business in the city of Quebec; against **DAVID GINGRAS**, of the parish of Saint Jean, Isle d'Orleans, north side of the Queen's highway, to wit:

A lot situate in the parish of Saint Jean, Isle d'Orleans, north side of the Queen's highway, the place called *Rivière à la Fleur*, measuring at the lower end four perches and twelve feet of ground in front and at the upper end four perches and nine feet or thereabouts of ground by the depth there may be between the Queen's highway aforesaid, running north to the foot of the hill there being; bounded on the south by the Queen's highway, on the north by the foot of the said hill, on one side to the east by Léandre Fortier, and on the other side to the south west by Pierre Pouliot, junior—together with a house, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Jean, Isle d'Orleans, on the TWENTY EIGHTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirty first day of October next.

C. ALLEYN,

Quebec, 17th June, 1878.

Sheriff.

[First published, 22nd June, 1878.] 4672

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit: } **JOSEPH CLOUTIER**, farmer,
No. 2525. } of the parish of Saint-Aubert, district of Montmagny; against **FABIEN MOREAU**, of the place called *Isle aux Reaux*, in the

Réaux, dans le comté de Montmorency, cultivateur, à savoir :

L'Isle aux Réaux, située dans le fleuve Saint-Laurent, vis-à-vis l'extrémité nord-est de l'Isle d'Orléans, (et formant partie de la paroisse Saint-François de l'Isle d'Orléans), et dans le comté de Montmorency, d'environ cinquante arpents de longueur, plus ou moins, sur une moyenne de huit à dix arpents de largeur—avec les maisons, granges et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-François Isle d'Orléans, le VINGT-TROISIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour de novembre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 14 juin 1878.

Shérif.

[Première publication, 22 juin 1878.]

4669

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } LOUIS JULES BELANGER, de Québec, écuyer, avocat ; contre LOUIS MASSE, de Sainte-Agathe, cultivateur, à savoir :

Une terre située en la paroisse de Saint-Apollinaire, de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur ; bornée en front du côté du nord aux terres de la concession nommée Les Moulanges, et en profondeur du côté du sud aux terres de la concessions appelée Bois Joli, et du côté du nord-est à David Daigle, et du côté du sud-ouest à Lazare Côté—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Apollinaire, le DIX-HUITIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trentième jour de septembre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 6 mai 1878.

Shérif.

[Première publication, 11 mai 1878.]

3647 3

Ventes par le Shérif.—Richelieu.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } LA SOCIÉTÉ PERMANENTE No. 2206. } LE DE CONSTRUCTION DE LA BAIE, Demanderesse ; contre LOUIS DEMERS, Défendeur.

1. Une terre située en la concession nord-est, Côte Saint-Michel, dans la paroisse de Saint-Zéphirin de Courval, de un arpent et demi de front sur vingt arpents de profondeur ; bornée pardevant au chemin de la dite concession, en arrière au domaine, du côté nord-ouest à François Dionne ou ses représentants, et du côté sud-est à Louis Houle ou ses représentants—en bois debout.

2. Une autre terre située en la concession nord-est et sud-ouest Côte Saint-Michel, en la dite pa-

county of Montmorency, farmer, to wit :

The Island called Isle aux Reaux, situate in the river Saint Lawrence, (opposite the north east extremity of the Island of Orleans), forming part of the parish of Saint-François de l'Isle d'Orléans, in the county of Montmorency, of about fifty arpents in length, more or less, by an average of from eight to ten arpents in width—with the houses, barns and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint-François, Isle d'Orléans, on the TWENTY THIRD day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of November next.

C. ALLEYN,

Quebec, 14th June, 1878.

Sheriff.

[First published, 22nd June, 1878.]

4670

ALIAS FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } LOUIS JULES BELANGER, No. 4518. } of Quebec, esquire, advocate ; against LOUIS MASSE, of Sainte-Agathe, farmer, to wit :

A land situate in the parish of Saint-Apollinaire, of three arpents in front by thirty arpents in depth ; bounded in front on the north side by the lands of the concession called Les Moulanges, in rear and on one side to the south by the lands of the Bois Joli concession, on the north east side by David Daigle, and on the south west side by Lazare Côté—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Saint-Apollinaire, on the EIGHTEENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of September next.

C. ALLEYN,

Quebec, 6th May, 1878.

Sheriff.

[First published, 11th May, 1878.]

3648

Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court.—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } LA SOCIÉTÉ PERMANENTE No. 2206. } LE DE CONSTRUCTION DE LA BAIE, Plaintiff ; against LOUIS DEMERS, Defendant.

1. A land situate in the north east concession of the Côte Saint Michel, in the parish of Saint-Zéphirin de Courval, of one arpent and a half in front by twenty arpents in depth ; bounded in front by the road of the said concession, in rear by the domain, on the north west side by François Dionne or representatives, and on the south east side by Louis Houle or his representatives—uncleared.

2. Another land situate in the north east and south west concession of the Côte Saint Michel,

roisse de Saint-Zéphirin de Courval, étant le numéro un de la dite concession, contenant trois arpents de front sur trente arpents de profondeur; borné par devant à Guillaume Parent, en arrière aux terres de la rivière Saint-François, du côté nord-ouest aux terres de la concession Petit Saint-Michel, et du côté sud-est à Abraham Faucher—avec une maison, grange, étable et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Zéphirin de Courval, le DIX-HUITIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour de décembre aussi prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif,
Sorel, 14 août 1878.

Shérif.
6069

[Première publication, 17 août 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir: } CHARLES HUDON BEAU-
No. 1381. } LIEU, Demandeur; contre
WILLIAM HILL CARTER *et al.*, Défendeurs.

Comme appartenant au dit William Hill Carter.

Un morceau de terre sise et situé en la ville de Sorel, sur la rue du Roi, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro sept cent seize (No. 716), mesurant trente-trois pieds de front sur soixante et six pieds de profondeur, contenant en superficie deux mille cent soixante et dix-huit pieds, mesure anglaise; tenant devant à la dite rue du Roi, en profondeur au terrain du Palais de Justice et de la Prison du district de Richelieu, d'un côté à Eusebe Lussier, fils, et d'autre côté à Albert Prud'homme—avec une maison en bois et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice, en la ville de Sorel, le DIX-NEUVIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour de décembre aussi prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif,
Sorel, 14 août 1878.

Shérif.
6071

[Première publication, 17 août 1878.]

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir: } FRANÇOIS ARCHAM-
No. 2128. } BAULT, Demandeur; contre
VICTOR BOURGEAULT, Défendeur, et
LOUIS BOURGEAULT *et al.*, Opposants.

1. Une terre située en la paroisse de Sainte-Antoine de Lavaltrie, concession de la Grande Côte de Lavaltrie, de la contenance d'un arpent et demi de front sur vingt arpents de profondeur; tenant en front au fleuve Saint-Laurent, en profondeur à Narcisse Laporte, d'un côté à Antoine Lacombe, et de l'autre côté à Damase Peltier—avec les bâtisses dessus érigées. Cet immeuble étant le même qui se trouve décrit en deuxième lieu, dans les premières annonces de la vente, ainsi que dans le procès verbal de saisie.

2. Une autre terre située en la dite paroisse de Saint-Antoine de Lavaltrie, concession Saint-Antoine, contenant deux arpents de front sur trente-deux arpents de profondeur; tenant en front aux terres de la Petite Rivière, en profondeur aux terres du Point du Jour, d'un côté à François Grenier, et de l'autre côté à Louis Laporte—sans bâtisses. Ce dernier immeuble étant le même qui se trouve décrit en quatrième lieu dans les premières annonces de la vente, ainsi que dans le procès verbal de saisie.

et de livrer à Louis Bourgeault, l'un des opposants, un cheval ou jument de la valeur de trois cents

in the said parish of Saint Zephirin de Courval, being number one of the said concession, measuring three arpents in front by thirty arpents in depth; bounded in front by Guillaume Parent, in rear by the lands on the river Saint Francis, on the north west side by the lands of the Petit Saint Michel concession, and on the south east side by Abraham Faucher—with a house, barn, stable and outbuildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Zephirin de Courval, on the EIGHTEENTH day of the month of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirty first day of December next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office,
Sorel, 14th August, 1878.

Sheriff.
6070

[First published, 17th August, 1878.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit: } CHARLES HUDON BEAULIEU,
No. 1381. } Plaintiff; against WILLIAM
HILL CARTER *et al.*, Defendants.

As belonging to the said William Hill Carter.

A piece of land situate and being in the town of Sorel, on King street, known and designated on the official plan and book of reference for the said town of Sorel, as number seven hundred and sixteen (716), measuring thirty feet in front by sixty six feet in depth, containing in superficies two thousand one hundred and seventy eight feet, english measure; bounded in front by King street aforesaid, in rear by the ground of the court house and the Prison of the district of Richelieu, on one side by Eusebe Lussier, junior, and on the other side by Albert Prud'homme—with a wooden house and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the court house, in the town of Sorel, on the NINETEENTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the thirty first day of December next.

P. GUEVREMONT

Sheriff's Office,
Sorel, 14th August, 1878.

Sheriff.
6072

[First published, 17th August, 1878.]

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit: } FRANÇOIS ARCHAMBAULT,
No. 2128. } Plaintiff; against VICTOR
BOURGEAULT, Defendant, and LOUIS BOUR-
GEAULT *et al.*, Opposants.

1. A land situate in the parish of Saint Antoine de Lavaltrie, in the Grande Cote de Lavaltrie concession, measuring one arpent and a half in front by twenty arpents in depth; bounded in front by the river Saint Lawrence, in rear by Narcisse Laporte, on one side by Antoine Lacombe, and on the other side by Damase Peltier—with the buildings thereon erected. This immovable being the same as the one secondly described in the first notices of sale, and also in the minutes of seizure.

2. Another land situate at the said parish of Saint Antoine de Lavaltrie, in the concession Saint Antoine, containing two arpents in front by thirty two arpents in depth; bounded in front by the lands of La Petite Rivière, in rear by the lands of Le Point du Jour, on one side by François Grenier, and on the other side by Louis Laporte—without buildings. This last lot being the same as the one described in the fourth place in the first notices of sale, and also in the

and subject to the charge of Louis Bourgeault, one of said opposants, a horse or mare worth three hundred francs, and of paying to Miss. Barbe

francs, et de payer à Demoiselle Barbe Bourgeault, un autre des opposants, la somme de vingt-cinq livres.

La terre en premier lieu ci-dessus désignée, sera en outre vendue à la charge par l'adjudicataire, de loger, chauffer et éclairer à la même chandelle du dit acquéreur la dite Barbe Bourgeault, de lui donner un lit garni, de la mener en voiture aux services divins lorsque le temps et la saison ne lui permettront pas d'aller à pieds, de lui procurer le médecin ou chirurgien lorsqu'elle sera malade, lequel médecin ou chirurgien sera payé par la dite Dlle. Barbe Bourgeault, et tant qu'elle ne sera pas pourvue par mariage, et aussi à la charge de laisser l'usage du métier de tissand ainsi que ses accessoires, et ce tant que la dite Dlle. Barbe Bourgeault ne sera pas pourvue par mariage, et en outre de bailler et payer à la dite Dlle. Barbe Bourgeault un lit garni sans rideaux avec une couchette, à la charge en outre de pouvoir faire cuire son pain au four, de se servir de la laiterie, avec pouvoir d'aller dans le grenier et la cave pour y loger ses effets, et droit de puiser de l'eau au puit et d'aller et venir partout sur la dite terre pour son plaisir et volonté.

La terre en second lieu ci-dessus désignée, sera vendue à la charge par l'adjudicataire de payer annuellement au Révérend Florent Bourgeault, un autre des opposants, une rente viagère de cent cinquante francs par année.

Pour être vendues à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint Antoine de Lavaltrie, le VINGTIÈME jour d'AOUT courant, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de septembre prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif,
Sorel, 3 août 1878.

Shérif.
5887 2

[Première publication, 10 août 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } **PIERRE HAND dit CHAUSSE**,
No. 2158. } SE, Demandeur; contre
JEAN BAPTISTE CHARLAND, Défendeur, et
William Henry Chapdelaine, curateur, nommé au
délaissement du défendeur, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Lavaltrie, dans le comté de Berthier, dans le district de Richelieu, contenant quatre arpents de front sur vingt-sept arpent de profondeur; borné en front à la rivière Saint-Jean, et se terminant en profondeur aux terres de la concession Saint-Antoine; tenant d'un côté au sud-ouest à Louis Prudhomme représentant Cléophas Griveau dit Boisioly, d'autre côté à Joachim Charland représentant Jean-Baptiste Charland—avec une maison, grange et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Antoine de Lavaltrie, le DOUZIÈME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour du mois de septembre prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif,
Sorel, 9 mai 1878.

Shérif.
3697 3

[Première publication, 11 mai 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit, Comté d'Yamaska—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } **MICHEL MONDOUX**, De-
No. 4187. } mandeur; contre **JOSEPH LABONTÉ**, Défendeur.

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-François du Lac, sur le rang de la Mission, de la contenance de trois arpents de front sur environ trente arpents de profondeur; tenant par devant au chemin du dit rang, par derrière au chemin du rang Saint-Pierre, joignant d'un côté vers le nord à Onésime Bussière, et de l'autre côté à Jean-Baptiste Labonté—avec maison, grange et autres bâtisses dessus construites.

Bourgeault, another of said opposants, the sum of twenty five livres.

The land firstly above described will be sold subject also to the charge upon the purchaser of finding lodgings, fuel and light with himself for the said Barbe Bourgeault, of providing her with bed and bedding, to drive her in a vehicle to divine service when the weather will not allow her to go on foot, to procure for her a physician or surgeon when she may be sick, said physician or surgeon to be paid by the said Miss Barbe Bourgeault, and until such time as she may be married, and also to allow her the use of a loom for weaving and also its accessories, and this as long as the said Miss Barbe Bourgeault is unmarried; and also to furnish the said Miss Barbe Bourgeault, a bed and bedding but without curtains with a bed, and also permission to have her bread cooked in the oven, to use the dairy, also to go into the attics, and to the cellar and store therein her effects also the right to draw water from the well, and to go and come any where on the said land at her wish and pleasure.

The land secondly above described will be sold subject to the charge upon the purchaser of paying yearly to the Reverend Florent Bourgeault, another of the said opposants, a life rent of one hundred and fifty francs a year.

To be sold at the church door of the parish of Saint Antoine de Lavaltrie, on the TWENTIETH day of AUGUST instant, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the second day of September next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office,
Sorel, 3rd August, 1878.

Sheriff.
5888 1

[First published, 10th August, 1878.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } **PIERRE HAND dit CHAUSSE**,
No. 2158. } Plaintiff; against **JEAN BAPTISTE CHARLAND**, Defendant, and **William Henry Chapdelaine**, curator, named to the surrender made by the defendant, to wit :

A land situate and being in the parish of Lavaltrie, in the county of Berthier, in the district of Richelieu, containing four arpents in front by twenty seven arpents in depth; bounded in front by the river Saint Jean, in rear by the lands of the Saint Antoine concession, on one side to the south west by Louis Prudhomme representing Cleophas Griveau dit Boisioly, on the other side by Joachim Charland representing Jean Baptiste Charland—with a house, barn and outbuildings thereon erected.

To be sold at the door of the parochial church of the parish of Saint Antoine de Lavaltrie, on the TWELFTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighteenth day of the month of September next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office,
Sorel, 9th May, 1878.

Sheriff.
3698 1

[First published, 11th May, 1878.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court, County of Yamaska—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } **MICHEL MONDOUX**, Plain-
No. 4187. } tiff; against **JOSEPH LABONTÉ**, Defendant.

A land situate and being in the parish of Saint-François du Lac, on the Mission range, containing three arpents in front by about thirty arpents in depth; bounded in front by the road of the said range, in rear by the road of the range Saint-Pierre, on one side to the north by Onésime Bussière, and on the other side by Jean Baptiste Labonté—with a house, barn and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-François du Lac, le TREIZIÈME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour du mois d'octobre prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 4 mai 1878. 3701 3
[Première publication, 11 mai 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } PIERRE HAND dit CHAUS-
No. 2157. } SÉ, Demandeur ; contre
JEAN LOUIS JOACHIM CHARLAND, Défendeur, et William Henry Chapdelaine, curateur, nommé au délaisement du Défendeur, savoir :

Un morceau de terre situé en la paroisse de Saint-Antoine de Lavaltrie, dans le comté de Berthier, dans le district de Richelieu, contenant un arpent de front sur vingt-sept arpents, plus ou moins, de profondeur ; tenant devant à la rivière Saint-Jean, en profondeur aux terres de la concession Saint-Antoine, d'un côté au sud-ouest à Jean-Baptiste Charland, et de l'autre côté au nord-est au dit Défendeur—sans bâtisses.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Antoine de Lavaltrie, le DIXIÈME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour du mois de septembre prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 9 mai 1878. 3699 3
[Première publication, 11 mai 1878.]

Ventes par le Shérif.—St. François.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } CHARLES H. FLET-
No. 409. } CHER, de la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, marchand, Demandeur ; contre les terres et tenements de STEPHEN E. SMITH, du même lieu, Défendeur, à savoir :

Premièrement.—Lot numéro huit, dans le bloc C de cette partie de la cité de Sherbrooke, appelée Sherbrooke Nord, et contenant environ un sixième d'acre de terre, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Deuxièmement.—Les lots numéros onze et douze, dans la subdivision du bloc F, en la cité de Sherbrooke, dans cette partie d'icelle appelée Sherbrooke Nord, telle que montrée et décrite sur le plan de la dite subdivision, déposé au bureau de Daniel Thomas, notaire, à Sherbrooke, par acte de dépôt, en date du vingt-troisième jour de février dix-huit cent soixante et quatorze.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint François du Lac, on the THIRTEENTH day of the month of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of the month of October next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Shérif.
Sorel, 4th May, 1878. 3702
[First published, 11th May, 1878.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } PIERRE HAND dit CHAUSSE,
No. 2157. } Plaintiff, against JEAN LOUIS
JOACHIM CHARLAND, Defendant, and William Henry Chapdelaine, curator, named to the surrender made by the Defendant, to wit :

A piece of land situate and being in the parish of Saint Antoine de Lavaltrie, in the county of Berthier, in the district of Richelieu, containing one arpent in front by twenty seven arpents, more or less, in depth ; bounded in front by the river Saint Jean, in rear by the lands of the Saint Antoine concession, on one side to the south west by Jean Baptiste Charland, and on the other side to the north east by the said Defendant—without buildings.

To be sold at the door of the parochial church of the parish of Saint Antoine de Lavaltrie, on the TWELFTH day of SEPTEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighteenth day of the month of September next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Shérif.
Sorel, 9th May, 1878. 3700
[First published, 11th May, 1878.]

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions to the sale, except in cases of Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } CHARLES H. FLET-
No. 409. } CHER, of the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, merchant, Plaintiff ; against the lands and tenements of STEPHEN E. SMITH, of the same place, Defendant, to wit :

Firstly.—The lot number eight, in block C of that part of the city of Sherbrooke, called North Sherbrooke, and containing about one sixth of an acre of land, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made.

Secondly.—The lots numbers eleven and twelve, in the subdivision of block F, in the city of Sherbrooke, in that part thereof called North Sherbrooke, as shown and exhibited on the plan of said subdivision, deposited in the office of Daniel Thomas, notary, at Sherbrooke, by acte de dépôt, dated the twenty third day of February, eighteen hundred and seventy four.

Troisièmement.—Cette étendue de terre sise et située en cette partie de la cité de Sherbrooke, appelée Sherbrooke Est, décrite comme suit : commençant au poteau du coin nord-ouest du lot numéro vingt et un, dans le sixième rang d'Ascot ; de là vers l'est le long de la ligne nord du dit lot entre le dit défendeur et W. Chamberlin, deux mille quatre cent cinquante-cinq pieds à la borne de la cité de Sherbrooke ; de là vers le sud le long de la ligne de la borne de la cité, treize cent quatre-vingt-quatre pieds au chemin de Sherbrooke à Westbury ; de là vers l'ouest le long du côté nord du dit chemin, seize cent soixante et six pieds jusqu'au côté sud de la terre de William Kerr ou ses représentants ; de là vers le nord le long de la borne est du dit Kerr, mil quatre-vingt-dix-huit pieds six pouces ; de là vers le sud-ouest le long de la ligne nord des terres des dits Kerr et James Armstrong, onze cent trente-cinq pieds jusqu'à la borne ouest du dit lot numéro vingt et un, dans le sixième rang d'Ascot ; de là nord le long du côté ouest du dit lot, quinze cent cinquante-six pieds cinq pouces au point de départ, et contenant quatre-vingt-trois acres de terre, plus ou moins, moins le chemin public qui traverse le dit lot depuis le chemin Westbury vers le canton de Stoke—avec toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Quatrièmement.—Cette étendue de terre sise et située en la dite cité de Sherbrooke, étant partie du lot numéro sept, dans le premier rang du canton d'Orford, décrite comme suit : bornée à l'ouest par le chemin Brompton (ainsi appelé), au nord et à l'est par la propriété du chemin de fer Grand Tronc ; et au sud par une ligne dont la position est décrite comme suit : commençant à un point au milieu de la ligne ouest du dit chemin de fer Grand Tronc, où la dite ligne ouest est traversée par le prolongement de la ligne sud de la principale bâtisse appelée Spring Brewery ; de là vers le nord le long de la dite ligne ouest cent trente-huit pieds ; de là vers l'est et à angles droits à la dite ligne ouest quarante-trois pieds et quatre dixième d'un pied (43.4), jusqu'au côté ouest du droit de passage du chemin de fer Grand Tronc, alors dans une direction sud-ouest déviant à gauche, trente-neuf degrés et treize minutes, une distance d'environ cent soixante et dix-huit pieds jusqu'au côté est du dit chemin Brompton, à l'exception d'une lisière de douze pieds et demi de largeur pour un chemin, à être prise de la dite étendue de terre le long de la dite ligne sud de la dite étendue de terre, et le vendeur consent et s'oblige lui-même de donner le terrain nécessaire pour un chemin de douze pieds et demi de largeur devant courir le long du côté sud de la dite lisière de terre en dernier lieu décrite, ensemble pour former un chemin depuis le Grand Tronc au chemin public ou chemin Brompton susdit, tel que décrit dans l'acte de vente de Charles H. Fletcher à Stephen E. Smith, daté et passé devant E. Pellew Felton, notaire, le huitième jour de février dix-huit cent soixante et seize.

Cinquièmement.—Un morceau de terre sis et situé dans le canton d'Ascot, étant partie du lot numéro vingt et un, dans le sixième rang du dit canton d'Ascot ; borné en front par le chemin public conduisant de Sherbrooke à Westbury, en arrière et du côté est par la terre de W. Chamberlin, et du côté ouest par la ligne de la borne de la cité de Sherbrooke, tel que le tout est actuellement.

Les morceaux de terre en premier, deuxième, troisième et quatrième lieux décrits, pour être vendus à mon bureau, au palais de justice, en la dite cité de Sherbrooke, le DOUZIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi ; et le morceau de terre en cinquième lieu décrit, pour être vendu au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Sherbrooke, en la dite cité de Sherbrooke, le même jour, à ONZE

Thirdly.—That certain tract or parcel of land situate and being in that part of the city of Sherbrooke, called East Sherbrooke, described as follows : commencing at the north west corner post of the lot number twenty one, in the sixth range of Ascot ; thence easterly along the northerly line of said lot between said defendant and W. Chamberlin, two thousand four hundred and fifty five feet to the limit of the city of Sherbrooke ; thence southerly along the line of the city limits thirteen hundred and eighty four feet to the road from Sherbrooke to Westbury ; thence westerly along the northerly side of said road, sixteen hundred and sixty six feet to the southerly side of the land of William Kerr or his representatives ; thence northerly along said Kerr's easterly boundary ten hundred and ninety eight feet six inches ; thence south westerly along the northerly line of said Kerr's and James Armstrong's land, eleven hundred and thirty five feet to the westerly boundary of said lot number twenty one, in the sixth range of Ascot ; thence north along the westerly side of said lot fifteen hundred and fifty six feet five inches to the place of beginning, and containing eighty three acres of land, more or less, less the highway across the said lot from the Westbury road towards the township of Stoke—with all the buildings and improvements thereon erected and made.

Fourthly.—That certain tract or parcel of land situate and being in the said city of Sherbrooke, being part of the lot number seven, in the first range of the township of Orford, described as follows : bounded on the west by the Brompton road (so called), on the north and east by the Grand Trunk Railway property, and on the south by a line the position of which is described as follows : beginning at a point on the middle of the westerly rail of the said Grand Trunk Railway, where said westerly rail is intersected by the prolongation of the southerly line of the principal building of the Spring Brewery ; thence northerly along said westerly rail five hundred and thirty eight feet ; thence westerly and at right angles, to said westerly rail forty three feet and four tenths of a foot (43.4) to the westerly side of the right of way of said Grand Trunk Railway ; then in a south westerly direction deflecting to the left, thirty nine degrees, and thirteen minutes, a distance of about one hundred and seventy eight feet, to the easterly side of said Brompton road, save and except a strip of twelve and one half feet wide, for a road to be taken off said piece of land along said southerly line of said piece of land, and the vendor also agrees and binds himself to give a site for a road, of twelve and a half feet wide, to run along the southerly side of said last described strip of land, together to form a roadway, from the Grand Trunk to the highway or Brompton road aforesaid, as described in the deed of sale from Charles H. Fletcher to Stephen E. Smith, dated and passed before E. Pellew Felton, notary, on the eighth day of February, eighteen hundred and seventy six.

Fifthly.—A parcel of land situate and being in the township of Ascot, being part of the lot number twenty one, in the sixth range of said township of Ascot ; bounded in front by the highway leading from Sherbrooke to Westbury, in the rear and on the east side by the land of W. Chamberlin, and on the west side by the line of the limit of the city of Sherbrooke, be the contents thereof what it may.

The parcels of land firstly, secondly, thirdly and fourthly described, to be sold at my office, at the court house, in said city of Sherbrooke, on the TWELFTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon ; and the parcel of land fifthly described, to be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in said city of Sherbrooke, on the same day, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable

heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de septembre prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 8 mai 1878. 3659 3
[Première publication, 11 mai 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } CHARLES H. FLET-
No. 320. } CHER, de la cité
de Sherbrooke, dans le district de Saint-François,
marchand, Demandeur ; contre les terres et tene-
ments de JAMES SHIELS, des cité et district de
Montréal, et autres, Défendeurs, à savoir :

Cette étendue de terre sise et située en la cité de Sherbrooke, plus particulièrement connue et désignée comme le lot numéro quatorze, dans la subdivision du Bloc F, du lot de ville, de Sherbrooke Nord, en la dite cité de Sherbrooke, tel que montré sur le plan de la dite subdivision, déposé au bureau de Daniel Thomas, notaire, par acte de dépôt, en date du vingt-troisième jour de février 1874.

Pour être vendue à mon bureau, au palais de justice, en la dite cité de Sherbrooke, le DOUZIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour d'octobre prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 29 avril 1878. 3631 3
[Première publication, 11 mai 1878.]

Ventes par le Shérif-St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } EUGÈNE BEAU-
No. 2047. } DRY, Deman-
deur ; contre DAVID FAVRE, Défendeur, à
savoir :

Une terre située en la paroisse de Saint-Ephrem d'Upton, étant le second cinquième en partant de l'est du lot numéro quarante, de deux arpents de largeur sur la profondeur du dit lot ; tenant devant au chemin de front du dit rang, en profondeur au township d'Acton, à l'est à Nazaire Syvallier, et à l'ouest à un nommé Fontaine—sans bâtisses.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Bagot, à Saint-Liboire, le DIX-HUITIÈME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures avant-midi. Bref rapportable le trentième jour de décembre prochain.

L. TACHÉ,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 14 décembre 1878. 5979
[Première publication, 17 août 1878.]

on the twentieth day of September next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 8th May, 1878. 3660
[First published, 11th May, 1878.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } CHARLES H. FLET-
No. 320 } CHER, of the city of
Sherbrooke, in the district of Saint Francis, mer-
chant, Plaintiff ; against the lands and tene-
ments of JAMES SHIELS, of the city and district of Mon-
tréal, and another, Defendants, to wit :

That certain tract or parcel of land situate and being in the said city of Sherbrooke, more particularly known and distinguished as the lot number fourteen, in the subdivision of Block F, of the town Plot of North Sherbrooke, in said city of Sherbrooke, as shewn and exhibited on the plan of said subdivision, deposited in the office of Daniel Thomas, notary, with *acte de dépôt*, dated the twenty third day of February, 1874.

To be sold at my office, at the court house, in said city of Sherbrooke, on the TWELFTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fourth day of October next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 29th April, 1878. 3632
[First published, 11th May, 1878.]

Sheriff's Sales.—St. Hyacinthe.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-
dermentioned LANDS and TENEMENTS
have been seized, and will be sold at the respective
times and places mentioned below. All persons
having claims on the same which the Registrar is
not bound to include in his certificate, under ar-
ticle 700 of the Code of Civil Procedure of Lower
Canada, are hereby required to make them known
according to law. All oppositions *afin d'annu-
ler, afin de distraire, afin de charge, or other*
oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Saint Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, to wit : } EUGÈNE BEAU-
No. 2047. } DRY, Plaintiff ;
against DAVID FAVRE, Defendant, to wit :

A land situate in the parish of Saint Ephrem d'Upton, being the second fifth from the east of lot number forty, of two arpents in width on the depth of said lot ; joining in front the road of said range, in rear the township of Acton, towards the east Nazaire Syvallier, and towards the west one named Fontaine—without buildings.

To be sold at the registry office of the county of Bagot, at Saint Liboire, on the EIGHTEENTH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the thirtieth day of December next.

L. TACHÉ,

Sheriff's Office, Shérif.
Saint Hyacinthe, 14th December, 1878. 5980
[First published, 17th August, 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saint-Hyacinthe.
Saint-Hyacinthe, à savoir : } **LES CURE ET**
No. 2954. } **MARGUILLERS**
DE L'ŒUVRE ET FABRIQUE DE LA PAROISSE
DE SAINT-MATHIAS, Demandeurs ; contre
NORBERT DAMASE DANIEL BESSETTE, Dé-
fendeur, savoir :

Un emplacement situé en la dite paroisse de Notre-Dame de Bonsecours de Richelieu, au sud du chemin appelé rue Richelieu, de cent six pieds et huit pouces de front sur cent soixante et un pieds de profondeur, mesure anglaise ; tenant devant au dit chemin, en profondeur partie au dit défendeur et partie à Henri E. Massé, au nord à William Loisel, et au sud au dit Henri E. Massé—avec une maison en pierre et autres bâtiesse dessus érigées.

2. Un autre lopin de terre situé au même lieu, contenant cent soixante et dix pieds de front sur environ deux cent soixante et dix pieds de profondeur, tel que le tout est présentement enclos ; tenant par devant au chemin de la Reine ou rue Richelieu, en profondeur à la rue George Cartier, d'un côté au nord à la rue Notre-Dame, et au sud à Denis Fontaine, Isaac Ashby et Toussaint Lavallée—sans bâtiesse.

Les dits terrains pour être vendus à la charge d'une rente annuelle et perpétuelle de quatre-vingt piastres par année en un seul paiement, le premier décembre chaque année, à commencer à payer le premier décembre prochain pour l'année courante, rachetable à toujours au capital de mille trois cent trente-trois piastres et un tiers par paiements de pas moins de cent soixante et dix piastres et un tiers, la dite rente diminuant en proportion des paiements faits.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Notre-Dame de Bonsecours de Richelieu, le TREIZIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Bref rapportable le premier jour d'octobre prochain.

L. TACHE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 8 mai 1878. 3657 3
[Première publication, 11 mai 1878.]

Ventes par le Shérif.—Trois-Rivières

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signé, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.
Trois Rivières, à savoir : } **PIERRE LACERTE,**
No. 322. } **cultivateur, de la**
paroisse Saint-Boniface, Demandeur ; contre **VITAL JARBE U, cultivateur, de la paroisse Saint-**
Etienne, Défendeur, savoir :

Une terre aise et située en la paroisse de Saint-Etienne, dans le premier rang, étant les deux tiers côté sud du lot numéro soixante et onze du dit premier rang, contenant environ soixante et six acres et deux tiers en superficie ; prenant son front au chemin de la Reine et se terminant en

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Saint-Hyacinthe.
Saint-Hyacinthe, to wit : } **THE CURE AND**
No. 2054. } **THE CHURCH**
WARDENS OF L'ŒUVRE ET FABRIQUE OF
THE PARISH OF SAINT MATHIAS, Plaintiffs
against **NORBERT DAMASE DANIEL BES-**
SETTE, esquire, Defendant, to wit :

A lot of land situate in the parish of Notre Dame de Bonsecours of Richelieu, south of the road called Richelieu street, of one hundred and six feet and eight inches in front by one hundred and sixty one feet in depth, english measure ; joining in front the said road, in rear partly the said defendant and partly Henry E. Massé, on the north William Loisel, and on the south the said Henri E. Massé—with one stone house and other buildings thereon erected.

2. One other lot of land situate at the same place, containing one hundred and seventy feet in front by about two hundred and seventy feet in depth, as the whole is actually fenced ; joining in front the Queen's highway or Richelieu street, in rear George Cartier street, on the north side, Notre Dame street, and on the south Denis Fontaine, Isaac Ashby and Toussaint Lavallée—without buildings.

The said lots of land to be sold subject and charged with one annual and perpetual rent of eighty dollars annually in one payment, the first of December each year, the first payment on the first of December next for the present year, redeemable at any time to the principal of one thousand three hundred and thirty three dollars and one third by instalment of not less than one hundred and sixty six dollars and one third, the said rent diminishing in proportion of the payment made.

To be sold at the church door of the said parish of Notre-Dame de Bonsecours de Richelieu, on the THIRTEENTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the first day of October next.

L. TACHÉ,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint-Hyacinthe, 8th May, 1878. 3656
[First published, 11th May, 1878.]

Sheriff's Sales.—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other* oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.
Three Rivers, to wit : } **PIERRE LACERTE, far-**
No. 322. } **mer, of the parish of**
Saint-Boniface, Plaintiff ; against **VITAL JAR-**
BEAU, farmer, of the parish of Saint Etienne,
Defendant, to wit :

A land situate and being in the parish of Saint Etienne, in the first range, being two thirds of south side of lot number seventy one of the said first range, containing about sixty six and two thirds acres in superficial extent ; bounded in front by the Queen's highway, in rear by the lands of

profondeur aux terres du deuxième rang, joignant d'un côté au sud à Louis Bellemare ou ses représentants, et de l'autre côté au nord à Irénée Jarbeau—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau du registrateur du comté de Saint-Maurice, en la cité des Trois-Rivières, le VINGTIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de décembre prochain.

SÉVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 13 août 1878. 5973
[Première publication, 17 août 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.
Trois-Rivières, à savoir : } PETRUS ODILON
No. 577. } DESILETS, écuyer,

rentier, de la cité des Trois-Rivières, Demandeur ;
contre ANTOINE VILMURE alias VILLEMURE
et EDMOND VILLEMURE, tous deux cultivateurs,
de la paroisse Sainte-Anne d'Yamachiche,
et Moïse Dupont, rentier, de la cité des Trois-
Rivières, solidairement Défendeurs, savoir :

Comme appartenant au dit Antoine Vilmure
alias Villemure.

1. La jouissance et usufruit de la vie durant seulement d'Alexis Duplessis, forgeron, de la paroisse de Saint-Barnabé, d'une part de terre située en la paroisse d'Yamachiche, dans la concession du village des Caron, contenant environ trois perches, deux pieds et huit pouces de front sur environ trente-huit arpents de profondeur ; tenant en front à Joseph Bellemare et à Thomas Lacerte, en profondeur à Thomas Bellemare, joignant au sud-ouest à Demoiselle Marie Delara Caron, et au sud-est à François Féron—circonstances et dépendances, avec de plus la jouissance de la vie durant du dit Alexis Duplessis, d'un huitième indivis dans les vieilles bâtisses décrites sur l'immeuble ci-après en second lieu désigné, qui se trouvent sur une terre de deux arpents et demi de front sur trente-huit arpents de profondeur, dont la dite part de terre fait partie.

2. La juste moitié indivise d'une terre située en la paroisse d'Yamachiche, d'un arpent et un quart de front, plus ou moins, sur environ quarante arpents de profondeur, et la jouissance de l'autre moitié de la dite terre la vie durant du dit Antoine Villemure ; prenant son front à Paul Gélinas et à Pierre Gélinas, et se terminant en profondeur à Thomas Bellemare, joignant d'un côté au nord-est à Alexis Lamy, et de l'autre côté au sud-ouest au dit Antoine Villemure ou son représentant—avec la moitié indivise des vieilles bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et aussi la jouissance de l'autre moitié indivise des dites bâtisses, la vie durant du dit Antoine Villemure.

3. Une portion de terre située en la paroisse de Sainte-Anne d'Yamachiche, dans la concession appelée la Chicane, d'un arpent de front sur environ dix-huit arpents de profondeur ; prenant son front à Trefflé Gélinas, et se terminant en profondeur à Antoine Bellemare, joignant d'un côté au nord-est à Alexis Lamy, et de l'autre côté au sud-ouest à la route du village des Caron—sans bâtisses.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Anne d'Yamachiche, le DIX-NEUVIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le deuxième jour de janvier prochain.

SÉVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 13 août 1878. 5971
[Première publication, 17 août 1878.]

the second range, on one side to the south by Louis Bellemare or representatives, and on the other side to the north by Irénée Jarbeau—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registrar's office of the county of Saint Maurice, in the city of Three Rivers, on the TWENTIETH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty eighth day of December next.

SÉVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 13th August, 1878. 5974
(First published, 17th August, 1878.)

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Three Rivers.
Three Rivers, to wit : } PETRUS ODILON
No. 577. } DESILETS, esquire,

rentier, of the city of Three Rivers, Plaintiff ; against
ANTOINE VILMURE alias VILLEMURE and
EDMOND VILLEMURE, both farmers, of the
parish of Sainte Anne d'Yamachiche, and Moïse
Dupont, rentier, of the city of Three Rivers, joint
and several Defendants, to wit :

As belonging to the said Antoine Vilmure alias
Villemure.

1. The enjoyment and usufruct, during the lifetime only of Alexis Duplessis, blacksmith, of the parish of Saint Barnabé, of a piece of land situate in the parish of Yamachiche, in the concession of the village Des Caron, containing about three perches, two feet and eight inches in front by about thirty eight arpents in depth ; bounded in front by Joseph Bellemare and Thomas Lacerte, in rear by Thomas Bellemare, on the south west by Miss Marie Delara Caron, on the south east by François Féron—circumstances and dependencies, and also the enjoyment during the lifetime of the said Alexis Duplessis, of the undivided eighth in the old buildings described upon the property hereafter secondly mentioned, which are on a land of two arpents and a half in front by thirty eight arpents in depth, whereof the said part of lot forms portion.

2. The exact undivided half of a land situate in the parish of Yamachiche, of one arpent and a quarter in front, more or less, by about forty arpents in depth, and the enjoyment of the other half of the said land during the lifetime of the said Antoine Villemure ; bounded in front by Paul Gélinas and Pierre Gélinas, in rear by Thomas Bellemare, on one side to the north east by Alexis Lamy, and on the other side to the south west by the said Antoine Villemure or representative—with the undivided half of the old buildings thereon erected, circumstances and dependencies, also the enjoyment of the other undivided half of the said buildings, during the lifetime of the said Antoine Villemure.

3. A piece of land situate in the parish of Sainte Anne d'Yamachiche, in the concession called La Chicane, of one arpent in front by about eighteen arpents in depth ; bounded in front by Trefflé Gélinas, in rear by Antoine Bellemare, on one side to the north east by Alexis Lamy, and on the other side to the south west by the road leading to the village des Caron—no buildings.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Anne d'Yamachiche, on the NINETEENTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of January next.

SÉVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 13th August, 1878. 5972
(First published, 17th August, 1878.)

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } JAMES DEAN, com-
No. 178. } merchant de bois, de
la cité des Trois-Rivières, Demandeur ; contre
THOMAS MILETTE, architecte et constructeur,
de la dite cité, Défendeur, savoir :

Un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, sur la rue des Forges, du côté nord-est d'icelle, d'environ quarante pieds, plus ou moins, de front sur la profondeur qui peut se trouver depuis la dite rue des Forges à aller à la rue Volontaire, étant d'environ deux cent quatre-vingt pieds, plus ou moins, joignant au nord-ouest partie à Charles Lafrenière ou son représentant et partie à Jean Menançon ou son représentant, et au sud-est à la rue Saint-Olivier—avec deux maisons en brique et deux en bois dessus construites, circonstances et dépendances ; l'immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué par le numéro sept cent quatre-vingt treize, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels pour la cité des Trois-Rivières.

Pour être vendu au bureau du shérif, dans le palais de justice, en la cité des Trois-Rivières, le VINGT-QUATRIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le onzième jour de novembre prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 19 juin 1878. 4647 2
[Première publication, 22 juin 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Québec.

Trois-Rivières, à savoir : } JOSEPH CYRILLE
No. 123. } HAMEL, de la ville
de Lévis, marchand, Demandeur ; contre JULES
GINGRAS, cultivateur, de la paroisse Sainte-
Angèle de Laval, dans le district des Trois-Rivières,
et AUGUSTIN LABRECQUE, de la cité de Qué-
bec, Défendeurs, savoir :

Comme appartenant au dit Jules Gingras.

Un terrain sis et situé en la paroisse Sainte-Angèle de Laval, rang du fleuve, de cinquante-huit pieds de front sur quatre-vingt-huit pieds de profondeur dans la ligne nord-est, et soixante et dix-sept pieds dans la ligne sud-ouest, borné en front au chemin du Roi, en profondeur et des deux côtés à Pierre Bouvette—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances ; l'immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué par le numéro cent vingt-cinq, du cadastre plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Sainte-Angèle de Laval.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Angèle de Laval, le VINGT-TROISIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trentième jour d'octobre prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 15 juin 1878. 4649 2
[Première publication, 22 juin 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } JOSEPH BEAUDON
No. 424. } LARIVIERE, culti-
vateur, de la paroisse Saint-Grégoire, Demandeur ;
contre HONORE BEAUDON LARIVIERE, culti-
vateur, de la paroisse de Sainte-Monique, Défen-
deur, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Monique, sur l'Isle de la Fourche, à la concession Saint-Joseph, au nord-est d'icelle, contenant trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur ; bornée en front au chemin du dit rang, et se terminant au bout de la dite profondeur, joignant d'un côté au nord à une route publique, et de l'autre côté au sud à Joseph René—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. L'immeuble ci-dessus désigné est

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } JAMES DEAN, lumber
No. 178. } merchant, of the city
of Three Rivers, Plaintiff ; against THOMAS MI-
LETTE, architect and builder, of the said city,
Defendant, to wit :

A lot situate in the city of Three Rivers, on Des Forges street, on the north east side thereof, of about forty feet, more or less, in front by the depth there may be between the said Des Forges street and Volontaire street, being about two hundred and eighty feet, more or less ; bounded on the north west partly by Charles Lafreniere or representative and partly by Jean Menançon or his representative and on the south east by Saint Olivier street—with two brick houses and two wooden houses thereon erected, circumstances and dependencies ; said immoveable being known and described as number seven hundred and ninety three of the official cadastre plan and book of reference for the city of Three Rivers.

To be sold at the sheriff's office, in the court house, in the city of Three Rivers, on the TWENTY FOURTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eleventh day of November next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Shérif.
Three Rivers, 19th June, 1878. 4648
[First published, 22nd June, 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Quebec.

Three Rivers, to wit : } JOSEPH CYRILLE
No. 123. } HAMEL, of the town
of Lévis, merchant, Plaintiff ; against JULES
GINGRAS, farmer, of the parish of Sainte-Ange-
le de Laval, in the district of Three Rivers, and
AUGUSTIN LABRECQUE, of the city of Quebec,
Defendants, to wit :

As belonging to the said Jules Gingras.

A lot situate and being in the parish of Sainte-Angele de Laval, river range, of fifty eight feet in front by eighty eight feet in depth on the north east alignment, and seventy seven feet in the south western alignment ; bounded in front by the King's highway, in rear and on both sides by Pierre Bouvette—with a house thereon erected, circumstances and dependencies ; said immoveable being known and designated as number one hundred and twenty five, on the official cadastre, plan and book of reference for the county of Nicolet, parish of Sainte-Angele de Laval.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte-Angele de Laval, on the TWENTY THIRD day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of October next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Shérif.
Three Rivers, 15th June, 1878. 4650
[First published, 22nd June, 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } JOSEPH BEAUDON
No. 424. } LARIVIERE, farmer,
of the parish of Saint-Grégoire, Plaintiff ; against
HONORE BEAUDON LARIVIERE, farmer, of
the parish of Sainte-Monique, Defendant, to wit :

A land situate and being in the parish of Sainte-Monique, on Isle de la Fourche, Saint-Joseph concession, north east thereof, measuring three arpents in front by twenty arpents in depth ; bounded in front by the road of the said range, in rear by the end of the said depth, on one side to the north by a public road, on the other side to the south by Joseph René—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. The immoveable hereinabove mentioned is known

connu et distingué par le numéro quatre cent soixante et un, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Sainte-Monique; à la charge par l'acquéreur de payer une pension annuelle et viagère, en argent, à Joseph Beaudon Larivière et à Dame Angèle Poirier, son épouse, au montant de la somme de trente piastres courant, tous les ans, en deux paiements égaux, le premier de juillet et le premier de janvier de chaque année, suivant acte fait et passé le quatorzième jour du mois de janvier, en l'an de Notre Seigneur mil huit cent soixante et neuf, devant maître George David, notaire public.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Monique, le DOUZIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de septembre prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 4 mai 1878. 3669 3
[Première publication, 11 mai 1878.]

and designated as number four hundred and sixt one, of the official cadastre, plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Sainte Monique; subject to the charge upon the purchaser of paying an annual life rent in money to Joseph Beaudon Larivière and to Dame Angèle Poirier, his wife, amounting to thirty dollars currency, every year, in two equal payments, on the first of July and the first of January of each year, by deed passed on the fourteenth day of the month of January, in the year of our Lord one thousand eight hundred and sixty nine, before Maître George David, notary public.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Monique, on the TWELFTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighteenth day of September next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 4th May, 1878. 3670
[First published, 11th May, 1878.]

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de David Rodier, commerçant, de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, mercredi, le vingt-huitième jour d'août courant, à trois heures p. m., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

O. LECOURS,
Syndic officiel.

No. 11, Côte Place d'Armes.
Montréal, 14 août 1878. 6021

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Pierre Drapeau, marchand, Dame Victorine Robert, épouse de Augustin Lepage, marchande publique, faisant commerce en société dans la ville de Saint-Germain de Rimouski, sous la raison sociale de Drapeau, Lepage & Co., et le dit Augustin Lepage, marchand, de la dite ville de Saint-Germain de Rimouski, tant en son nom personnel que pour assister et autoriser sa dite épouse, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau de J. N. Pouliot, écuyer, avocat, dans la ville de Saint-Germain de Rimouski, le vingt-neuvième jour d'août courant (1878), à dix heures avant-midi, afin de recevoir un état de leurs affaires, de nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

ELZ. COTÉ,
Syndic officiel.
6017

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Province de Québec, }
District d'Iberville. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Théophile Brodeur, commerçant, de la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition exécuté par ses créanciers, et le vingtième jour de septembre prochain, il en demandera la confirmation à la dite cour.

THEOPHILE BRODEUR,
Par CHARLAND & PARADIS,
Ses avocats ad litem.
Saint-Jean, 15 août 1878. 6067

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of David Rodier, trader, of Montreal, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet in my office, on Wednesday, the twenty eighth day of August instant, at three o'clock p. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

O. LECOURS,
Official assignee.

No. 11, Place d'Armes Hill,
Montreal, 14th August, 1878. 6022

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Pierre Drapeau, merchant, Dame Victorine Robert, wife of Augustin Lepage, public trader, and carrying on business as such in the town of Saint Germain de Rimouski, in partnership under the name style and firm of Drapeau, Lepage & Co., and the said Augustin Lepage, merchant, of the said town of Saint Germain de Rimouski, as well in his own name as to authorize his said wife, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet in the office of J. N. Pouliot, esquire, advocate, in the town of Saint Germain de Rimouski, on the twenty ninth day of August instant (1878), at ten o'clock in the forenoon, to receive statement of their affairs, to appoint an assignee if they see fit, and to settle the affairs of the said estate generally.

ELZ. COTÉ,
Official assignee.
6018

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Province of Quebec. }
District of Iberville. } *Superior Court.*

In the matter of Théophile Brodeur, of the town of Saint Johns, in the district of Iberville, trader, an Insolvent.

The undersigned has filed at the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on the twentieth day of September next, he will apply to the said court for the confirmation thereof.

THEOPHILE BRODEUR,
By CHARLAND & PARADIS,
His attorneys ad litem.
Saint Johns, 15th August, 1878. 6068

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Léon Julien, commerçant, de Montréal, failli.

Un bordereau de dividendes sur le produit de vente des propriétés a été préparé et est sujet à objection jusqu'au quatrième jour de septembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

O. LECOURS,
Syndic.

No. 11, Côte Place d'Armes,
Montréal, 14 août 1878.

6019

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

No. 58.

Dans l'affaire de Louis Forgue, hôtelier, de la ville de Saint-Jean, failli.

Vendredi, le vingtième jour de septembre prochain, le dit failli demandera à la dite cour une ratification de sa composition et décharge en vertu du dit acte.

E. I. GUILLOT,
Son procureur ad litem.

Saint-Jean, 14 août 1878.

6029

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de François-Xavier St. Laurent et Nazaire Caron, tant individuellement que comme faisant affaires à Québec, sous les nom et raison de St. Laurent & Caron, marchands de marchandises sèches, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 56, rue Saint-Pierre, B. V., Québec, vendredi, le trentième jour d'août prochain, à trois heures p. m., afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ODILON ROY,
Syndic.

Bureau: No. 56, rue Saint-Pierre, B. V., Québec,
Bâtisses de la Banque Union,
Québec, 15 août 1878.

6061

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

No. 477.

Joseph Ferdinand Gauvreau, de la cité de Québec, et François Kirouac, de la paroisse de Saint-Sauveur, tous deux marchands associés et comme tels faisant affaires à Québec, sous les nom et raison de Gauvreau & Kirouac, Demandeurs; vs. Pierre Belleau, de la dite paroisse Saint-Sauveur, boulanger, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause.

J. AUGER,
Syndic officiel.

Québec, 15 août 1878.

6051

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Thomas H. Schneider *et al.*, Demandeurs; et John J. Vipond et Joseph Vipond, tous deux du village de Dundee, dans le comté d'Huntingdon, dans le district de Beauharnois, et province de Québec, marchands et commerçants, y faisant affaires comme tels en société sous les nom et raison de J. J. Vipond & Frère, Défendeurs.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, dans le village de Saint-Louis de Gonzague, mercredi, le vingt-huitième jour d'août courant, à trois heures de l'après-midi, afin de recevoir un état des affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

E. L. NORMANDIN,
Syndic officiel.

Saint Louis de Gonzague, 5 août 1878.

6065

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Leon Julien, trader, of Montreal, an Insolvent.

A dividend sheet upon the proceeds of real estate has been prepared subject to objection until the fourth day of September next, after which dividend will be paid.

O. LECOURS,
Assignee.

No. 11, Place d'Armes Hill,
Montreal, 14th August, 1878.

6020

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

Superior Court—District of Iberville.

No. 58.

In the matter of Louis Forgue, hotel keeper, of the town of Saint John's, an Insolvent.

On Friday, the twentieth day of September next, the insolvent will apply to the said court for his discharge under the said act.

E. I. GUILLOT,
His attorney ad litem.

Saint John's, 14th August, 1878.

6030

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

THERETO.

In the matter of François Xavier St. Laurent and Nazaire Caron, individually and as co-partners doing business in Quebec, under the style and firm of St. Laurent & Caron, dry goods merchants, Insolvents.

The insolvent have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 56, Peter street, L. T., Quebec, on Friday, the thirtieth day of August next, at three o'clock p. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

ODILON ROY,
Assignee.

Office: No. 56, Saint Peter street, L. T., Quebec,
Union Bank Buildings.
Quebec, 15th August, 1878.

6062

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

No. 477.

Joseph Ferdinand Gauvreau, of the city of Quebec, and François Kirouac, of the parish of Saint Sauveur, merchants and co-partners carrying on business at Quebec, under the name and firm of Gauvreau & Kirouac, Plaintiffs; vs. Pierre Belleau, of the said parish of Saint Sauveur, baker, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

J. AUGER,
Official assignee.

Quebec, 15th August, 1878.

6052

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Thomas H. Schneider *et al.*, Plaintiffs; and John J. Vipond and Joseph Vipond, both of the village of Dundee, in the county of Huntingdon, in the district of Beauharnois, and province of Quebec, merchants and traders, carrying on business there as such in co-partnership under the name style and firm of J. J. Vipond & Brothers, Defendants.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in the village of Saint Louis de Gonzague, on Wednesday, the twenty eighth day of August instant, at three o'clock in the afternoon, to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit and for the ordering of the affairs of the estate generally.

E. L. NORMANDIN,
Official assignee.

Saint-Louis de Gonzague, 5th August, 1878.

6066

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Frank Bond et Edward Langley Bond, tous deux des cité et district de Montréal, et y faisant affaires en société comme courtiers, sous les nom et raison de Bond Frères, tant individuellement que tels associés, faillis.

Un bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au troisième jour de septembre 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.

Montréal, 17 août 1878.

6085

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de L. J. Beliveau, de Montréal, commerçant, failli.

Un bordereau des dividendes des produits d'immeuble situé en la ville de Saint-Ours, a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au deuxième jour de septembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

GEORGE BURY,
Syndic.

Bureau de Bury & McIntosh,
Molson's Bank Chambers.
Montréal, 15 août 1878.

6083

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Alexander Watson et Alfred Tawtell, tous deux de la cité de Montréal, marchands et associés, y faisant affaires ensemble comme tels sous les nom et raison de Alexander Watson & Cie., faillis.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont priés de s'assembler à mon bureau, No. 11, Côte de la Place d'Armes, en la cité de Montréal, jeudi, le cinquième jour de septembre A. D. 1878, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de leurs affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

O. LECOURS,
Syndic officiel.

Bureau de Samuel Johnston,
182, rue Saint-Jacques.
Montréal, 16 août 1878.

6079

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

François Stephen, John James Davidson et Alexander M. Davidson, tous de la cité de Montréal, marchands et ci-devant associés, y faisant affaires ensemble comme tels sous les nom et raison de Stephen, Davidson & Cie., Demandeurs; vs. Alexander Watson et Alfred Tawtell, tous deux de la dite cité de Montréal, marchands et associés, y faisant affaires ensemble comme tels sous les nom et raison de Alexander Watson & Cie., Défendeurs.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause.

O. LECOURS,
Syndic officiel.

Bureau de Samuel Johnston,
182, rue Saint-Jacques,
Montréal, 10 août 1878.

6081

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de C. & W. Wurtele, de Québec, marchands de quincaillerie, faillis.

Je, soussigné, Owen Murphy, syndic officiel, de la cité de Québec, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire avant moi sous un mois.

OWEN MURPHY,
Syndic.

Québec, 13 août 1878.

6055

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Frank Bond and Edward Langley Bond, both of the city and district of Montreal, and carrying on business there in co-partnership as stock and share brokers, under the name and firm of Bond Brothers, as such partners and as individuals, Insolvents.

A dividend sheet has been prepared open to objection until the third day of September, 1878, after which dividend will be paid.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.

Montreal, 17th August, 1878.

6086

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of L. J. Beliveau, of Montreal, trader, an Insolvent.

A dividend sheet of the proceeds of immoveable situate in the town of Saint Ours, has been prepared open to objection until the second day of September next, after which dividend will be paid.

GEORGE BURY,
Assignee.

Office: Bury & McIntosh,
Molson's Bank Chambers.
Montreal, 15th August, 1878.

6084

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Alexander Watson and Alfred Tawtell, both of the city of Montreal, merchants and co-partners, doing business there together as such under the firm of Alexander Watson & Co., Insolvents.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 11, Place d'Armes Hill, in the city of Montreal, on Thursday, the fifth day of September A.D. 1878, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statement of their affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

O. LECOURS,
Official assignee.

Office of Samuel Johnston,
182, Saint James street.
Montreal, 16th August, 1878.

6080

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

François Stephen, John James Davidson and Alexander M. Davidson, all of the city of Montreal, merchants, and heretofore co-partners, doing business together there as such under the firm of Stephen Davidson & Co., Plaintiffs; vs. Alexander Watson and Alfred Tawtell, both of the said city of Montreal, merchants and co-partners, doing business there together as such under the firm of Alexander Watson & Co., Defendants.

A writ of attachment has issued in this cause.

O. LECOURS,
Official assignee.

Office of Samuel Johnston,
182, Saint James street,
Montreal, 10th August, 1878.

6082

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of C. & W. Wurtele, of Quebec, hardware merchants, Insolvents.

I, the undersigned, Owen Murphy, official assignee, of Quebec, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

OWEN MURPHY,
Assignee.

Quebec, 13th August, 1878.

6056

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875, ET LEURS AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Hugh McGill, de la cité de Montréal, y faisant affaires comme fabricant de chandelles et de savon, sous les nom et raison de Hugh McGill & Cie., failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes sur immeuble a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au neuvième jour de septembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,
Syndic.
6077

Montréal, 15 août 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Isidore Potvin, de la paroisse de Saint-Coulomba de Sillery, failli.

Le failli m'a fait cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Wurtele et Lortie, mercredi, le vingt-huitième jour d'août courant, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.

Bureau de Wurtele & Lortie,
51, rue Dalhousie, Québec.
Québec, 15 août 1878.

6057

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Edouard St. Pierre, de Québec, marchand de marchandises sèches et menuisier, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau de Wurtele & Lortie, samedi, le vingt-quatrième jour d'août courant, à dix heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.

Bureau de Wurtele & Lortie,
51, rue Dalhousie, Québec.
Québec, 13 août 1878.

6059

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Andrew Mulholland, failli.

Une assemblée des créanciers du susdit failli sera tenue au bureau de Wurtele et Lortie, 51, rue Dalhousie, Québec, mardi, le troisième jour de septembre prochain, à trois heures p. m., pour décider la vente de la succession en bloc ou autrement et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.

Bureau de Wurtele & Lortie,
Rue Dalhousie, Québec.
Québec, 16 août 1878.

6087

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Ephraïm J. Wheeler, marchand de foin et commerçant, Saint-Jean, P. Q., failli.

Avis public est par le présent donné que, lundi, le deuxième jour de septembre prochain, à onze heures a. m., une assemblée des créanciers sera tenue au bureau de William Coote, en cet endroit, pour prendre en considération un acte de composition et décharge produit par le failli, et pour autres affaires.

La dite composition étant au taux de quatre centins dans la piastre, payable sur ratification de l'acte.

WM. COOTE,
Syndic officiel.

Saint-Jean, P. Q., 15 août 1878.

6063

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875, AND AMENDING ACTS.

In the matter of Hugh McGill, of the city of Montreal, trading there as soap and candle manufacturer, under the name and style of Hugh McGill & Co., an Insolvent.

A first and final dividend sheet of the real estate of the insolvent, has been prepared subject to objection until the ninth day of September next, after which dividends will be paid.

A. B. STEWART,
Assignee.
6078

Montreal, 15th August, 1878.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Isidore Potvin, of the parish of Saint Coulomba of Sillery, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the office of Wurtele & Lortie, on Wednesday, the twenty eighth day of August instant, at three o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the general ordering of affairs of the estate.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.

Office of Wurtele & Lortie,
51, Dalhousie street, Quebec.
Quebec, 15th August, 1878.

6058

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Edouard St. Pierre, of Quebec, dry goods merchant and joiner, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the office of Wurtele & Lortie, on Saturday, the twenty fourth day of August instant, at ten o'clock in the forenoon, to receive statement of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the general ordering of affairs of the estate.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.

Office of Wurtele & Lortie,
51, Dalhousie street, Quebec.
Quebec, 13th August, 1878.

6060

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Andrew Mulholland, an Insolvent.

A meeting of creditors of the above named insolvent will be held at the office of Wurtele & Lortie, 51, Dalhousie street, Quebec, on Tuesday, the third day of September next, at three o'clock p. m., to decide on the disposal of the estate en bloc or otherwise, and for the general of the affairs of the estate.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.

Office of Wurtele & Lortie,
Dalhousie street, Quebec.
Quebec, 16th August, 1878.

6088

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Ephraïm J. Wheeler, hay dealer and trader, Saint John, P. Q., an Insolvent.

Public notice is hereby given that on Monday, the second day of September proximo, at eleven o'clock, a. m., at the office of William Coote, in this place, there will be a meeting of the creditors to take into consideration a deed of composition and discharge filed by the Insolvent, and for other business.

Said composition being at the rate of four cents in the dollar, payable on confirmation of the deed.

WM. COOTE,
Official assignee.

Saint Johns P. Q., 15th August, 1878.

6064

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Henry Mulholland, Joel C. Baker et Joseph Mulholland, tous de la cité de Montréal, marchands de quincaillerie et associés, y faisant affaires sous les nom et raison de Mulholland & Baker, tant individuellement que comme tels associés, faillis.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits appartenant à la succession individuelle du dit Henry Mulholland, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du sousigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, savoir:

1. Un emplacement situé dans le quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal, formant partie du lot numéro quinze cent trente, aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Antoine, contenant en tout vingt-cinq pieds de front par cent trente pieds trois pouces de profondeur, mesure anglaise, connu et désigné sous le numéro deux, sur le plan de subdivision du dit lot numéro quinze cent trente, déposé au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de la dite cité de Montréal; borné en front par la rue Drummond—sans bâtisses.

2. Un emplacement désigné sous le numéro trois, sur le dit plan de subdivision du dit lot numéro quinze cent trente, dans le dit quartier Saint-Antoine, contenant vingt-cinq pieds de front par cent trente pieds trois pouces de profondeur; borné en front par la rue Drummond—sans bâtisses.

3. Un emplacement désigné sous le numéro quatre, sur le dit plan de subdivision du dit lot numéro quinze cent trente, dans le dit quartier Saint-Antoine, contenant vingt-cinq pieds de front par cent trente pieds trois pouces de profondeur; borné en front par la rue Drummond—sans bâtisses.

4. Un emplacement désigné sous le numéro cinq, sur le dit plan de subdivision du dit lot numéro quinze cent trente, dans le dit quartier Saint-Antoine, contenant vingt-cinq pieds de front par cent trente pieds trois pouces de profondeur; borné en front par la rue Drummond—sans bâtisses.

5. Un emplacement désigné sous le numéro six, sur le dit plan de subdivision du dit lot numéro quinze cent trente, dans le dit quartier Saint-Antoine, contenant vingt-cinq pieds de front par cent trente pieds trois pouces de profondeur; borné en front par la rue Drummond—sans bâtisses.

6. Un emplacement désigné sous le numéro sept, sur le dit plan de subdivision du dit lot numéro quinze cent trente, dans le dit quartier Saint-Antoine, contenant vingt-cinq pieds de front par cent trente pieds trois pouces de profondeur; borné en front par la rue Drummond—sans bâtisses.

7. Un emplacement désigné sous le numéro huit, sur le dit plan de subdivision du dit lot numéro quinze cent trente, dans le dit quartier Saint-Antoine, contenant vingt-cinq pieds de front par cent trente pieds trois pouces de profondeur;

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Henry Mulholland, Joel C. Baker and Joseph Mulholland, all of the city of Montreal, hardware merchants and co-partners, carrying on business there under the name and firm of Mulholland & Baker, as well individually and as such co-partners, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned, belonging to the individual estate of the said Henry Mulholland, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. An emplacement situate in Saint Antoine ward, of the city of Montreal, forming part of lot number fifteen hundred and thirty, on the official plan and in the book of reference of the said Saint Antoine ward, containing in all twenty five feet in front by one hundred and thirty feet three inches in depth, english measure, known and designated under number two, on the subdivision plan of said lot number fifteen hundred and thirty, deposited in the registry office for the registration division of the said city of Montreal; bounded in front by Drummond street—without buildings.

2. An emplacement designated under the number three, on the said subdivision plan of the said lot number fifteen hundred and thirty, in the said Saint Antoine ward, containing twenty five feet in front by one hundred and thirty feet three inches in depth; bounded in front by Drummond street—without buildings.

3. An emplacement designated under the number four, on the said subdivision plan of the said lot number fifteen hundred and thirty, in the said Saint Antoine ward, containing twenty five feet in front by one hundred and thirty feet three inches in depth; bounded in front by Drummond street—without buildings.

4. An emplacement designated under the number five, on the said subdivision plan of the said lot number fifteen hundred and thirty, in the said Saint Antoine ward, containing twenty five feet in front by one hundred and thirty feet three inches in depth; bounded in front by Drummond street—without buildings.

5. An emplacement designated under the number six, on the said subdivision plan of the said lot number fifteen hundred and thirty, in the said Saint Antoine ward, containing twenty five feet in front by one hundred and thirty feet three inches in depth; bounded in front by Drummond street—without buildings.

6. An emplacement designated under the number seven, on the said subdivision plan of the said lot number fifteen hundred and thirty, in the said Saint Antoine ward, containing twenty five feet in front by one hundred and thirty feet three inches in depth; bounded in front by Drummond street—without buildings.

7. An emplacement designated under the number eight, on the said subdivision plan of the said lot number fifteen hundred and thirty, in the said Saint Antoine ward, containing twenty five feet in front by one hundred and thirty feet three inches

borné en front par la rue Drummond—sans bâtisses.

8. Un emplacement désigné sous le numéro dix, sur le dit plan de subdivision du dit lot numéro quinze cent trente, dans le dit quartier Saint-Antoine, contenant trente pieds de front par cent trente pieds trois pouces de profondeur; borné en front par la rue de la Montagne—sans bâtisses.

9. Un emplacement désigné sous le numéro douze, sur le dit plan de subdivision du dit lot numéro quinze cent trente, dans le dit quartier Saint-Antoine, contenant cent seize pieds de front par cent cinquante-deux pieds de profondeur; borné en front par la rue Sherbrooke—avec une maison en pierre de taille et bâtisses en briques sus-érigées.

10. Un emplacement désigné sous le numéro treize, sur le dit plan de subdivision du dit lot numéro quinze cent trente, dans le dit quartier Saint-Antoine, contenant vingt-sept pieds de front par cent cinquante-deux pieds de profondeur; borné en front par la rue Sherbrooke—sans bâtisses.

11. Un emplacement désigné sous le numéro quatorze, sur le dit plan de subdivision du dit lot numéro quinze cent trente, dans le dit quartier Saint-Antoine, contenant vingt-sept pieds de front par cent cinquante-deux pieds de profondeur; borné en front par la rue Sherbrooke—sans bâtisses.

12. Un emplacement désigné sous le numéro quinze, sur le dit plan de subdivision du dit lot numéro quinze cent trente, dans le dit quartier Saint-Antoine, contenant vingt-sept pieds de front par cent cinquante-deux pieds de profondeur; borné en front par la rue Sherbrooke—sans bâtisses.

13. Un emplacement désigné sous le numéro seize, sur le dit plan de subdivision du dit lot numéro quinze cent trente, dans le dit quartier Saint-Antoine, contenant vingt-sept pieds de front par cent cinquante-deux pieds de profondeur; borné en front par la rue Sherbrooke—sans bâtisses.

14. Un emplacement désigné sous le numéro dix-sept, sur le dit plan de subdivision du dit lot numéro quinze cent trente, dans le dit quartier Saint-Antoine, contenant vingt-sept pieds de front par cent cinquante-deux pieds de profondeur; borné en front par la rue Sherbrooke—sans bâtisses.

15. Un emplacement désigné sous le numéro dix-huit, sur le dit plan de subdivision du dit lot numéro quinze cent trente, dans le dit quartier Saint-Antoine, contenant vingt-sept pieds de front par cent cinquante-deux pieds de profondeur; borné en front par la rue Sherbrooke—sans bâtisses.

Pour être vendus au bureau de John J. Arnton, en la cité de Montréal, le VINGT-DEUXIEME jour d'OCTOBRE dix-huit cent soixante et dix-huit, à ONZE heures de l'avant-midi.

JOHN FAIR,
Syndic.

115, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 14 août 1878.
[Première publication, 17 août 1878.]

6033

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEND- MENTS.

Dans l'affaire de Cerell alias Cyrille Charland, du canton de Sutton, dans le district de Bedford, province de Québec, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire

in depth; bounded in front by Drummond street—without buildings.

8. An emplacement designated under the number ten, on the said subdivision plan of the said lot number fifteen hundred and thirty, in the said Saint Antoine ward, containing thirty feet in front by one hundred and thirty feet three inches in depth; bounded in front by Mountain street—without buildings.

9. An emplacement designated under the number twelve, on the said subdivision plan of the said lot number fifteen hundred and thirty, in the said Saint Antoine ward, containing one hundred and sixteen feet in front by one hundred and fifty two feet in depth; bounded in front by Sherbrooke street—with a cut stone dwelling and brick outbuildings thereon erected.

10. An emplacement designated under the number thirteen, on the said subdivision plan of the said lot number fifteen hundred and thirty, in the said Saint Antoine ward, containing twenty seven feet in front by one hundred and fifty two feet in depth; bounded in front by Sherbrooke street—without buildings.

11. An emplacement designated under the number fourteen, on the said subdivision plan of the said lot number fifteen hundred and thirty, in the said Saint Antoine ward, containing twenty seven feet in front by one hundred and fifty two feet in depth; bounded in front by Sherbrooke street—without buildings.

12. An emplacement designated under the number fifteen, on the said subdivision plan of the said lot number fifteen hundred and thirty, in the said Saint Antoine ward, containing twenty seven feet in front by one hundred and fifty two feet in depth; bounded in front by Sherbrooke street—without buildings.

13. An emplacement designated under the number sixteen, on the said subdivision plan of the said lot number fifteen hundred and thirty, in the said Saint Antoine ward, containing twenty seven feet in front by one hundred and fifty two feet in depth; bounded in front by Sherbrooke street—without buildings.

14. An emplacement designated under the number seventeen, on the said subdivision plan of the said lot number fifteen hundred and thirty, in the said Saint Antoine ward, containing twenty seven feet in front by one hundred and fifty two feet in depth; bounded in front by Sherbrooke street—without buildings.

15. An emplacement designated under the number eighteen, on the said subdivision plan of the said lot number fifteen hundred and thirty, in the said Saint Antoine ward, containing twenty seven feet in front by one hundred and fifty two feet in depth; bounded in front by Sherbrooke street—without buildings.

To be sold at the office of John J. Arnton, in the city of Montreal, on the TWENTY SECOND day of OCTOBER, eighteen hundred and seventy eight, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

JOHN FAIR,
Assignee.

115, Saint François Xavier street,
Montreal, 14th August, 1878.
[First published, 17th August, 1878.]

6034

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMEND- MENTS.

In the matter of Cerell alias Cyrille Charland, of the township of Sutton, in the district of Bedford, province of Quebec, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de char-

afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du sous-signé, à son bureau, dans le dit canton de Sutton, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Ces certains morceaux de terre sis et situés dans le dit canton de Sutton, connus et désignés comme étant parties des lots numéro dix, dans le huitième rang des lots dans le dit canton, décrits et bornés comme suit :

1. Le premier morceau commençant sur le côté est du chemin qui conduit de Sutton Flat à Sutton Nord, à la ligne est du dit lot numéro dix, dans le dit huitième rang; de là nord vingt-neuf degrés et quinze minutes ouest le long du côté nord-est du chemin, quatre chaînes et seize chaînons au poteau; de là nord soixante degrés et quarante-cinq minutes est, trois chaînes et trente-trois chaînons et un tiers au poteau; de là nord vingt-neuf degrés et quinze minutes ouest parallèle au susdit chemin sept chaînes et cinquante chaînons au poteau; de là nord quatorze degrés et quarante-cinq minutes ouest quatre chaînes et quarante-cinq chaînons au poteau; de là nord soixante et quatorze degrés est cinquante-huit chaînons au coin sud-est de la terre possédée par un nommé J. Bte. Monty; de là nord quatre-vingt degrés et quarante-cinq minutes le long de la ligne est de la dite terre de Monty, une chaîne et vingt-cinq chaînons à la ligne nord de la dite moitié sud du lot; de là est le long de la ligne nord de la dite moitié sud du lot à la ligne est; de là sud le long de la ligne est au point de départ, contenant six acres, un vergée et seize perches.

Le deuxième morceau borné comme suit : à l'est par la terre ci-dessus décrite, à l'ouest par le chemin principal ci-dessus mentionné, au sud par l'emplacement de terre d'un nommé Ferdinand Breaux, et au nord par l'emplacement de terre d'un nommé Solime Barsalou, supposé contenir deux acres de terre en superficie, plus ou moins—avec une maison, étable et autres bâties érigées sur les dits morceaux de terre.

Pour être vendus sur les prémisses du failli, canton de Sutton, LUNDI, le VINGT-UNIÈME (21) jour d'OCTOBRE A. D. 1878, à UNE heure p. m.

J. T. LANGLOIS,
Syndic.
6037

Sutton Flat, P. Q., 13 août 1878.
[Première publication, 17 août 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Louis Tessier, de la cité et du district de Montréal, commerçant, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits et appartenant à la succession du dit failli, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées en les mains du sous-signé, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un lopin de terre contenant quatre-vingt-huit pieds de front sur cent trente et un pieds six pouces de profondeur à aller jusqu'à la juste moitié de la ruelle qui se trouve en arrière du dit terrain; borné en front par la rue Pouillon, en arrière par une ruelle, d'un côté par le No. 14, et de l'autre côté par le No. 17, de la subdivision du lot

ges or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the said township of Sutton, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

Those certain pieces or parcels of land situate lying and being in the said township of Sutton, known and distinguished as being parts of lots number ten, in the eighth range of lots in the said township, described and bounded as follows, to wit:

1. The first piece commencing on the east side of road leading from Sutton Flat to North Sutton, at east line of said lot number ten, in said eighth range; thence north twenty nine degrees and fifteen minutes west along the north east side of road four chains and sixteen links to post; thence north sixty degrees and forty five minutes east three chains thirty three and one third links to post; thence north twenty nine degrees and fifteen minutes west parallel to aforesaid road seven chains and fifty links to post; thence north fourteen degrees and forty five minutes west four chains and forty five links to post; thence north seventy four degrees east fifty eight links to the south east corner of land owned by one J. Bte. Monty; thence north eight degrees and forty five minutes along east line of said Monty's land, one chain and twenty five links to north line of said south half lot; thence east along north line of said south half lot to east line; thence south along east line to the place of beginning, containing six acres, one rood and sixteen perches.

The second piece bounded as follows: on the east by the land above described, on the west by the main road above mentioned, on the south by the emplacement of land of one Ferdinand Breaux, and on the north by the emplacement of land of one Solime Barsalou, supposed to contain two acres of land in superficies, be the same, more or less—with a house, stable and other buildings erected on said pieces of land.

To be sold at the premises of the insolvent, township of Sutton, on MONDAY, the TWENTY FIRST (21st) day of OCTOBER, A. D. 1878, at ONE o'clock p. m.

J. T. LANGLOIS,
Assignee,
6038

Sutton Flat, P. Q., 13th August, 1878.
[First published, 17th August, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Louis Tessier, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described, and belonging to the said estate of the said insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to makethem known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

A lot of land measuring eighty eight feet in front by one hundred and thirty one feet six inches in depth going to the exact half of the lane which is in rear of the said lot; bounded in front by Pouillon street, in rear by a lane, on one side by No. 14, and on the other side by No. 17, of the subdivision of the official lot 3929. Said lot of land

officiel 3929. Le dit lopin de terre connu et désigné sous les numéros 15 et 16, de la subdivision du numéro officiel 3929, aux plan et livre de renvoi officiels du village Saint-Augustin, paroisse de Montréal.

Pour être vendu au bureau du sousigné, LUNDI, le VINGT ET UNIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

LOUIS DUPUY,

Syndic.

Bureau de Louis Dupuy,

Syndic officiel,

No. 15, Place d'Armes, Montréal. 6075

[Première publication, 17 août 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Moïse Ouimet, de la cité et du district de Montréal, entrepreneur, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du sousigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un lopin de terre de forme irrégulière, connu et désigné comme étant le numéro deux cent huit (No. 208), sur les plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Chambly, comté de Chambly, district de Montréal, contenant cinq arpents en superficie; borné en front par le chemin public, en profondeur par la petite Rivière Montréal, d'un côté par le numéro deux cent six (No. 206), et d'autre côté par le numéro deux cent neuf (No. 209), sur les dits plan et livre de renvoi officiels—avec un moulin à farine et autres bâtiments sus-érigés; avec de plus privilège d'eau, chaussée, réservoirs d'eau, pont et chemin de communication appartenant aux dites prémisses.

2. Un lot de terre situé en la cité de Montréal, étant le numéro neuf cent cinquante-huit (No. 958), sur les plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Louis, en la dite cité de Montréal—avec maisons et dépendances sus-érigées.

3. Un lopin de terre sis et situé en la paroisse de Saint-François de Sales, Ile Jésus, connu et désigné sous les numéros cent vingt-neuf et cent trente et un (Nos. 129 et 131), sur les plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Saint-François de Sales, contenant trente-cinq à quarante arpents de terre en superficie, plus ou moins; tenant au nord par la Rivière Jésus, au sud par le chemin public, à l'est par Octave Cusson, et à l'ouest par un nommé Vaillancourt—avec un moulin à farine, et autres dépendances sus-érigés, et avec pouvoir d'eau y attaché.

4. L'Ile de la Visitation, connue et désignée comme étant le numéro quatre cent quatre-vingt-treize (No. 493), sur les plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault au Récollet, située la dite Ile à environ trois arpents de la rive sud-est de la Rivière des Prairies, contenant environ quatre-vingt trois arpents et quatre-vingt un pieds en superficie; bornée au nord, au sud et à l'ouest par les eaux de la Rivière des Prairies, et par les lots numéros quatre cent quatre-vingt dix-huit (No. 498), quatre cent quatre-vingt dix-neuf (No. 499), cinq cent (No. 500), cinq cent un (No. 501), quatre cent quatre-vingt-quatorze (No. 494), et par un lot de terre de quarante pieds de

being known and designated as numbers 15 and 16, of the subdivision of the official number 3929, on the official plan and book of reference for the village of Saint-Augustin, parish of Montreal.

To be sold at the office of the undersigned, on MONDAY, the TWENTY FIRST day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

LOUIS DUPUY,

Assignee.

Office of Louis Dupuy,

Official assignee,

No. 15, Place d'Armes, Montreal. 6076

[First published, 17th August, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Moïse Ouimet, of the city and district of Montreal, contractor, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower-Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A lot of land of irregular outline, known and designated as being number two hundred and eight (No. 208), on the official plan and book of reference of the parish of Chambly, county of Chambly, district of Montreal, containing five arpents in superficial extent; bounded in front by the public road, in rear by the little River Montreal, on one side by number two hundred and six (206), and on the other side by number two hundred and nine (No. 209), on the said official plan and book of reference—with a flour mill and outbuildings thereon erected; and also with the privilege of the water power, dam, water reservoirs, bridge and by-road belonging to the said premises.

2. A lot of land situate in the city of Montreal, being number nine hundred and fifty eight (958), on the official plan and in the book of reference for Saint Louis ward, in the said city of Montreal—with houses and dependencies thereon erected.

3. A lot of land situate in the parish of Saint François de Sales, Ile Jésus, known and designated as numbers one hundred and twenty nine and one hundred and thirty one (129 and 131), on the official plan and in the book of reference for the said parish of Saint François de Sales, containing thirty five to forty arpents of land in superficies, more or less; bounded on the north by the River Jésus, on the south by the public road, on the east by Octave Cusson, and on the west by one Vaillancourt—with a flour mill and other dependencies thereon erected, and the water powers thereunto appertaining.

4. The Island called L'Isle de la Visitation, known and designated as being number four hundred and ninety three (493), on the official plan and in the book of reference for the parish of Sault au Récollet, said Island situate and being at about three arpents distance from the east bank of Prairies River, containing about eighty three arpents and eighty one feet in superficies; bounded on the north, south and west by the waters of the Prairie River, and by lots numbers four hundred and ninety eight (498), four hundred and ninety nine (499), five hundred (500), five hundred and one (501), four hundred and ninety four (494), and by a lot of land of forty feet in front

front sur cent quarante pieds de profondeur, mesure anglaise, adjacent et situé au côté sud-ouest du dit numéro quatre cent quatre-vingt-quatorze (No. 494), le dit lot de terre appartenant à Julien Pitre, fait partie du dit numéro quatre cent quatre-vingt-treize (No. 493), lequel lot se trouve être détaché de la dite Ile Visitation—avec deux maisons et dépendances érigées sur la dite Ile.

5. Une autre Ile située au même lieu, connue et désignée comme étant le numéro quatre cent quatre vingt douze (No. 492), sur les plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse du Sault-au-Récollet.

6. Une autre Ile située au même lieu, connue et désignée comme étant le numéro cinq cent trois (No. 503), sur les plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse du Sault-au-Récollet.

7. Un certain compeau de terre situé au même lieu, connu et désigné comme étant les numéros quatre cent quatre-vingt dix-sept (No. 497), quatre cent quatre-vingt seize (No. 496), et partie sud-est du numéro quatre cent quatre-vingt quinze (No. 495), sur les dits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet—avec un moulin à farine, moulin à scie, à carder et à fouler, pouders d'eaux, digues, chaussées, chemins et passages s'y rattachant.

Pour être vendus les dits lots comme suit : lot No. 1, d'après présente annonce, VENDREDI, le VINGT-CINQUIEME jour d'OCTOBRE, à MIDI, à la porte de l'église paroissiale de Chambly ; lot No. 2, d'après présente annonce, MARDI, le VINGT-DEUXIEME jour d'OCTOBRE mil huit cent soixante et dix-huit, à ONZE heures de l'avant-midi, au bureau du soussigné ; lot No. 3, d'après présente annonce, JEUDI, le VINGT-QUATRIEME jour d'OCTOBRE mil huit cent soixante et dix-huit, à MIDI, à la porte de l'église paroissiale du village de Saint-François de Salles, Ile Jésus ; lots Nos. 4, 5, 6 et 7, d'après présente annonce, MERCREDI, le VINGT-TROISIEME jour d'OCTOBRE mil huit cent soixante et dix-huit, à MIDI, à la porte de l'église paroissiale du Sault au Récollet.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau : No. 15, Côte Place d'Armes,
Montréal. 6073
[Première publication, 17 août 1878.]

by one hundred and forty feet in depth, english measure, adjacent to and situate on the south west side of said lot number four hundred and ninety four (494), said lot of land belonging to Julien Pitre, forms part of the said lot number four hundred and ninety three (493), which lot is detached from the said Isle de la Visitation—with two houses and dependencies erected on the said Island.

5. Another Island situate at the same place, known and designated as being number four hundred and ninety two (492), on the official plan and in the book of reference for the said parish of Sault au Récollet.

6. Another Island situate at the same place, known and designated as being number five hundred and three (No. 503), on the official plan and in the book of reference for the said parish of Sault au Récollet.

7. A certain lot of land situate at the same place, known and designated as numbers four hundred and ninety seven (No. 497), four hundred and ninety six (No. 496) and the south east part of four hundred and ninety five (No. 495), on the said official plan and book of reference of the parish of Sault au Récollet—with a flour mill, saw mill, carding and fulling mill, water powers, dikes, dams, roads and passages thereunto appertaining.

Said lots to be sold as follows : to wit : lot No. 1, herein announced, on FRIDAY, the TWENTY FIFTH day of OCTOBER, at NOON, at the parochial church door of the parish of Chambly ; lot No. 2, herein announced, on TUESDAY, the TWENTY SECOND day of OCTOBER, one thousand eight hundred and seventy eight, at ELEVEN o'clock in the forenoon, in the office of the undersigned ; lot No. 3, herein announced, on THURSDAY, on the TWENTY FOURTH day of OCTOBER, one thousand eight hundred and seventy eight, at NOON, at the church door of the parish of the village of Saint François de Sales, Ile Jesus ; lots Nos. 4, 5, 6 and 7, herein announced, on WEDNESDAY, the TWENTY THIRD day of OCTOBER, one thousand eight hundred and seventy eight, at NOON, at the church door of the parish of Sault au Récollet.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office : No. 15, Place d'Armes,
Montreal. 6074
[First published, 17th August, 1878.]

